A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

GF

Digitized by Google

Digitized by Google

A 401/152

Digitized by Google

tendite ad Cauernam laci de qua præcisi estis : Attendite
d Patrem vestrum et ad Sarā quæ peperit vos Is. C. 51. V. 1. 2.

Digitized by Google

LA REGLE
DE
SAINT BENOIST.

Traduction nouvelle.

ECOLE SAINTE GENEVIEVE
BIBLIOTHEQUE
Ste Fontaine
CHANTILLY

A PARIS,

Chez FRANÇOIS MUGUET, premier Imprimeur du Roy & de Monſeigneur l'Archeveſque, ruë de la Harpe.

MDCLXXXIX.

Avec Approbation & Privilege.

Digitized by Google

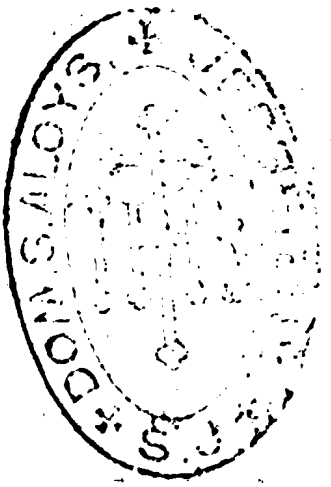

Digitized by Google

AVERTISSEMENT
DE DOM CLAUDE DE VERT.
Tréſorier de l'Abbaye de Cluny, ſur cette Verſion.

IL n'eſt pas néceſſaire de s'étendre ſur les motifs qu'on a eu de donner au public une nouvelle Verſion de la Regle de ſaint Benoiſt. Il ſuffit de dire que l'on commençoit à ne la plus trouver en notre langue, & que la Traduction qu'en avoit fait feu M...
étant venu à manquer, pluſieurs perſonnes ont deſiré ou qu'on la réimprimât, ou qu'on travaillât à

Digitized by Google

en faire une autre. Il étoit aſſez naturel de prendre ce premier party, la Verſion de M.....
étant en effet la meilleure de toutes celles qui ont paru juſqu'icy. Mais comme d'habiles gens, même des amis de l'Auteur, convenoient qu'il y avoit des endroits qu'on auroit dû traduire d'une autre maniere, on crut qu'il ſeroit peut-être de quelque utilité, d'entreprendre d'en donner une nouvelle, encore plus exacte, s'il étoit poſſible.

Dans ce même temps, il m'en tomba heureuſement une entre les mains, qui n'étoit differente de celle de M..... qu'en quelques endroits, qu'un tres-habile homme de ſes amis avoit corrigez; & qui, en y feſant encore quelques changemens, me parut telle à peu près qu'on la pouvoit ſouhaiter. Je m'appliquay donc à la retoucher, & j'eus ſoin même de la corriger ſur quel-

Digitized by Google

ques manuscrits, & sur les meilleures Editions latines. Mais comme j'étois persuadé qu'il ne suffisoit pas que cette Version fût fidele & exacte; & qu'il étoit encore important qu'elle eût autant de clarté, de netteté, & même d'agrément qu'elle en pouvoit avoir, pour être reçue favorablement non seulement des Religieux & des Religieuses, mais par beaucoup de gens du monde qui lisent la Regle de saint Benoist avec édification & avec utilité; je crus ne pouvoir prendre de meilleures mesures que d'engager M. l'Abbé de.....
à revoir cette Version. Je la luy envoyay en effet: mais je fus surpris, que cet Abbé, si distingué dans nos jours, & à qui il semble que Dieu ait réservé cet ouvrage; en me la renvoyant, y en avoit joint une autre qu'il appeloit encore la mienne, dans laquelle sa modestie luy fesoit dire qu'il avoit fait seulement quel-

Digitized by Google

ques changemens peu considérables ; mais que je trouvay en effet toute différente, soit dans le tour, soit dans l'expression. J'ay appris depuis qu'il l'avoit achevée en moins de huit jours, quoiqu'après le temps qu'il est obligé de donner aux éxercices réguliers, on sache qu'il ne luy reste précisément que celuy du travail, qui est de trois heures ; pendant lequel il s'occupe ou à écrire ou à dicter pour ses freres, des instructions que la foiblesse de sa poitrine ne luy permet presque plus de leur faire de vive voix : ayant été obligé aussi de substituer cette occupation, au travail des mains, que ses indispositions qui ne luy donnent presque point de relâche, l'ont contraint de discontinuer, après s'y être employé avec les autres plus de vint années.

Cette nouvelle Version m'ayant paru & à quelques personnes éclai-

Digitized by Google

rées, un ouvrage excellent, je n'hésitay point de la préférer à toute autre; & dans le moment je formay le dessein de la rendre publique. Mais comme toute la beauté de la traduction n'empêchoit pas qu'il n'y eût des endroits, sur lesquels je ne pouvois entrer dans la pensée du Traducteur, & où je croyois qu'il avoit été surpris par les Commentaires ordinaires, & par les Us de Citeaux; je luy demanday la liberté de luy proposer mes doutes. Il s'en défendit long-temps; incapable, disoit-il, de donner aucun éclaircissement qui pût contenter: son humilité luy fesant tenir sur cela un langage dont le public ne seroit peut-être pas moins édifié que de la Version même. Mais enfin, pressé par mes lettres, il se rendit, & voulut bien en effet répondre à mes difficultez, me laissant néantmoins sur la pluspart, la liberté de changer,

Digitized by Google

& de prendre le party que je voudrois.

Avec tous ces sentimens de modestie & d'honnêteté, rien ne se décidoit ; de sorte que je me déterminay à l'aller trouver. Enfin, après quelques conférences avec cet Abbé, & après avoir comparé ensemble tous les divers sentimens, on s'est arrêté à ce qui a paru de mieux, & la Version a été mise dans l'état où on la donne présentement. Sur quoy je suis obligé de reconnoître que tout le mérite de cette Version doit être attribué, & apartient uniquement à ce grand homme ; & que s'il s'y trouve des défauts, c'est à moy seul qu'on les doit imputer. En effet, je luy dois ce témoignage, qu'en quelques endroits il a bien voulu abandonner sa propre disposition & ses propres lumieres, pour entrer dans mes foibles idées.

On trouvera, par exemple, dans

Digitized by Google

Avertissement.

le Chapitre 63. le mot Dominus *ou* Domnus *(car c'est la même chose) en parlant de l'Abbé, traduit par* Seigneur : *mais qu'on se garde bien de croire que cette version soit de luy. Au contraire elle luy étoit insupportable ; & son humilité ne peut en nulle maniere s'accommoder de cette expression, qui luy paroît toute mondaine, & qui n'a aucun rapport, dit-il, à un Moine, dont toute la condition & l'état n'est que la profession & la pratique d'une vie humiliée.* Ordo noster abjectio est, humilitas est, &c. *s'écrie-t-il là-dessus après saint Bernard. Cependant nonobstant toute cette délicatesse, il faut traduire ; & on ne sache dans notre langue, que le mot de* Seigneur *qui puisse précisément répondre à* Dominus. *Ce n'est pas que les Abbez ne dûssent peut-être se contenter du terme de* Monsieur *plus convenable en effet à l'humilité*

Digitized by Google

de leur profession, que celuy de Seigneur, *qu'on ne peut certainement regarder aujourdhuy que comme un titre fastueux pour des Moines, & donnant l'idée d'une grandeur tout-à-fait disproportionnée à la simplicité de leur état. Mais enfin le mot de* Seigneur *exprime mieux celuy de* Dominus *que tout autre.*

A l'égard de la difficulté de la traduction, on peut dire en général de la Regle de saint Benoist, après saint Gregoire & l'Empereur Louis le Debonnaire, qu'elle est assez claire & assez intelligible par elle-même; c'est-à-dire, pourvu qu'on la lise sans prévention, & qu'on veuille bien ne la point expliquer par les usages modernes. Car c'est un sophisme qui engage dans d'étranges illusions, que de dire; Nous sommes dans telles & telles pratiques; donc elles sont dans la Regle, & saint Benoist l'a entendu ainsi.

Digitized by Google

Avertissement.

Pour ce qui est des Moines qui vivent dans des Observances mitigées & visiblement relâchées ; où l'on peut dire que la dispense tient communément lieu de loy, & où l'exception, presque sur tout, a pris la place de la Regle ; on ne doit point craindre que de tels Moines, dis-je, puissent tomber dans de pareils sophismes ; car enfin ils ne doivent être que trop convaincus que leurs voyes ne sont nullement les voyes de la Regle (& pour moy je le reconnois en rougissant) & qu'au regime près, & peut-être à un point ou deux de l'observance, toutes leurs pratiques en sont fort écartées, bien loin de prétendre les y trouver, & vouloir se couvrir de son autorité : & à Dieu ne plaise qu'on fasse cette injure à une aussi sainte Regle. Mais pour ceux que leur vocation a engagez dans un genre de vie plus régulier, plus exact, & plus étroit ; il leur est

Digitized by Google

peut-être plus difficile de se garantir de ce préjugé ; & ils pourroient fort aisément se persuader qu'ils vivent dans la Regle & dans la loy, lors qu'en effet ils ne seroient que dans l'éxception & dans la dispense. Aussi ne sauroit-on dire combien il est aisé de tomber sur cela dans des surprises, & combien de semblables préventions sont capables de faire prendre le change dans l'explication de la Regle. En voicy un exemple bien sensible. Jusqu'à nos jours, la Stabilité qu'on exprime dans la prononciation des voeux, caractere du Moine de saint Benoist, avoit toujours été constamment & uniformement entendue d'une stabilité de lieu, c'est-à-dire d'une stabilité qui, hors de quelque cas extraordinaire, fixe, attache & lie pour toujours un Moine à un Monastere particulier & déterminé, comme un Clerc à son titre.

Digitized by Google

Mais depuis, parce que le régime a varié dans quelques Congrégations, & qu'on a trouvé bon, en prenant sur cela l'esprit des Ordres mandians, de ne plus faire que des Professions vagues; c'est-à-dire, de ne plus s'attacher à aucune Maison fixe & préciſe: ce mot de Stabilité a auſſi changé tout-à coup de ſignification; on luy a donné une nouvelle idée; & enfin, ce n'eſt plus à preſent qu'une ſtabilité d'état, c'eſt-à-dire, une ſimple promeſſe & une ſimple obligation de demeurer & de perſévérer dans la vie monaſtique, &, comme l'on dit, dans la Congregation & dans le Corps où l'on s'engage. Mais, eſt-il permis de plier ainſi la Regle à tout ce que l'on veut; & de la courber, pour la rendre conforme aux moeurs & à la diſcipline préſente? que ne redreſſe-t-on plutôt les moeurs & la

Digitized by Google

discipline sur la Regle ? au-moins qu'on avoue donc qu'en cela on s'en écarte. Que risque-t-on de faire de pareils aveus de bonne-foy ? n'est-on pas sur tous ces changemens suffisamment aprouvé & legitimement autorisé ? mais, voudroit-on se piquer d'être dans une observation littérale & préciſe de la Regle ? & quoiqu'on n'y soit pas, & qu'on n'ait point été ni formé ni élevé dans un état aussi exact & aussi parfait ; cela empêche-t-il qu'on ne vive d'ailleurs dans de tres-saintes & tres-salutaires pratiques ; & que les nouvelles Reformes, par exemple, n'édifient aujourdhuy extremement l'Egliſe, & ne soient par la pureté de leurs moeurs, par l'exactitude de leur discipline, & par la régularité de leur conduite, la bonne odeur de l'Ordre de saint Benoiſt en ces temps-cy ? Ne sait-on pas même qu'en quelques points,

Digitized by Google

elles portent leurs austéritez & leurs usages au delà de la Regle, ajoutant des Offices votifs, de longues Oraisons mentales (même in conventu*), la discipline, l'abstinence de toute volaille, les jeûnes des Vendredis du temps de Pâques, & quelques autres pratiques, prises des Ordres modernes, & dont la Regle ne parle point : ce qui la dédommage au moins de quelque chose ; en attendant que ces célébres Congrégations, qui dans les commencemens d'une Reforme étoient accablées de mille affaires, ayent le temps de se reconnoître ; & de prendre enfin des délibérations & des mesures pour remonter à l'origine, & rentrer dans tout ce qui se pourra de l'Institut & des dispositions primitives ; retranchant pour cet effet, les branches de l'olivier sauvage, & entant en leur place sur la Regle, comme sur leur*

Digitized by Google

tige naturelle & leur propre tronc, ce qui s'appelle l'observance & le régime. Tout l'Ordre de saint Benoist exige & attent cela d'elles. En effet, puis qu'elles ont bien voulu se charger en ces temps-cy de le réformer; elles doivent donc aussi prendre sur elles, de luy redonner son ancienne forme, & de luy rendre ses premiers traits; au-moins en partie, & dans quelques-uns de leurs Monasteres, comme on sait que l'ont déja demandé avec instance, quelques Moines Zelez & attachez à la Regle. Puisse donc à la gloire de Dieu, à l'honneur du saint Législateur, pour la sanctification d'une infinité de Chretiens, & pour l'édification de toute l'Eglise, s'achever & se perfectionner de plus en plus jusqu'à l'observation entiere, littérale, & préciſe de la Regle (s'il est possible) ce grand ouvrage de la réformation de l'Ordre de saint Benoist, si

Digitized by Google

si heureusement entrepris de nos jours.

Mais sortons de cette digression ; & revenons à dire que tout ce qui peut faire de la difficulté dans l'intelligence de la Regle de saint Benoist, après s'être défait de toute préoccupation, ne consiste proprement qu'En de certaines choses de pratique, qui ne sont plus dans l'usage d'aujourdhuy : comme les heures antiques ; par exemple, celles de l'Office divin, celles des repas, les jeûnes jusqu'à la neuvieme heure, jusqu'au soir &c. ou En de certains termes propres aux siecles passez (missa, communio *&c.*) *qui ont changé de signification dans la suite, & dont il n'est presque plus possible de découvrir le véritable sens, qu'en remontant un peu avant dans l'antiquité. Ensorte que pour réussir dans cette interprétation de la Regle, il faut nécessairement connoître les mœurs & la discipline, aussi-bien*

Digitized by Google

que le langage & les expressions du siziemi siécle, & les expliquer selon la notion de ce temps-là. Et c'est à quoy on a extremement pris garde dans cette Version.

On sait bien. par exemple, que si on eût voulu expliquer le mot de missa, *par l'idée d'apresent; on auroit dû l'entendre du Sacrifice de la Messe, au lieu que dans ces premiers temps, ce terme signifioit bien plus communément le renvoy ou la fin de l'Office divin, ou l'Office divin même: quoiqu'il soit constant d'ailleurs, & qu'il y en ait des preuves, que long-temps avant saint Benoist, ce mot étoit déja employé quelquefois au sens qu'il se prent ordinairement aujourdhuy. Ce n'est pas à dire non plus, que quoique saint Benoist ne se serve jamais de ce terme dans toute sa Regle, en ce dernier sens, il n'établisse assez par la Regle même, qu'il se célébroit des Messes dans*

Digitized by Google

ses Monasteres ; puisqu'il y est fait mention d'Autel, de nappe ou de voile d'Autel, d'Offrande, de Paix, de Diacres, de Prêtres, & enfin des fonctions de leur ministere à l'Autel, ce qui certainement ne peut être entendu que par rapport au Sacrifice de la Messe.

On a tâché encore à ne se laisser point emporter par l'autorité des Constitutions & des Déclaratoires modernes, & enfin par le préjugé des Commentaires ordinaires. Autrement ; il eût fallu entendre dans le Chapitre 40. heminam, *non d'un demisetier, mais d'une pinte, ou au moins d'une chopine ; il eût fallu traduire dans le Chapitre* 42. mox ut surrexerint à cœna.... *non* aussitôt qu'ils auront soupé (*car le Montcassin qui veut trouver dans ce* mox, *le temps de la récréation, déclare qu'il se doit entendre* largo modo) *mais*, une heure après

Digitized by Google

avoir ſoupé : *enfin il eût fallu dans le Chapitre* 41. *prendre excluſivement & non incluſivement, les Ides, c'eſt-à-dire, le* 13. *Septembre ; & expliquer dans le Chapitre* 48. *les Calendes d'Octobre, non du* 1. *Octobre, mais du* 14. *Septembre ; & ainſi de quelques autres endroits.*

On a enfin évité de ſe laiſſer ſurprendre par certains ſentimens, quoique tres-communs & tout-à-fait répandus. Sans cela, on n'eût point dû déterminer dans le Chapitre 39. *le mot de* quadrupedum *aux ſeuls animaux à quatre piéds ; puiſque ſelon l'opinion la plus univerſelle, enfin ſelon le préjugé commun, les volailles y ſont auſſi compriſes.*

Il faut pourtant avouer que quelque nette & quelque préciſe que paroiſſe cette Regle dans ſes termes & dans ſes expreſſions, en ne les prenant que dans leurs notions primiti-

Digitized by Google

vres, il ne laisse pas d'y avoir encore quelques endroits obscurs & embarassez; soit que par la faute des Copistes, il manque ou qu'on ait ajouté des mots ou même des périodes entiéres, soit que les endroits ayent été mal ponctuez, ou qu'il y ait des transpositions, ou enfin que ce soit un style & des expressions propres à saint Benoist.

On ne peut douter, par exemple; que le Chapitre 5. qui est de l'Obéissance, *ne soit fort embaraßé; que le mot* sympectas *du Chapitre 27. (car on a lu ainsi, & non* senipetas *visiblement corrompu de* sympectas) *que ce mot, dis-je, qui certainement a une origine greque, ne fasse beaucoup de peine. Peut-être vient-il de συμπαυστήω ou συμπαυστυμι qui signifie rejoindre, renouer, réunir, rassembler, réconcilier.* Sympectæ, *des Réconciliateurs.*

On ne sauroit disconvenir encore

Digitized by Google

que cet endroit du Chapitre 42. *qu'on eſt même obligé de ponctuer au hazard*; & ideò omni tempore, ſivè jejunii, ſivè prandii; ſi tempus fuerit prandii, mox ut ſurrexerint à cœna, ſedeant omnes in unum, & legat unus Collationes... ſi autem jejunii dies fuerit, dictâ veſperâ, parvo intervallo, mox accedant ad lectionem Collationum... *que cet endroit, dis-je, pris préciſément & à la lettre, ne ſoit tres-obſcur & preſque inintelligible; n'étant pas poſſible de conſerver dans la traduction, une exactitude littérale, ſans en éxclure viſiblement le temps du Carême, qui ne peut-être compris; ni dans le premier membre de la diviſion que fait icy ſaint Benoiſt*, ſi tempus fuerit prandii... *puiſqu'on ne dine point en Carême (car on ſait que le repas qu'on fait communément aujourdhuy à midy ces jours-là, c'eſt*

Digitized by Google

le ſouper qu'on a avancé, témoin les Graces & le Benedicite *qui y ſont reſtez*) ; *ni dans le ſecond*, ſi autem jejunii dies fuerit, dictâ veſperâ, parvo intervallo, mox accedant ad lectionem Collationum... *puiſque cela ne ſe peut entendre que des jeûnes ordinaires où l'on ſoupe après Nones, & où la lecture des Collations ou des Vies des Peres ſe fait peu de temps après Vêpres.*

Ce qu'on a donc obſervé dans ces endroits obſcurs & douteux, a été de tâcher d'entrer, autant qu'on l'a pu, dans le ſens de ſaint Benoiſt, ſans s'arrêter trop ſcrupuleuſement à la lettre ; en attendant que quelque ſavant Moine de l'Ordre (tels que ceux qui travaillent ſi utilement ſur les manuſcrits dans ſaint Germain des Prez) rétabliſſe toutes ces leçons douteuſes & embaraſſées : & l'on peut avertir par avance qu'il ſe trouve à ſaint Benoiſt ſur Loire, une

Digitized by Google

Avertiſſement.

Regle manuſcrite de huit cens ans qui ne porte point ces mots ſi tempus fuerit prandii *dans l'endroit qu'on vient de citer, & qui en font preſque tout l'embarras ; ce qui favoriſe tout-à-fait notre conjecture & notre verſion.*

Il y a encore d'autres endroits, où la traduction, à la vérité, ne fait nulle peine ; mais dont l'intelligence n'en eſt pas pour cela plus aiſée. Par exemple, dans celuy cy du Chapitre 38. Frater autem Lector Hebdomadarius accipiat mixtum, priuſquam incipiat legere, propter communionem ſanctam, *il eſt aſſurément tres-aiſé de traduire ces derniers mots,* propter communionem ſanctam : *mais, entendus & pris dans le ſens ordinaire, c'eſt-à-dire, pour la réception de l'Eucariſtie, on doit convenir qu'on ne ſait pas trop bien ce que la Regle veut dire icy. Car quel rapport entre*

cette

Digitized by Google

cette Communion & le déjeuner du Lecteur ? & quelle conséquence de l'un à l'autre ? C'est, répondent quelques-uns, afin qu'il ne soit pas exposé à réjeter ou cracher pendant la lecture, quelque chose des espèces sacramentelles qu'il a reçues. Mais peut-être que si on vouloit bien faire attention qu'il y avoit au-moins une heure ou une heure & demie qu'il les avoit reçues; puisque les Fêtes & Dimanches, qui sont les jours de Communion, la Messe commencée à neuf heures, étoit achevée au plus tard à dix heures & demie ou onze heures; & que le Lecteur ne prenoit son verre de vin que dans le moment qu'on se mettoit à table, c'est-à-dire, immédiatement avant que de commencer la lecture, antequam incipiat legere; *& par conséquent à midy, qui est l'heure du dîner ces jours-là,* ad sextam reficiant Fratres : *peut-être, dis-je, que toute cette réponse, qui pourroit*

Digitized by Google

surprendre d'abord, ne seroit plus d'aucune considération, après cet intervalle d'une heure ou d'une heure & demie, pendant lequel les especes sacramentelles ont certainement eu tout le loisir d'être altérées & suffisamment digérées. Mais il faudroit donc encore que toute la Communauté, qui apparemment avoit communié aussi-bien que le Lecteur, se fût abstenu de tousser & de cracher pendant tout ce temps-là; & même pendant Sextes, dont le chant néantmoins est bien plus capable d'exciter le crachement que l'on craint, que ne peut faire la lecture de table. Enfin, de quel usage sera donc l'ablution que l'Eglise ordonne immédiatement après la Communion? Certainement voila bien de l'embarras: & le moyen d'en sortir, si on n'a recours à quelque autre explication?

Ces termes post missas & communionem, *que l'on lit au com-*

Digitized by Google

mencement du même Chapitre, ne manquent point non plus de difficulté. Car si l'on en croit le Montcassin, (& pourquoy ne l'en croiroit-on pas dans les usages dont il a conservé une tradition constante & uniforme?) cét endroit se doit expliquer de l'Office de Sextes, après lequel, & non après la Messe, comme dans Cluny & dans Citeaux, on a toujours beny le Lecteur dans ce célebre Monastere; & qui dit ce Monastere, dit en même temps à cet égard, la Congrégation de sainte Justine, celle de saint Vennes, celle de saint Maur, & Cluny-moderne, qui toutes ont adopté ce sentiment, & sont entrées dans la pratique de ne faire la priere sur le Lecteur, qu'après Sextes: laissant à penser par conséquent qu'elles n'expliquent point ces termes, de la Messe & de la Communion-eucaristique; car on leur doit cette justice de croire qu'el-

Digitized by Google

les agiſſent ſelon qu'elles ſont perſuadées : & on vient de voir au contraire que Cluny & Citeaux, qui ont entendu cet endroit, de la Meſſe & de la participation des ſaints Myſteres, ont toujours beny en effet le Lecteur, préciſément à la fin de la Meſſe & après la Communion, poſt Miſſas & Communionem, *ſelon l'explication qu'ils y donnent.*

On trouve encore dans le Chapitre 63. *le même mot* communio, *qui pourroit cauſer auſſi de l'embarras, ſi la Concordance des Regles, qui ne le lit point, ne nous apprenoit que peut-être il y eſt ajouté.*

Il y a des endroits qu'on a traduits d'une maniere qui paroîtra peut-être nouvelle ; mais il ſera aiſé d'en juſtifier la verſion. Par exemple, ces mots du Chapitre 8. juxta conſiderationem rationis, *ont été rendus ainſi*, par proportion de l'accroiſſement ou de la diminu-

Digitized by Google

tion des nuits ; *étant évident que* ratio *ne signifie icy autre chose, que le raport & la proportion qu'ont entre elles les nuits, & par conséquent les heures qui changent par le changement des nuits ; comme si saint Benoist disoit* pro ratione temporis, *à proportion du temps, à raison des nuits, & selon qu'elles augmentent ou diminuent. C'est-à-dire, que pour regler la huitieme heure de la nuit, qui est en Hiver celle du lever, il faut avoir égard à ce changement, & la prendre par proportion de cette inégalité : plus tard, par exemple, vers le Solstice, c'est-à-dire, le* 21. *Decembre ; & plutôt, vers l'Equinoxe, c'est-à-dire le* 21. *Mars.*

On trouvera encore qu'on a toujours rendu le verbe stare, *par* être, se tenir, s'arrêter, *selon sa signification propre & naturelle : & jamais par* être debout ; *non pas même dans le douzieme degré d'hu-*

Digitized by Google

militè, ubicunque ſedens, ambulans, vel ſtans ; *ni dans l'onzieme Chapitre*, ſtantibus omnibus cum timore & tremore, *où en effet il paroît inutile de marquer préciſément pour l'Evangile, une poſture dans laquelle on ſe trouve déja néceſſairement pendant le* Te Deum, *qui précede immédiatement.*

On a pris dans le Chapitre 48. *ces termes* mediante horâ octavâ, *non pour la huitieme heure & demie, comme il paroît qu'on a preſque toujours fait juſqu'icy ; mais pour la ſeptieme & demie. En effet, huit heures & demie, c'eſt huit heures entieres & encore une moitié priſe ſur la neuvieme : enſorte qu'il auroit donc falu dire* mediante nonâ ; *au lieu que ſaint Benoiſt dit* mediante octavâ, *dans le milieu de la huitieme heure, c'eſt-à-dire, lors que la huitieme heure eſt à moitié paſſée ; & par conſéquent à la ſept-*

Digitized by Google

tieme & demie, puiſque la fin de la ſeptieme étant le commencement de la huitieme, cette demie ajoutée à la ſeptieme, & priſe ſur la huitieme, fait néceſſairement le milieu de cette huitieme, mediante octavâ horâ.

Comme on a déja aſſez inſinué ſon ſentiment ſur l'explication du mot de miſſa, *perſonne ne ſera apparemment ſurpris de voir cet endroit du Chapitre* 35. in diebus autem ſolennibus uſque ad miſſas ſuſtineant, *traduit ainſi*, dans les jours ſolennels ils différeront juſqu'après le ſervice divin, *c'eſt-à-dire, juſqu'après Sextes. En effet, ſi cet endroit s'entendoit de la Meſſe, il faudroit donc que les Semainiers de cuiſine, qui ne doivent manger, les jours ouvriers, qu'un peu avant l'heure du repas*, ante unam (*pour* ipſam) horam refectionis, *& par conſéquent au plutôt un peu avant midy, mangeaſſent de meilleure heu-*

Digitized by Google

re les Fêtes & Dimanches, c'eſt-à-dire, au-moins vers les onze heures où la Meſſe finit ces jours-là, ou même dez les neuf heures où elle commence ; car enfin ſi on prent icy miſſas *pour* la Meſſe, *il paroît qu'il faut traduire* uſque ad Miſſas, *non* juſqu'après la Meſſe, *mais* juſqu'à la Meſſe. *Enſorte que voicy l'abſurdité qu'on feroit dire à ſaint Benoiſt : Les Semainiers, les jours ouvriers, mangeront au plutôt vers midy*, ante horam refectionis ; *mais les Fêtes & Dimanches ils attendront juſqu'à neuf heures du matin*, uſque ad Miſſas ſuſtineant. *Quel contre ſens ! Ce qui paroît donc que ſaint Benoiſt a voulu dire icy, c'eſt que les Semainiers, les jours ouvriers, peuvent manger un morceau, & boire un coup, avant ou durant l'Office qui précede immédiatement le repas*, ante horam refectionis ; *mais les Dimanches &*

Digitized by Google

les Fêtes, ils doivent avoir ce reſpect que d attendre que tout ſoit achevé, uſque ad miſſas, *juſqu'à la fin.*

Enfin le miſſas tenere (*& non* cantare) *du Chapitre* 60. *qu'on a rendu par* préſider au Choeur, *ne peut point faire de peine non plus, puiſqu'on ſait que cette expreſſion ſignifie tres-ſouvent dans le ſtyle Eccléſiaſtique,* préſider à l'Office, tenir le Choeur, officier *&c.*

Il y a des endroits où pour développer davantage la penſée de ſaint Benoiſt, on a expliqué les mots, & on a donné plus d'étendue à la verſion. Par exemple, on a cru que le mot digeſti *dans le Chapitre* 8. & jam digeſti ſurgant, *enfermoit non ſeulement la digeſtion des viandes, mais encore la réparation des forces, & la coction de la tête par le ſommeil, la liberté enfin & la diſpoſition dans laquelle on ſe trouve alors pour vaquer à la priere &*

Digitized by Google

chanter l'Office : & toutes ces idées ont été exprimées dans la traduction.

J'avois eu dessein d'abord de joindre à cette Version, quelques notes littérales, qui pûssent sans le secours d'un Commentaire, éclaircir le Texte, & donner précisément l'intelligence des termes & des expressions qui peuvent embarrasser. Je pourray m'y appliquer, s'il paroît que le public, & particulierement les Religieux, ayent quelque goût pour ce projet. En attendant, je n'ay pas laissé d'y en mettre quelques-unes fort courtes & fort précises, aux endroits où il m'a paru qu'elles étoient plus nécessaires. Par exemple, sur le mot de tonsure dans le Chapitre I. j'ay cru devoir marquer en deux mots ce que c'étoit que la tonsure dont parle saint Benoist, de crainte qu'on ne la prist pour la couronne d'aujourdhuy ; & ainsi de quelques autres endroits.

Digitized by Google

Approbation de Monſieur Boileau, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, Maiſon & Societé de Sorbonne, Doyen de l'Egliſe Metropolitaine de Sens, Vicaire General & Official de l'Archevêché.

J'Ay lu avec ſoin les petites Notes faites par Dom Claude de Vert, Tréſorier de l'Abbaye de Cluny, ſur la Traduction nouvelle de la Regle de ſaint Benoiſt, que j'ay trouvées juſtes, utiles, & néceſſaires pour l'intelligence littérale de cette Regle; & ne contenant rien de contraire aux bonnes moeurs, ni aux regles de la Religion Catholique Apoſtolique & Romaine; en foy de quoy j'ay ſigné à Paris, le quatorzieme de May, mil ſix cens quatre-vingt-neuf.

J. BOILEAU, Doyen de l'Egliſe de Sens.

Digitized by Google

Approbation de Monſieur l'Abbé du Pin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Profeſſeur Royal.

LA Regle de ſaint Benoiſt eſt écrite avec tant de ſimplicité & de netteté, qu'elle ne ſemble pas avoir beſoin d'autre explication que de quelques Notes qui éclairciſſent les pratiques qui ſont preſentement moins connues, parce qu'elles ont ceſſé d'être communes. C'eſt ce que l'Auteur de celles-cy fait avec toute la juſteſſe & toute l'exactitude poſſible. Nous eſperons qu'elles contribueront à entretenir les Diſciples de ſaint Benoiſt dans l'obſervation exacte de leur Regle ; & nous ne doutons point qu'elles ne la rendent intelligible à tout le monde. C'eſt le témoignage que nous avons cru en devoir rendre au Public, le ſeizieme May, mil ſix cens quatre-vingt-neuf.

L. ELLIES DU PIN.

LA

Digitized by Google

LA REGLE DE SAINT BENOIST.

PREFACE DE SAINT BENOIST sur sa Regle.

ECoutez attentivement, mon fils, les préceptes de votre maître : prêtez l'oreille de votre coeur : recevez avec joie, & accomplissez d'une maniere effective, l'instruction d'un pere charitable ; afin que vous puissiez par les tra-

Digitized by Google

vaux de l'obéiſſance, retourner à celuy duquel vous vous étiez ſéparé par la moleſſe & la lâcheté de la deſobéiſſance. C'eſt donc à vous préſentement que ma parole s'adreſſe ; vous, dis-je, qui que vous ſoyez, qui vous dépouillant de votre volonté propre, vous revétez des armes de l'obéiſſance, ſi nobles, & ſi redoutables, pour vous engager dans le combat, ſous les étendarts de Jeſus-Chriſt, le Seigneur, & le veritable Roy.

Le premier avis que je vous donne, eſt de luy demander par de tres-inſtantes prieres, qu'il luy plaiſe de conſommer tout le bien que vous pourrez entreprendre; afin qu'aprés nous avoir fait la grace de nous mettre au nombre de ſes enfans, il n'ait pas ſujet de s'affliger de notre mauvaiſe condui-

Digitized by Google

te : car nous devons luy obéir de telle ſorte, & faire en tout temps, un uſage ſi fidele de ce don d'obéiſſance que nous avons reçu de ſa bonté, que non-ſeulement il n'ait pas lieu en qualité de pere, de s'offenſer du déréglement de nos meurs, & de nous déshériter comme des enfans ingrats ; mais encore de nous punir comme un maître redoutable, & irrité par nos excês ; & de nous condamner comme de méchans ſerviteurs, à des peines éternelles, parce que nous n'avons pas voulu le ſuivre, & acquerir par notre obéiſſance, la gloire qu'il nous avoit préparée.

Réveillons-nous donc enfin, puiſque l'Ecriture nous appelle, en nous diſant que *l'heure eſt venue, & qu'il eſt temps de ſortir de notre ſommeil.* Ouvrons Rom. 13.

Digitized by Google

les yeux à cette lumiere, qui transforme en Dieu même, ceux qui la reçoivent. Ecoutons avec étonnement ces paroles que l'Oracle du Ciel fait retentir tous les jours à nos oreilles ; *Si vous entendez aujourd'huy ſa voix, n'endurciſſez point vos coeurs :* & ailleurs ; *que celuy qui a des oreilles pour écouter, entende ce que l'Eſprit ſaint dit aux Egliſes.* Et que dit-il ? *Venez, mes enfans ; écoutez-moy, je vous apprendray à craindre le Seigneur. Courez pendant que la lumiere de la vie vous éclaire, de crainte que vous ne vous trouviez ſurpris par les ténebres de la mort.*

Pſ. 94. Apoc. 2. Pſ. 33. Jean 12.

Dans un autre endroit, le Seigneur cherchant dans le milieu de ſon peuple auquel il adreſſe ces paroles, un ouvrier fidele, il s'écrie : *Qui eſt celuy qui déſire la vie, & qui ſouhai-*

Pſ. 33.

Digitized by Google

te de voir ces jours bien-heureux?
Que ſi touché de cette voix,
vous luy répondez, C'eſt moy;
il vous replique auſſi-tôt ; *Si* *là-même.*
vous voulez joüir de cette vie
véritable & éternelle, *empéchez*
que votre bouche ne s'ouvre pour
dire du mal, & que vos levres
ne prononcent des paroles dou-
bles & trompeuſes ; détournez-
vous du mal, & faites le bien ;
cherchez la paix avec ardeur, &
avec perſévérance : & lorſque « *là-mé-*
vous agirez de la ſorte, je ne « *me.*
détourneray point mes yeux de «
deſſus vous ; je ſerai toujours «
prêt d'écouter vos prieres, & «
je vous dirai *Me voicy*, avant « *Iſ. 58.*
que vous me les ayez adreſ- « *& 65.*
ſées. Qu'y a-t-il de plus doux, «
mes tres-chers freres, que cette
voix du Seigneur ſi attirante ?
Vous voyez que ſa bonté eſt ſi
grande, qu'il nous montre luy-

Digitized by Google

Epheſ. 6. même le chemin de la vie. Ceignons donc nos reins, de la pureté de notre foy, & de la pratique des bonnes euvres; & nous tenons tout-prêts à marcher, en ſuivant l'Evangile pour la regle de notre conduite; afin qu'avançant dans les voies qu'il nous marque, nous puiſſions mériter de voir un jour dans ſon Royaume, celuy qui nous a appellez à ſon ſervice. Car ſi nous voulons nous établir une demeure dans ces ſacrez Tabernacles; nous devons ſavoir que cela ne nous eſt pas poſſible, à moins de courir, & de nous hâter de nous y rendre par la ſainteté de nos actions.

Mais interrogeons le Seigneur, en luy diſant avec le Pſ. 14. Prophete, *Seigneur, qui eſt celuy qui habitera dans vos Taber-*

Digitized by Google

nacles, & qui repoſera ſur votre montagne ſainte? Ecoutons enſuite le Seigneur qui nous répont, & qui nous montre le chemin qui conduit à ce Tabernacle, & qui nous dit, *C'eſt celuy dont la vie eſt ſans tache, & qui fait le bien; qui dit la vérité du ſentiment de ſon coeur; de qui les levres ſont pures & ſinceres; qui ne fait mal à perſonne; & qui n'écoute point ce que l'on dit au deſavantage de ſon prochain*; qui fermant toutes les avenues de ſon coeur, rejette tout-enſemble & l'eſprit de malice & les penſées qu'il luy ſuggere; & réduiſant à rien tous ſes efforts, arrête & briſe ſes tentations encore toutes naiſſantes, contre la véritable pierre qui eſt Jeſus-Chriſt. *là-même.* *Pſ. 136.*

Enfin, ce ſont ceux qui crai-

Digitized by Google

gnant Dieu, ne s'élevent point du bien qu'ils peuvent appercevoir dans leur conduite ; mais qui reconnoiſſant qu'ils ne peuvent aucun bien d'eux-mêmes, & que c'eſt purement à luy qu'ils le doivent, le glorifient de ſes propres euvres, en luy diſant avec le Prophete, *Ce n'eſt point à nous, Seigneur, ce n'eſt point à nous, mais à votre nom ſeul que la gloire en eſt due;* & imitant le ſaint Apôtre, qui ne s'attribuant rien du ſuccês de ſes prédications, diſoit, *C'eſt par la grace de Dieu que je ſuis ce que je ſuis* ; & ailleurs, *que celuy qui ſe glorifie, ſe glorifie dans le Seigneur.*

Pſ. 113.

1. *Cor.* 15.

2. *Cor.* 10.

Auſſi le Seigneur dit luy-même dans ſon Evangile : *Celuy qui écoute mes paroles, & qui les accomplit, ſera ſemblable à un homme ſage, qui a bâty ſa*

Matth. 7.

Digitized by Google

maiſon ſur la pierre ; les fleuves ont débordé , les vents ſe ſont élevez , & l'ont battue avec violence ; mais elle n'eſt point tombée , parce qu'elle étoit fondée ſur la pierre. Pendant que le Seigneur travaille à nous faire entrer dans toutes ces véritez , il attent de jour en jour que nous répondions par la ſainteté de nos œuvres , à la ſainteté de ſes inſtructions ; & s'il nous accorde ici-bas quelques jours de vie & de repos , ce n'eſt qu'afin que nous ayons plus de temps & de moyens pour réparer les fautes paſſées , ſelon cette parole de l'Apôtre ; *Ignorez-vous que la patience de Dieu vous invite à la pénitence ?* Rom. 2. & comme le Seigneur , ſi plein de bonté , le déclare , en diſant , *Ma volonté n'eſt pas que le pécheur meure , mais qu'il ſe convertiſſe , & qu'il vive.* Ezech. 18.

Digitized by Google

Vous voyez donc, mes freres, qu'ayant demandé au Seigneur qui ſont ceux qui entreront dans ſon Tabernacle ; il nous a commandé d'y habiter ; il nous a appris les devoirs de ceux qu'il y deſtine, & les conditions qu'ils ſont obligez de garder pour ſe rendre dignes de ſon Royaume.

Il faut donc préparer nos coeurs & nos corps tout-enſemble, pour combattre ſous l'obéiſſance de ſes loix ſaintes ; & prier Dieu qu'il nous donne les graces néceſſaires, pour pouvoir obſerver ce qui ſurpaſſe en nous les forces de la nature. Car ſi nous voulons éviter les peines de l'Enfer, & acquerir les récompenſes immortelles ; il faut pendant que nous le pouvons, que nous ſommes encore dans cette vie paſſagere,

Digitized by Google

& que la lumiere dont nous jouiſſons, nous en donne les moyens, nous avancer avec viteſſe, & faire dez ce moment & ſans differer, ce qui peut nous rendre éternellement heureux.

C'eſt donc pour cela que nous allons inſtituer une divine Ecole, afin d'y apprendre à ſervir Jeſus-Chriſt; dans laquelle nous eſpérons de ne rien établir ni de trop rude ni de trop pezant. Que ſi le motif de la juſtice & de la raiſon, le deſſein de corriger les vices & de conſerver la charité, nous oblige d'ordonner quelque choſe de plus reſſerré & de plus rigoureux, gardez-vous bien de vous laiſſer ſurprendre par la crainte, & de quitter la voie du ſalut, dont les commencemens ſont toujours plus épineux & plus

Digitized by Google

étroits : mais à meſure que l'on avance dans le chemin de la piété & de la foy, le coeur venant à s'élargir & à s'étendre, on court dans la voie des com-
Pſ. 118. mandemens du Seigneur, par un ſentiment d'amour & par une douceur ineffable ; enſorte que nous attachant invariablement à la diſcipline de ce divin Maître, à la pratique de ſes inſtructions, & perſévérant juſqu'à la mort dans le Monaſtere, nous puiſſions nous rendre dignes de participer par nos ſouffrances, à la paſſion de Jeſus-Chriſt, & mériter d'être
2. *Timoth.* 2. avec luy, les héritiers de ſon Royaume.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Des diverſes eſpeces de Moines.

IL eſt évident qu'il y a quatre ſortes de perſonnes qui font profeſſion de la Vie-monaſtique. La premiere eſt des Cénobites, c'eſt-à-dire, de ceux qui vivant en commun dans un Monaſtere, combattent ſous une Regle, & ſous la diſcipline d'un Abbé. La ſeconde eſt des Anacoretes ou Ermites, c'eſt-à-dire, de ceux qui n'étant pas pouſſez par une ferveur de Novice; mais qui ayant appris par de longues épreuves dans le Monaſtere, & avec le ſecours de pluſieurs, à attaquer le Démon; ſe ſentent aſſez forts pour quitter la compagnie de leurs freres, entreprendre ſeuls dans

Digitized by Google

le desert, une nouvelle guerre, & combattre sans aucune consolation, sans être soutenus ni du bras ni de la présence de personne, mais par la seule protection qu'ils reçoivent de Dieu, non-seulement contre les vices de la chair, mais encore contre les impressions, & les égaremens de leurs imaginations & de leurs pensées. La troisieme est des Sarabaïtes, ce genre de Moines si détestable, qui sans avoir été éprouvez par la pratique d'aucune Regle, ni sans avoir passé par la discipline monastique, comme l'or par le feu de la fournaise; mais qui ayant la molesse & la fléxibilité du plomb; & conservant dans leur coeur, l'esprit & les maximes du monde, ne sont rien moins aux yeux de Dieu, que ce qu'ils paroissent à ceux

Digitized by Google

des hommes par leur tonsure *. Ils se mettent deux ou trois ensemble, quelque fois ils sont seuls, & sans pasteur; ils vivent enfermez dans leur propre bergerie, mais non pas dans celle de Jesus-Christ; & ne se proposant que la satisfaction de leurs desirs pour la regle de leur vie, ils s'imaginent que tout ce qu'ils approuvent est saint, & qu'on doit rejetter tout ce qu'ils condamnent. La quatrieme est de ceux que l'on appelle Gyrovagues, qui passent toute leur vie allant de Provinces en Provinces, de Cellules en Cellules, & ne demeurent pas plus de trois ou quatre jours dans un même endroit; ils marchent incessamment, & ne s'arrêtent jamais pour se fixer dans aucun lieu, esclaves de leurs propres plaisirs, addon-

* Leurs cheveux courts.

Digitized by Google

nez à leur bouche, & en toutes choſes plus déréglez que les Sarabaïtes. Mais il vaut mieux ſe taire que de parler de l'état déplorable, dans lequel ils vivent les uns & les autres. Laiſſons donc toutes ces différentes ſortes de Moines; & commençons avec l'aſſiſtance de Dieu, à établir des regles pour l'état des Cénobites, cét état ſi fort, & ſi rédoutable au Démon.

Chapitre II.

Des qualitez de l'Abbé.

L'Abbé qui aura été jugé digne de gouverner le Monaſtere; doit avoir inceſſamment devant les yeux le nom qu'il porte, & s'étudier à remplir par ſa conduite, tous les

Digitized by Google

les devoirs d'un Supérieur : car on le regarde comme tenant la place de Jeſus-Chriſt entre ſes freres ; & c'eſt pour cela que par une diſtinction de préémi-nence, il en a le nom, ſelon ces paroles de l'Apôtre : *Vous avez reçu l'Eſprit de l'adoption des enfans, par lequel nous crions Abba*, c'eſt-à-dire, *pere*. Rom. 8. Ainſi l'Abbé ne doit rien ni enſei-gner, ni inſtituer, ni preſcrire qui ſoit contraire aux préceptes du Seigneur (ce que Dieu ne permette pas) mais il faut que ſes commandemens & ſa do-ctrine, comme un levain ſpiri-tuel de la Juſtice divine, ſe ré-pandent & rempliſſent le coeur de ſes Diſciples. Que l'Abbé ſe ſouvienne continuellement qu'il ſe doit faire au Tribunal re-doutable de Jeſus-Chriſt, une diſcuſſion exacte de ſa doctri-

Digitized by Google

ne, & de l'obéiſſance de ceux qui auront été ſous ſa charge: & qu'il ſache que ſi le pere de famille ne trouve pas dans ſon troupeau, toute l'utilité qu'il en pouvoit attendre, le paſteur en ſera reſponſable; & qu'il n'en ſera déchargé, que lors qu'il aura employé toute ſa diligence, & tous ſes ſoins, pour conduire ſes brebis inquietes & deſobéiſſantes, & pour guérir leurs maladies; & que ſe trouvant juſtifié au Jugement du Seigneur, il pourra luy dire avec le Prophete: *Seigneur, je n'ay point caché votre juſtice dans mon coeur; je leur ay dit votre vérité ſainte, & ce qui pouvoit contribuer à leur ſalut; mais* ils n'en ont fait aucun cas, & *ils m'ont mépriſé.* Et pour lors, la mort ſera le châtiment de ces brebis rebelles, & elles luy ſe-

Pſ. 34.

Iſai. 1.

Digitized by Google

ront aſſujéties pour jamais, parce qu'elles n'auront pas répondu aux ſoins de leur paſteur.

Il faut donc que celuy à qui l'on donne le rang & la qualité d'Abbé, inſtruiſe ſes diſciples en deux manieres; c'eſt-à-dire, qu'il leur apprenne à pratiquer les choſes bonnes & ſaintes, par ſes actions, encore plus que par ſes paroles; enſorte qu'il faſſe connoître de vive-voix, les commandemens de Dieu, à ceux qui ont plus de capacité & d'intelligence; & qu'il les enſeigne par ſon exemple, à ceux qui auront le coeur plus dur, ou l'eſprit plus ſimple & plus groſſier: & ſurtout qu'il vive de ſorte que ſes diſciples remarquent dans ſa conduite, qu'ils doivent éviter les choſes qu'il leur aura dites être contraires à leur ſalut; de

Digitized by Google

1. *Cor.* 9. crainte qu'en inſtruiſant les autres, il ne ſoit luy-même réprouvé ; & que Dieu qui eſt témoin de ſon infidélité, ne luy
Pſ. 49. faſſe un jour ce reproche ; *Comment avez-vous eu la hardieſſe d'annoncer mes juſtices, & d'ouvrir la bouche pour parler de mon alliance ; vous qui avez ſecoué le joug de la diſcipline ; qui avez*
Matth. 7. *rejetté mes ordonnances ; & qui appercevant une paille dans l'œil de votre frere, n'avez pas remarqué une poutre dans le vôtre ?*

L'Abbé ne doit diſtinguer perſonne dans le Monaſtere, ni en aimer les uns plus que les autres, ſi ce n'eſt qu'il en voye quelqu'un qui précede ſes freres par ſon obéiſſance, & par la fidélité de ſa conduite. Il ne doit point préférer les perſonnes de naiſſance, à celles qui ſont d'une baſſe condition, ſi

Digitized by Google

ce n'eſt qu'il y ſoit obligé par quelque raiſon particuliere: que s'il luy paroît juſte d'en uſer de la ſorte, il le peut faire indifféremment à l'égard de tous; autrement il eſt à propos que chacun demeure dans ſa place & dans ſon rang; car ſoit que nous ſoyons libres, ou eſclaves, nous ſommes tous un en Jeſus-Chriſt, & aſſujétis au joug d'une même ſervitude, & d'une même milice, ſous un même Seigneur; car *il n'y a point en Dieu d'acception de perſonnes*; & ce n'eſt que par nos bonnes euvres, & par notre humilité, que nous ſommes eſtimez meilleurs, & qu'il nous diſtingue. 1. *Cor.* 12. *Rom.* 2.

Il faut donc que l'Abbé ait pour tous ſes freres une charité égale, & qu'il regle ſa conduite à l'égard de chacun

Digitized by Google

d'eux, ſelon leurs diſpoſitions & leur vertu. Il doit ſuivre dans ſes enſeignemens, le modele que l'Apôtre luy donne, quand il dit; *Reprenez, ſuppliez, menacez:* & changer ſa conduite ſelon les temps, mêlant la douceur avec la ſévérité, tantôt agiſſant comme un maître rigoureux, tantôt comme un pere charitable; c'eſt-à-dire, qu'il doit reprendre avec plus de rudeſſe, les ames inquietes & volontaires: & porter par ſes exhortations, & par ſes remontrances, celles qui ſont obéiſſantes, humbles, & patientes, à s'avancer de plus en plus dans le chemin de la vertu. Pour ceux qui manqueront à leur devoir, ou par negligence, ou par mépris; nous l'avertiſſons de les reprendre, & de les corriger. Sur-tout qu'il ne faſſe

2. *Timot.* 4.

Digitized by Google

pas ſemblant de ne pas appercevoir les déréglemens de ſes freres ; mais qu'il ſe ſerve de ſon autorité, & qu'il les retranche juſques dans la racine, au moment qu'il les verra naître : & afin de ſe rendre en cela plus exact, qu'il penſe au malheur que s'attira le grand Prêtre Heli qui demeuroit dans Silo. Et comme il ſe contentera de reprendre de paroles, une ou deux fois ſeulement, les perſonnes les plus dociles & les mieux nées ; auſſi doit-il punir de verges & de peines corporelles, celles qui ſont incorrigibles & endurcies, deſobéiſſantes & ſuperbes, auſſitôt qu'elles commettront le péché, ſachant qu'il eſt écrit que *l'inſensé ne ſe corrige point par la parole* ; & ailleurs, *châtiez votre enfant avec la verge, &*

1. *Reg.* 2. & 3.

Prov. 18. 2.

Prov. 23. 14.

Digitized by Google

vous le délivrerez de la mort.

Il faut que l'Abbé ſe ſouvienne inceſſamment de la qualité & du nom qu'il porte; qu'il ſache que l'on éxige davantage de celuy à qui on a plus confié ; & qu'il penſe combien eſt pezant & difficile, l'employ de conduire les ames, & de s'accommoder aux inclinations differentes de ceux qui ſont ſous ſa charge, en ſe ſervant tantôt de paroles douces, tantôt de remontrances, tantôt d'exhortations ; & ſe conformant à la capacité, & à la diſpoſition de tous ſes freres, en ſorte que non-ſeulement il préſerve de tout dommage le troupeau qu'il gouverne, mais même qu'il trouve ſa joie & ſa conſolation dans ſon accroiſſement.

Matth. 25.

Qu'il prenne garde avant toutes

Digitized by Google

toutes choſes, de ne pas négliger le ſalut des ames qui luy ont été commiſes, & de préférer à ce devoir ſi important, le ſoin des choſes terreſtres, paſſageres, & caduques: mais qu'il penſe ſans ceſſe que c'eſt principalement de la conduite des ames qu'il s'eſt chargé, & qu'il doit un jour en rendre compte. Et afin qu'il ne prenne pas pour une excuſe légitime, le peu de bien de ſon Monaſtere, qu'il ſe ſouvienne qu'il eſt écrit; *Cherchez premierement le Royaume de Dieu, & ſa juſtice; & tout le reſte vous ſera donné comme par-deſſus:* & ailleurs, *ceux qui le craignent, ne manquent de rien.* *Matth. 6.* *Pſ. 33.*

Qu'il n'oublie jamais qu'il a entrepris de conduire des ames; qu'il ſe tienne toujours prêt d'en rendre compte; & qu'il

Digitized by Google

ſoit aſſuré qu'outre celuy qu'il rendra de toutes celles qui ſont ſous ſa charge, quelque grand qu'en ſoit le nombre, il répondra encore de la ſienne au Jugement de Dieu. Ainſi la crainte qu'il a de cette diſcuſſion rigoureuſe qui ſe doit faire de la vigilance du paſteur touchant les brebis qu'il a ſous ſa main, fait que par l'application qu'il a au compte qu'il luy demandera de ſes freres, il ſe prépare à celuy qu'il faudra qu'il luy rende de ſa propre conduite; de ſorte qu'il travaillera à la réformation de ſes meurs, en s'employant par ſes inſtructions, à la correction de celles des autres.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Comment l'Abbé doit prendre l'avis des Freres.

TOutes les fois qu'il faudra traiter dans le Monaſtere d'une affaire importance ; l'Abbé ne manquera point d'aſſembler la Communauté, & de propoſer le ſujet dont il s'agit. Aprês avoir ſu le ſentiment des Freres, il conſidérera meurement la choſe en luy-même, & fera enſuite ce qu'il jugera être le meilleur & le plus expédient. Ce qui nous fait dire qu'il doit aſſembler tous les Freres, c'eſt que Dieu inſpire ſouvent le meilleur conſeil aux plus jeunes. Cependant les Freres donneront leur avis avec tant d'humilité & de ſoumiſſion, que

Digitized by Google

nul n'aura la hardieſſe de ſoutenir avec opiniâtreté ſon ſentiment ; & il dépendra entierement de l'Abbé de prendre le party qu'il jugera le meilleur ; & toute la Communauté doit s'y ſoumettre. Mais comme il eſt juſte que les diſciples obéiſſent au maître, il faut auſſi que le maître regle tout avec beaucoup de prévoyance & d'équité.

C'eſt pourquoy il eſt néceſſaire que tous, & en toutes choſes, obſervent la Regle comme la maîtreſſe ; & que qui que ce ſoit ne s'en éloigne ſans une raiſon juſte & légitime. Que nul de la Communauté ne prétende ſuivre le mouvement de ſa volonté propre, ni conteſter avec arrogance contre ſon Abbé, ſoit dedans, ſoit hors le Monaſtere. Que ſi quelqu'un tombe dans

Digitized by Google

cet excès, qu'il subisse la correction réguliere.

Il faut aussi qu'en toutes choses, l'Abbé ait devant les yeux la crainte de Dieu, & l'observation de la Regle; sachant qu'assurément il rendra compte de toute sa conduite à ce Juge si équitable.

Touchant les choses moins considérables qui regardent les besoins du Monastere, l'Abbé se servira seulement du conseil des anciens, selon ce qui est écrit, *Ne faites rien sans conseil, & vous ne vous en repentirez point.* Eccli. 32.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Des Instrumens des bonnes œuvres.

Deut. 6. LE premier, est d'Aimer Dieu de tout son coeur, de toute son ame, & de toute sa puissance.

Matth. 22. 2. Ensuite, Aimer son prochain comme soy-même.

Luc. 18. 3. Après, Ne point tuër.

Matth. 19. 4. Ne commettre point de fornication.

Levit. 19. 5. Ne point dérober.

Deut. 5. 6. N'avoir point de mauvais désirs.

Marc. 10. 7. Ne point porter faux-témoignage.

1. *Pier.* 2. 8. Honorer toutes sortes de personnes.

Tob. 4. 9. Ne faire à autruy ce que nous ne voudrions pas

Digitized by Google

qu'on nous fît.

10. Renoncer entierement à ſoy-même, pour ſuivre Jeſus-Chriſt. *Luc. 9.*

11. Châtier ſon corps. *1. Cor. 9.*

12. Fuïr les delices. *Tim. 5.*

13. Aimer le jeûne. *Ioel 1.*

14. Aſſiſter les pauvres. *Eccl. 4.*

15. Vêtir ceux qui ſont nuds. *Iſaïe 58.*

16. Viſiter les malades. *Eccli. 7.*

17. Enſevelir les morts. *Tob. 1.*

18. Secourir ceux qui ſont dans l'oppreſſion. *Eccl. 6.*

19. Conſoler les affligez. *1. Theſſ. 5.*

20. S'éloigner de la conduite & des maximes des gens du monde. *Iac. 1.*

21. Ne rien préférer à l'amour de Jeſus-Chriſt. *Matth. 10.*

22. Réſiſter aux mouvemens de la colere. *Matth. 5.*

23. Ne ſe point réſerver un temps pour la vengeance. *Epheſ. 4.*

24. Ne point nourrir en ſon *Prov 12. Iob. 36.*

Digitized by Google

coeur ni fraude ni tromperie.

Pſ. 27. 25. Ne point donner des marques d'amitié qui ne ſoient ſinceres.

1. Pier. 4. 26. Ne ſe ſéparer jamais de la charité.

Matth. 5. 27. Ne point jurer, de crainte de tomber dans le parjure.

Pſ. 14. 28. Dire la verité de coeur comme de bouche.

1. Theſſ. 5. 29. Ne point rendre le mal pour le mal.

2. Cor. 6. 30. Ne faire injure à perſonne; mais la ſouffrir patiemment quand on nous la fait.

Matth. 5. 31. Aimer ſes ennemis.

1. Pier. 3. 32. Ne point dire de mal de ceux qui en diſent de nous, & n'avoir pour eux que des ſentimens de bénédiction.

Matth. 5. 33. Souffrir perſécution pour la juſtice.

Iob 4. 34. N'être point ſuperbe.

Digitized by Google

35. Ni addonné au vin. *1. Tim. 3.*
36. Ni intempérant. *Eccli. 37.*
37. Ni endormy. *Prov. 20.*
38. Ni paresseux. *Prov. 24.*
39. Ni murmurateur. *1. Cor. 10.*
40. Ni médisant. *Sag. 6.*
41. Mettre toute sa confiance en Dieu. *Ps. 72.*
42. Si on apperçoit quelque bien en soy-même, le donner à Dieu, & ne se le point attribuer. *1. Cor. 4.*
43. S'imputer au contraire tout le mal que l'on fait, & s'en croire la cause. *Osée 13.*
44. Craindre le jour du Jugement. *Luc 12.*
45. Regarder l'Enfer avec frayeur. *Matth. 10.*
46. Désirer la vie éternelle de toute l'étendue de sa charité. *Philip. 1.*
47. Avoir chaque jour la mort devant les yeux, comme *Matth. 24.*

Digitized by Google

étant prête de nous surprendre.

Deut. 4. 48. Veiller sur ses actions dans tous les momens de sa vie.

Prov. 5. 49. Etre persuadé qu'il n'y a point de lieu où Dieu ne nous regarde.

Ps. 136. 50. Rejeter toutes les mauvaises pensées qui nous viennent, les briser dans le moment qu'elles naissent, contre la pierre qui est Jesus-Christ;

51. Et les découvrir au pere spirituel.

Ps. 33. 38. 52. Garder sa langue de tout discours desordonné.

Prov. 10. 53. Ne pas aimer à parler beaucoup.

Matth. 12. 54. Ne dire, ni paroles vaines, ni qui puissent porter à rire.

Eccli. 21. 55. N'aimer pas à rire beaucoup, ni d'une maniere immodeste.

Digitized by Google

56. Entendre avec plaisir les saintes lectures. *Luc* 11.

57. Prier souvent. *Luc* 18.

58. Confesser chaque jour à Dieu dans la priere avec gémissemens & avec larmes, les déreglemens de sa vie passée, & s'en corriger avec soin. *Ps.* 6.

59. Ne point consentir aux desirs que la chair & le sang peuvent inspirer. *Gal.* 5.

60. Haïr sa volonté propre. *Eccli.* 18.

61. Obéir en toutes choses aux ordres de l'Abbé, quand même, ce que Dieu ne permette pas, il ne feroit pas ce qu'il enseigne; se souvenant de ce commandement du Seigneur, *Faites ce qu'ils disent, & non pas ce qu'ils font.* *Hebr.* 13. *Matth.* 23.

62. Ne pas vouloir être estimé saint avant qu'on le *Matth.* 5.

Digitized by Google

soit ; mais l'être en effet, afin qu'on mérite d'être estimé tel.

Eccli. 6. 63. Exprimer chaque jour les commandemens de Dieu dans ses euvres.

1. *Tim.* 1. 64. Aimer la chasteté.

Levit. 19. 65. Ne haïr personne.

Gal. 5. 66. N'être ni envieux ni jaloux.

2. *Tim.* 2. 67. Ne point aimer les contestations.

Ps. 130. 68. Fuïr l'élevement de la vaine gloire.

Levit. 19. 69. Révérer ses anciens.

1. *Tim.* 5. 70. Aimer ses inférieurs.

Matth. 5. 71. Prier pour ses ennemis par l'amour que l'on a pour Jesus-Christ.

Ephes. 4. 72. Se réconcilier avant que le soleil se couche, avec ceux qui ont quelque different avec nous.

Ps. 51. *Ezech.* 18. 73. Et ne désesperer jamais de la misericorde de Dieu.

Digitized by Google

Ce ſont-là les inſtrumens de la vie ſpirituelle : & ſi nous nous en ſervons inceſſamment & les jours & les nuits, & que nous les remétions entre les mains de Jeſus-Chriſt au jour de ſon Jugement, nous recevrons de luy cette récompenſe qu'il a promiſe, *que l'oeuil n'a jamais vue, que l'oreille n'a point entendue, que le coeur de l'homme n'a jamais compriſe, & que Dieu a préparée de toute éternité à ceux qui l'aiment.* Iſaie 64. 1. Cor. 2.

Et pour le lieu où l'on doit les mettre en uſage avec ſoin & avec application, ce ſera le Cloître & le Monaſtere, en y gardant une ſtabilité conſtante,

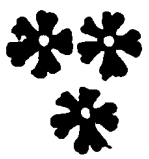

Digitized by Google

CHAPITRE V.

De l'Obéissance.

L'Obéissance qui est ponctuelle, & qui ne connoît point de retardement, est le premier dégré de l'humilité. Elle est propre à ceux qui préferent Jesus-Christ à toutes choses ; & qui par la considération de l'engagement saint qu'ils ont pris à son service, ou par la crainte des peines, ou par le desir de la gloire éternelle, obéissent dans le moment, & avec autant de promtitude, lors que le Supérieur leur ordonne quelque chose, que si son ordre étoit de Dieu. C'est de ceux-là que le Seigneur a dit, *Aussi-tôt qu'il a entendu ma voix, il a obéi.* Et

Ps. 17.

en un autre endroit il dit des Supérieurs, *Celuy qui vous écoute, m'écoute.* Ce ſont ceux-là qui ſe quittant eux-mêmes, renonçant à leur volonté propre, & retirant la main ſans achever l'ouvrage dont elle étoit occupée, rendent une obéiſſance ſi préciſe & ſi prompte à la voix de celuy qui leur commande, qu'il n'y a point d'intervalle entre la parole du maître & l'action du diſciple; enſorte que ces deux mouvemens ſe rencontrent tout-à-la-fois dans ceux qui ont la crainte de Dieu, & qui aſpirent à la jouïſſance de la vie éternelle. C'eſt ainſi qu'ils entrent dans la voie étroite, ſelon ces paroles du Seigneur, *La voie qui mene à la vie, eſt étroite:* & que ſe détachant de leur propre eſprit, & ſe mettant au

Matth. 10.

Matth. 7.

Digitized by Google

deſſus de leurs deſirs & de leurs cupiditez, ils s'abandonnent ſans réſerve à la direction & à l'autorité d'un autre ; & ne ſouhaittent rien davantage que de s'aſſujétir dans le Monaſtere à un Abbé qui les conduiſe. Sans doute que ce ſont ceux-là qui imitent l'exemple de
Jean 5. Jeſus-Chriſt qui dit, *Je ne ſuis pas venu pour faire ma volonté, mais pour accomplir celle de mon Pere qui m'a envoyé.*

Mais cette obéiſſance dont nous parlons, ne ſera ni reçue de Dieu, ni aggréable aux hommes, ſi l'on n'éxécute ce qui eſt commandé, ſans délay, ſans héſiter, ſans tiedeur, ſans murmure, & ſans nulle parole qui marque que l'on ne veuille pas ſe ſoumettre. Car c'eſt à Dieu-même que l'on obéit dans la perſonne des Supérieurs;

Digitized by Google

rieurs ; puis qu'il a dit, *Celuy qui vous écoute, m'écoute.* Et c'eſt un devoir dont il faut que les diſciples s'acquittent de la plénitude de leur coeur ; parce qu'il n'y a que celuy qui donne avec joie, qui plaiſe à Dieu. Mais au contraire ſi le diſciple ſe ſoumet avec répugnance, & s'il murmure, je ne dis pas ſeulement de bouche, mais dans le ſecret ; il a beau faire, car encore qu'il accompliſſe extérieurement ce qui luy eſt commandé, Dieu qui voit ſes diſpoſitions intérieures, ne reçoit point ſon obéiſſance, & bien loin d'en être récompenſé, il s'attire la peine qui eſt due à ceux qui murmurent, s'il ne s'en corrige, & s'il n'en fait pénitence.

Matth. 10.

2. *Cor.* 9.

Digitized by Google

Chapitre VI.

Du Silence.

Ps. 38. FAisons ce que dit le Prophete, *J'ay résolu d'observer toutes mes voies pour éviter de pécher par ma langue. J'ay mis une barriere à ma bouche; je me suis tû, je me suis humilié: & je me suis même abstenu de dire des choses bonnes.* Le Prophete nous apprent par ces paroles, que si l'on doit quelquefois s'empêcher de tenir de bons discours, par le seul respect que l'on porte au silence; à plus forte raison faut-il s'interdire toutes paroles mauvaises, dans la crainte du châtiment qu'elles meritent. Ainsi par la consideration que l'on doit à la dignité du silence, on n'ac-

Digitized by Google

cordera que rarement aux diſciples même d'une vertu conſommée, la permiſſion d'avoir des entretiens enſemble, quoique ſur des matiéres utiles & ſaintes, & capables de donner de l'édification, ſelon ce qui eſt écrit, *Vous n'éviterez pas le péché en parlant beaucoup* ; & ailleurs, *la mort & la vie ſont dans le mouvement de la langue.* Et puis il appartient ſeulement au maître de parler & d'inſtruire, & au diſciple de ſe taire & d'écouter. C'eſt pourquoy ſi l'on a quelque choſe à demander au Supérieur, il le faut faire avec un reſpect, une ſoumiſſion, & une humilité parfaite. Pour ce qui eſt des railleries, des paroles inutiles, & de celles qui peuvent porter à rire, nous les condamnons pour jamais en toutes

Prov. 10.

Prov. 18.

Digitized by Google

sortes de lieux, & nous ne permettons point qu'aucun des Freres ait la hardieſſe d'ouvrir la bouche pour en dire.

CHAPITRE VII.

De l'Humilité.

L'Ecriture-ſainte nous crie à haute voix, mes freres, que *celuy qui s'éleve, ſera humilié; & que celuy qui s'humilie, ſera élevé.* Elle veut ſans doute nous apprendre par cette inſtruction, que tout élévement eſt une eſpece d'orgueuil. C'eſt ce que le Prophete nous déclare qu'il a eſſayé d'éviter, lors qu'il dit; *Seigneur, ni mon coeur, ni mes yeux ne ſe ſont point élevez; je ne me ſuis point porté de moy-même aux choſes grandes & magnifiques qui étoient au*

Luc 14.

Pſ. 140.

Digitized by Google

deſſus de moy. Mais voyez ce qu'il dit enſuite : *Si je n'uſſe eu de bas ſentimens de moy-même ; & que je me fuſſe eſtimé plus que je ne dois, vous m'uſſiez traité comme un enfant que l'on tire du ſein de ſa mere.*

Ainſi, mes freres, ſi nous voulons nous élever au comble d'une humilité parfaite, & arriver en peu de temps, à cette grandeur céleſte, où l'on ne monte que par l'humilité de la vie préſente ; il faut par une ſuite d'actions toutes plus parfaites les unes que les autres, dreſſer cette échelle myſtérieuſe, qui apparut en ſonge au patriarche Jacob, par laquelle il vit monter & déſcendre des Anges. Cette maniere de monter & de déſcendre, ne nous apprent ſans doute autre choſe, ſi ce n'eſt que *Gen. 28.*

l'on deſcent lors qu'on s'éleve, & que l'on monte lors qu'on s'humilie. Et pour cette échelle, dreſſée, elle nous figure l'état de notre vie mortelle, que Dieu éleve juſqu'au Ciel par les humiliations de notre coeur. Les deux côtez de cette échelle, ſignifient notre corps & notre ame, dans leſquels l'ordre & la vocation de Dieu a diſpoſé differens échelons de diſcipline & d'humilité, comme autant de moyens de nous élever à luy.

Le premier degré d'humilité veut qu'un Moine ait inceſſamment la crainte de Dieu préſente; qu'il ſe ſouvienne, & ne perde jamais la mémoire d'aucune des choſes qu'il a commandées; qu'il repaſſe en tout temps dans ſon eſprit les peines de l'Enfer qui doivent

Digitized by Google

faite la punition des péchez de ceux qui le mépriſent, & la vie éternelle qui doit être la récompenſe de ceux qui le craignent ; & qu'ainſi ſe préſervant dans tous les momens, des péchez & des vices de la penſée, de la langue, des mains, des yeux, des piéds, & de ſa propre volonté, il travaille ſans relâche à retrancher les inclinations & les déſirs de la chair. Qu'il conſidere que Dieu le regarde inceſſamment du haut du Ciel ; que les yeux de ſa Majeſté divine, en quelque lieu qu'il ſe rencontre, ſont ouverts ſur les moindres de ſes actions, & que ſes ſaints Anges luy en rendent un compte exact à toute heure. C'eſt ce que nous montre le Prophete, lors qu'il nous dit, que nos penſées ſont préſentes à Dieu,

Pſ. 7. & qu'il *pénetre les replis les plus cachez de nos reins & de nos*
Pſ. 93. *coeurs* ; & ailleurs, *Dieu ſait que les penſées des hommes ſont vaines* ; & en un autre endroit,
Pſ. 138. *vous connoiſſez de loin, ô mon Dieu, toutes mes penſées* : &
Pſ. 75. 11. encore, *la penſée de l'homme ſe vient découvrir d'elle-même à vous*. Auſſi le véritable motif qui peut obliger un Moine fidele & appliqué, de veiller ſur ſes mauvaiſes penſées, c'eſt de ſe dire continuellement dans
Pſ. 17. le fonds de ſon coeur, *Je ſeray pur à ſes yeux, ſi je me préſerve de toute iniquité*.

Pour ce qui eſt de notre volonté propre, nous avons dans la ſainte Ecriture une défenſe expreſſe de la ſuivre, lors
Eccli. 18. qu'elle nous dit, *Renoncez à vos volontez* ; & lors que nous demandons à Dieu dans la priere

priere qu'il nous a donnée luy-même, *que ſa volonté s'accompliſſe en nous.* C'eſt donc avec beaucoup de raiſon qu'on nous avertit de ne nous point laiſſer aller aux mouvemens de notre volonté propre, puiſque par ce moyen nous évitons le danger que l'Ecriture nous découvre quand elle dit, *Il y a des voies qui paroiſſent droites au jugement des hommes, & qui à la fin nous conduiſent dans le fonds de l'Enfer*; & que nous nous garantiſſons du malheur dans lequel tombent les négligens dont il eſt dit, *Ils ſe ſont corrompus & ſe ſont rendus abominables par leurs inclinations déréglées.*

Matth. 6.

Prov. 16.

Pſ. 52.

Pour ce qui regarde les deſirs de la chair, nous devons croire que rien n'échape à Dieu de tout ce que nous pen-

Digitized by Google

ſons, ſelon cette parole du
Pſ. 37. Prophete ; *Seigneur, je n'ay point de volonté qui ne ſoit expoſée à vos yeux.* Nous devons donc prendre garde de ne point écouter nos mauvais deſirs, parce que le moment du plaiſir eſt celuy de la mort. C'eſt ce qui donne lieu à l'Ecriture de nous faire ce commande-
Eccli. 18. ment, *Ne ſuivez point vos paſſions ni vos cupiditez.*

Prov. 15. Si donc *les yeux du Seigneur ſont inceſſamment ouverts ſur les bons & ſur les mechans ; ſi du*
Pſ. 13. *haut du Ciel il a ſur les enfans des hommes une attention continuelle, pour remarquer s'il y en a quelqu'un qui connoiſſe Dieu & qui le recherche* ; ſi les Anges qui ſont établis pour nous conduire, luy rapportent le jour & la nuit, le détail de toutes nos oeuvres ; il n'y a point

Digitized by Google

de moment, mes freres, dans lequel nous ne devions prendre garde que Dieu, comme dit le Prophete dans les Pſeaumes, ne nous ſurprenne ou dans le péché ou dans l'inutilité; & que nous traitant icy-bas avec indulgence, parce qu'il eſt plein de bonté, & qu'il veut nous donner le temps d'entrer dans des diſpoſitions meilleures & plus réglées, il ne nous diſe un jour ces paroles terribles, *Vous avez commis tous ces excês, & je ſuis demeuré dans le ſilence.* Pſ. 52. Pſ. 49.

Le ſecond degré de l'humilité eſt qu'un Moine n'aime point ſa volonté propre, & ne ſe faſſe point un plaiſir de contenter ſes paſſions: mais qu'il exprime dans ſes actions cette parole de Jeſus-Chriſt, *Je ne ſuis pas venu en ce monde pour* Jean 6.

Digitized by Google

faire ma volonté, mais celle de celuy qui m'a envoyé; & qu'il ſuive ce qui eſt écrit; *Toutes les actions de la volonté propre ſeront punies; & celles de l'obéiſſance, récompensées.*

Le troiſieme degré de l'humilité conſiſte à rendre à ſon Supérieur, pour l'amour de Dieu, une obéiſſance ſans réſerve, ſelon l'exemple de Jeſus-Chriſt, lequel, comme dit l'Apôtre, *a été obéiſſant juſqu'à la mort.*

Philipp. 2.

Le quatrieme degré de l'humilité eſt lors que nous obéiſſons ſans nous arrêter aux contrariétez & aux difficultez qui ſe rencontrent dans les choſes que l'on nous commande, non plus qu'aux injures & aux mauvais traitemens que l'on nous peut faire, quelque dureté que nous y trouvions; & qu'au lieu

Digitized by Google

de perdre courage, & de quiter, nous demeurons dans le ſilence du coeur, & conſervons une paix conſtante, ſelon ces enſeignemens de l'Ecriture ; *Celuy qui perſeverera juſqu'à la fin, ſera ſauvé* ; & ailleurs, *que votre coeur demeure ferme, & attendez en patience le ſecours du Seigneur.* Et dans un autre endroit, pour nous apprendre qu'un ſerviteur fidele doit ſupporter toutes ſortes de maux pour l'amour du Seigneur ; il eſt dit en la perſonne de ceux qui ſouffrent, *C'eſt pour l'amour de vous, Seigneur, qu'il n'y a point de jour qu'on ne nous faſſe endurer la mort, & que l'on ne nous conſidere comme des brebis deſtinées à la boucherie :* & enſuite, lors qu'étant ſoutenus par l'eſpérance des récompenſes ſu-

Matth. 24.

Pſ. 26.

Rom. 8.

Digitized by Google

tures, ils ajoutent, tout pleins de consolations, ces paroles, *là-même.* *mais nous sommes toûjours victorieux parmy toutes ces contradictions & ces traverses, par la protection que nous donne celuy qui nous a aimez*: & ailleurs: *Ps. 65.* *vous nous avez éprouvez, Seigneur, & vous nous avez fait passer par le feu comme l'argent; vous nous avez fait tomber dans les piéges que l'on nous avoit tendus, & vous nous avez chargez d'afflictions & de maux.* Et afin de nous apprendre que nous devons être sous la conduite d'un Supérieur, il est encore dit, *Vous avez mis des hommes sur nos têtes.* Et ainsi les véritables Moines observant dans toutes les tribulations & les adversitez qui leur arrivent, le précepte de Jesus-Christ; si on les frape sur une

Digitized by Google

joue, ils tendent l'autre ; ils quittent leur manteau, ſi on leur ôte leur robbe ; ſi on veut les contraindre de faire mille pas, ils en font deux mille ; enfin ils ſupportent avec l'Apôtre, les infidélitez des faux-freres, & donnent des bénédictions à ceux qui les maltraitent & qui les perſécutent. *Matth. 5.* *2. Cor. 11.* *1. Cor. 4.*

Le cinquieme degré d'humilité eſt de découvrir à ſon Abbé, par une confeſſion humble & ſincere, les mauvaiſes penſées dont on peut être ſurpris, & les fautes ſecrettes que l'on a commiſes. C'eſt à quoy l'Ecriture nous exhorte, lors qu'elle dit ; *Expoſez votre conduite au Seigneur, & mettez en luy toute votre eſpérance* ; & ailleurs, *confeſſez-vous au Seigneur, parce qu'il eſt bon, & que ſes miſéricordes ſont infinies* ; *Pſ. 36.* *Pſ. 117.*

Digitized by Google

& encore par la bouche du
Pſ. 31. Prophéte, en ces termes, *je vous ay déclaré mon peché, Seigneur, je ne vous ay point célé mes injuſtices; j'ay dit, Je découviray contre moy-même au Seigneur toutes mes iniquitez; & vous m'avez pardonné l'impiété de mon coeur.*

Le ſizieme degré d'humilité eſt qu'il n'y ait rien de ſi bas, de ſi humiliant & de ſi extreme, dont un Moine ne ſe contente; qu'il croye qu'il s'acquitte mal de toutes les choſes qui luy ſont commandées, & qu'il s'eſtime incapable d'y réuſſir; diſant avec le Prophe-
Pſ. 72. te; *j'ay été réduit au néant, & je ne l'ay point ſu; j'ay été à vos yeux comme une bête ſans raiſon, & je ſuis toujours demeuré attaché à vous.*

Le ſeptieme degré d'humi-

Digitized by Google

lité eſt qu'un Moine s'eſtime inférieur, & ſe croye au deſſous de toutes ſortes de perſonnes, de maniere que cette créance ne ſoit pas ſeulement ſur le bord de ſes levres, mais qu'elle ſoit dans le ſentiment de ſon coeur; & qu'en s'humiliant, il diſe comme le Prophete; *Pour moy je ne ſuis qu'un ver de terre; je ne ſuis pas un homme, mais l'opprobre des hommes, & la lie du peuple: auſſitôt que je me ſuis élevé, je me ſuis vu dans l'abbaiſſement & dans la confuſion*; & ailleurs: *ce m'a été un bonheur que vous m'ayez humilié, car cela m'a appris à garder vos commandemens.* Pſ. 21. Pſ. 87. Pſ. 118.

Le huitieme degré d'humilité eſt lors qu'un Moine ne fait rien dans le Monaſtere qui ne ſoit ſelon les regles communes ou ſelon les exemples des anciens.

Digitized by Google

Le neuvieme degré d'humilité eſt qu'un Moine ſoit maître de ſa langue, & qu'il demeure dans le ſilence juſqu'à ce qu'on l'interroge, & qu'il ſoit obligé de répondre ; l'Ecriture nous apprenant qu'*il*
Prov. 10. *n'eſt pas poſſible de parler beaucoup, & de ne point pécher* ; &
Pſ. 139. que *celuy qui aime à parler, ne manquera jamais de s'égarer dans ſa conduite.*

Le dizieme degré d'humilité eſt lors qu'un Moine n'eſt ni facile ni pront à rire, parce
Eccli. 21. qu'il eſt écrit, *L'inſenſé éleve ſa voix, & éclate en riant.*

L'onziéme degré d'humilité eſt lors qu'un Moine étant obligé de parler, il le fait ſans rire, mais avec douceur, humilité, & modeſtie tout-enſemble ; qu'il s'explique en peu de mots & de bons ſens, &

Digitized by Google

que le ton de ſa voix n'eſt point élevé, ſe ſouvenant qu'il eſt écrit, *Un homme ſage dit en peu de paroles ce qu'il veut dire.*

Le douzieme degré d'humilité eſt lors qu'un Moine non-ſeulement conſerve l'humilité dans ſon coeur, mais qu'en tout-temps il en donne à ceux qui le conſiderent, des marques extérieures; en ſorte que dans le travail, dans le Monaſtere, dans l'Egliſe, dans le jardin, en voyage, à la campagne; enfin en quelque lieu qu'il ſe trouve, ſoit qu'il ſoit aſſis, ſoit qu'il marche, ou qu'il s'arrête, il ait la tête panchée, & les yeux baiſſez vers la terre; & que s'eſtimant coupable à toute heure des péchez qu'il commet, il ſe regarde comme étant ſur le point d'être préſenté au Tribunal

Digitized by Google

terrible de Jesus-Christ, se disant à soy-même ce que se disoit le Publicain de l'Evangile, tenant les yeux attachez à la
Luc. 10. terre, *Seigneur, je ne suis pas digne, pécheur que je suis, de lever les yeux au Ciel*; & comme
Ps. 118. le Prophete, *je suis courbé & humilié, de quelque côté que je me tourne.*

Enfin lors que le Moine aura passé par tous ces differens degrez d'humilité, il arrivera à cet amour de Dieu, qui étant
1. Jean 4. parfait & consommé, bannit toute crainte; & fait que toutes les choses qu'il observoit auparavant par le motif de la crainte, il les observera désormais sans peine, par une accoutumance comme naturelle, sans qu'il luy reste aucune frayeur des supplices éternels; mais par l'amour qu'il porte à

Digitized by Google

Jesus-Christ, par une habitude sainte qu'il aura contractée, & par l'attrait & l'agrément qu'il trouvera à pratiquer les actions de vertu. C'est ce que le Seigneur voudra bien opérer par le mouvement de son saint Esprit, dans son serviteur, lors qu'il se sera purifié de tous ses vices & de tous ses péchez.

CHAPITRE VIII.

Des divins Offices de la nuit.

PEndant le temps de l'Hiver, c'est-à-dire, depuis * les Calendes de Novembre jusqu'à Pâques, on se levera à la huitiéme heure de la nuit *, réglant cette heure par pro-

* le 1. Novembre.

* qui revient selon nous, à un peu plus de 2. heures aprés minuit, le 1. Nov. à prés de trois, le 11. Dec. & à deux heures juste, le 21. Mars.

Digitized by Google

portion de l'accroiſſement ou de la diminution des nuits ; afin que l'on puiſſe porter le temps du repos, un peu au delà de la moitié d'une nuit ; & que pour lors, la digeſtion étant faite, les Freres ſe trouvent dans le dégagement néceſſaire.

Pour le temps qui reſte après l'Office de la nuit *, ils l'employeront à apprendre les Pſeaumes & les Leçons dont ils auront beſoin.

* Matines.

Depuis Pâques juſqu'aux Calendes de Novembre, dont nous venons de parler, on réglera l'heure de l'Office de la nuit, de telle ſorte qu'aprés quelques momens, pendant leſquels les Freres pourront ſortir pour les néceſſitez indiſpenſables, on commence l'Office du matin * qui ſe doit dire au point du jour.

* Laudes

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Combien on doit dire de Pseaumes aux Heures de la nuit.

DURant l'Hiver on commencera l'Office par le Verset *Deus in adjutorium meum intende ; Domine ad adjuvandum me festina.* Ensuite, on dira trois fois, *Domine labia mea aperies ; & os meum annuntiabit laudem tuam* ; à quoy on ajoutera le troisieme Pseaume avec le *Gloria.* Puis on dira avec Antienne * le Pseaume 94. ou au moins on le récitera ; après quoy on dira l'Hymne, qui sera suivie de six Pseaumes avec leurs Antiennes. Cela fait, & le Verset étant dit, l'Abbé donnera la Bénédiction ; & tous étant assis dans leurs siéges,

Ps. 69.

Ps. 50.

* c'est-à-dire qu'on le chantera.

les Freres liront tour-à-tour trois Leçons dans le livre qui ſera ſur le pupitre ; à chacune deſquelles on chantera un Répons. Les deux premiers ne ſeront point ſuivis de *Gloria Patri*, qui ne ſe dira qu'après la troiſieme Leçon par le chantre ; & au moment qu'il le commencera, tous les Freres ſe leveront de leurs ſiéges, pour marquer l'honneur & la révérence qu'ils doivent à la ſainte Trinité.

On lira dans l'Office de la nuit, les livres des divines Ecritures tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, & les Expoſitions qui en ont été faites par les Docteurs les plus célebres de l'Egliſe, & par les Peres Orthodoxes & Catholiques.

Enſuite de ces trois Leçons

&

Digitized by Google

& des Répons, on chantera ſix autres Pſeaumes avec *Alleluia.* On y joindra une Leçon de l'Apôtre que l'on dira par coeur, puis le Verſet, & la Priere, c'eſt-à-dire *Kyrie eleeſon* *. C'eſt ainſi qu'on finira l'Office de la nuit.

* & le *Pater.*

CHAPITRE X.

Comment on doit dire l'Office de la nuit en Eté.

DEpuis Pâques juſqu'aux Calendes de Novembre, on gardera dans la Pſalmodie & dans le nombre des Pſeaumes, le même ordre que nous venons d'établir ; avec cette difference que les nuits étant plus courtes, on ne lira pas de Leçons dans le livre : mais en la place des trois Le-

Digitized by Google

çons d'Hiver, on en dira seulement une de l'ancien Testament, & par coeur, suivie d'un Répons bref. Pour tout le reste, on fera comme nous venons de le marquer : c'est-à-savoir qu'on ne dira jamais moins de 12. Pseaumes dans l'Office de la nuit, sans y comprendre le 3. & le 94.

CHAPITRE XI.

Comment il faut dire l'Office de la nuit les Dimanches.

ON se levera les Dimanches pour dire l'Office de la nuit, un peu de meilleure heure que les autres jours. On y observera la regle que nous avons déja établie, c'est-à-dire qu'après avoir chanté six Pseaumes, le Verset

Digitized by Google

dit, & tous les Freres étant assis selon leur rang dans leurs siéges, on lira, comme nous l'avons déja dit, dans le livre, quatre Leçons avec leurs Répons : le chantre ajoûtera au quatrieme seulement, le *Gloria Patri* ; & dans ce moment tous se leveront de leurs siéges avec respect.

Les Leçons étant finies, on dira de suite six autres Pseaumes avec leurs Antiennes, comme les précédens, & le Verset; puis on lira encore quatre Leçons avec leurs Répons, selon l'ordre que nous venons de marquer. On ajoutera trois Cantiques tirez des Ecrits des Prophetes, comme il plaira à l'Abbé de les regler, & on les chantera avec *Alleluia* ; on dira le Verset, & l'Abbé ayant donné la Bénédiction, on lira

Digitized by Google

quatre autres Leçons en la maniere qu'il a déja été dit, qui ſeront priſes dans le nouveau Teſtament ; & le quatriéme Répons étant achevé, l'Abbé commencera l'Hymne *Te Deum laudamus*. Il lira enſuite une Leçon de l'Evangile, tous les Freres ſe tenant dans le reſpect & dans la crainte. Cette lecture finie, le Choeur répondra *Amen* ; l'Abbé dira auſſitôt l'Hymne *Te decet laus* : & la Bénédiction étant donnée, on commencera l'Office du matin.

Cet ordre de l'Office de la nuit pour le Dimanche, s'obſervera également en tout temps, ſoit en Hiver, ſoit en Eté ; ſi ce n'eſt que par malheur, ce que Dieu ne permette pas, on ſe levât plus tard qu'il n'eſt ordonné, &

Digitized by Google

que l'on fût obligé de retrancher quelque chose des Leçons ou des Répons ; ce qu'on doit neantmoins éviter avec tout le soin possible. Que si ce desordre arrivoit, celuy qui en auroit été cause par sa négligence, sera puny dans l'Eglise-même, d'une maniere digne de sa faute.

CHAPITRE XII.

Comment il faut dire l'Office du matin.

ON commencera l'Office du matin, tous les Dimanches, par le 66. Pseaume, que l'on récitera simplement sans Antienne. On dira ensuite le Pseaume 50. avec *Alleluia* ; puis le Pseaume 117. & le 62. le Cantique de *Bénédi-*

Digitized by Google

ctions *, & les Pſeaumes de *loüanges* *. On ajoutera une Leçon de l'Apocalypſe, qui ſe récitera par coeur, le Répons, l'Hymne & le Verſet, le Cantique de l'Evangile *; enfin la Priere, & l'on finira de la ſorte.

* *Benedicite.*
* *Laudate* 148. *Cantate* 149. *Laudate* 150.
* *Benedictus.*

CHAPITRE XIII.

Comment on doit dire l'Office du matin les autres jours de la ſemaine.

ON commencera l'Office du matin, les autres jours de la ſemaine, par le Pſeaume 66. On le dira ſans Antienne comme le Dimanche; & un peu lentement, afin que tous les Freres ayent le temps de ſe trouver au Pſeaume 50. qui ſe dira avec Antienne. Ce Pſeau-

Digitized by Google

me ſera ſuivy de deux autres ſelon la coûtume, ſavoir le Lundi, le 5. & le 35. le Mardi, le 42. & le 56. le Mécredi, le 63. & 64. le Jeùdi, le 85. & le 89. le Vendredi, le 75. & le 91. le Samedi, le 142. avec le Cantique du Deuteronome *, que l'on diviſera en deux, diſant le *Gloria* à la fin de chaque partie. Pour les autres jours on prendra le Cantique tiré des Prophetes, que l'Egliſe Romaine a accoutumé de chanter chaque jour : enſuite on dira les Pſeaumes de *loüanges*, une Leçon de l'Apôtre par coeur, le Répons, l'Hymne, le Verſet, le Cantique de l'Evangile, & on finira par la Priere.

* *Audite cæli.*

Au reſte on ne doit jamais terminer l'Office du matin & du ſoir *, que le Supérieur ne

* Laudes & Vêpres.

Digitized by Google

diſe à la fin & ne prononce tout haut, l'Oraiſon Dominicale, enſorte que tout le monde l'entende, afin que les Freres étant preſſez par l'engagement contenu dans ces paroles, *Pardonnez-nous nos offenſes, comme nous pardonnons celles qu'on nous a faites*, ſe préſervent des ſcandales & des diſſenſions qui ont accoutumé de ſe former dans les Monaſteres, comme les épines dans les campagnes. Aux autres Heures de l'Office on ſe contentera de dire tout haut la derniere partie de cette Priere, afin que le Choeur puiſſe répondre, *ſed libera nos à malo.*

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Comment on doit dire l'Office de la nuit dans les Fêtes des Saints.

ON fera cet Office aux jours des Fêtes des Saints, & à toutes les Solennitez, comme nous l'avons marqué pour le Dimanche, avec cette unique difference que l'on dira les Pseaumes, les Antiennes, & les Leçons du jour *. Et pour la quantité, elle sera la même que nous l'avons déterminée.

* que quelques-uns entendent de la Fête ou de la Solennité; & d'autres, avec bien plus de vray-semblance, de la Ferie courante.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

En quel temps on doit dire Alleluia.

DEpuis le ſaint jour de Pâques juſqu'à la Pentecote, on dira *Alleluia* ſans interruption aux Pſeaumes comme aux Répons. Depuis la Pentecote juſqu'au commencement du Caréme [a], on le dira toutes les nuits aux ſix derniers Pſeaumes ſeulement; & tous les Dimanches de l'année, à l'exception du Caréme, aux Cantiques * de la nuit, à l'Office du matin, à Primes, Tierces, Sextes & Nones. Pour Vêpres, elles ſe diront toujours avec Antiennes; & jamais on

* du 3. Noc.

[a] en ce temps-là, le 1. Dimanche; aujourd'huy, le Mécredy de devant.

Digitized by Google

ne dira *Alleluia* aux Répons, si ce n'est depuis Pâques jusqu'à la Pentecote.

CHAPITRE XVI.

Combien de fois on doit célébrer le service divin pendant le jour.

AUtant de fois que le Prophete le marque, lors qu'il dit, *Seigneur, j'ay chanté vos louanges sept fois le jour.* Ps. 118. Nous suivrons cette regle, & nous accomplirons ce nombre consacré de sept, si nous célébrons l'Office divin; le matin [a]; à la premiere heure du jour [b]; à la troisieme [c]; à la

a au point du jour.
b au lever du Soleil.
c huit heures du matin, selon nous, dans le Solstice d'Eté; dix, dans celuy d'Hiver; neuf, aux Equinoxes: & ainsi à proportion.

Digitized by Google

ſizieme [a] ; à la neuvieme [b] ; au ſoir ; & à la fin de toute la journée [c] : parce que c'eſt de ces heures que le Prophete a voulu parler, quand il a dit, *J'ay chanté vos louanges ſept fois le jour.*

Car pour ce qui regarde le ſervice de la nuit, le Prophete en parle & le diſtingue quand
Pſ. 118. il dit, *Je me levois dans le milieu de la nuit pour louër votre ſaint nom.* Ne manquons donc pas de rendre graces à Dieu notre Sauveur des jugemens de ſa juſtice, dans le temps que nous venons de marquer; ſavoir, le matin [d], à la premiere heure du jour [e], à la

[a] midy.
[b] quatre heures après midy, dans le Solſtice d'Eté; deux, dans celuy d'Hiver; trois, aux Equinoxes.
[c] avant que de ſe coucher.
[d] Laudes.
[e] Primes.

Digitized by Google

troisième [a], à la sizieme [b], à la neuviéme [c], au soir [d], à la derniere heure qui doit finir la journée [e]; & levons-nous la nuit pour luy donner des témoignages de nostre adoration & de notre culte.

a Tierces.
b Sextes.
c Nones.
d Vêpres.
e Complies.

CHAPITRE XVII.

Combien on doit dire de Pseaumes à ces heures de l'Office.

APrès avoir préscrit l'ordre que l'on doit observer aux Offices de la nuit & du matin, il faut parler des autres heures. On commencera Primes par le Verset *Deus in adjutorium meum intende*; ou

Digitized by Google

dira l'Hymne enſuite, & puis trois Pſeaumes qui ſeront ſeparez par le *Gloria Patri*; on y ajoutera une Leçon, un Verſet, *Kyrie eleeſon* *, & on finira de la ſorte.

* & le *Pater.*

On gardera la même maniere à l'Office de Tierces, de Sextes, de Nones: on les commencera par le Verſet *; on dira l'Hymne de ces heures; elle ſera ſuivie de trois Pſeaumes, de la Leçon, du Verſet, de *Kyrie eleeſon* *; & on finira là. Dans les Communautez nombreuſes on dira les Pſeaumes avec Antienne: dans les autres, il ſuffira de les reciter ſans Antienne.

* *Deus in adjutorium.*

* & du *Pater.*

On dira quatre Pſeaumes avec Antiennes à l'Office du ſoir; enſuite la Leçon, le Répons, l'Hymne, le Verſet, le Cantique de l'Evangile *, le

* *Magnificat.*

Digitized by Google

Kyrie, & l'Office finira par l'Oraison Dominicale.

On dira trois Pseaumes à Complies d'une maniere simple & sans Antienne. Ces Pseaumes seront suivis de l'Hymne propre à cette heure, de la Leçon, du Verset, du *Kyrie* *, & de la Bénédiction après laquelle on se retirera.

* & du *Pater*.

CHAPITRE XVIII.

De l'ordre que l'on doit garder dans la distribution des Pseaumes.

ON commencera toutes les Heures du jour par le Verset *Deus in adjutorium meum intende*; on y ajoutera *Gloria Patri*, & ensuite l'Hymne propre à chaque Heure.

Après cela tous les Diman-

Digitized by Google

ches à Primes on dira quatre Sections * du Pſeaume 118. & trois Sections du même Pſeaume, à chacune des Heures ſuivantes, ſavoir Tierces, Sextes, & Nones.

* deux ſous un même *Gloria.*

Le Lundy à Primes on dira trois Pſeaumes, le premier, le ſecond & le ſizieme : & ainſi, en diſant à Primes trois Pſeaumes par ordre juſqu'au dix-neuvieme chaque jour de la ſemaine ; & en diviſant le neuvieme & le dix-ſeptieme en deux Sections avec *Gloria* à la fin de chacune, l'on commencera toujours la Pſalmodie de la nuit du Dimanche par le vintieme Pſeaume.

On partagera à Tierces, à Sextes, & à Nones du Lundy, les neuf Sections qui reſtent du Pſeaume 118. & on en dira trois à chacune de ces Heures.

Digitized by Google

Le Pſeaume 118. étant achevé dans la diſtribution qui en aura été faite le Dimanche & le Lundy, on chantera le Mardy trois Pſeaumes à Tierces, & autant à Sextes & à Nones, qui ſeront pris depuis le 119. juſqu'au 127. feſant le nombre de neuf Pſeaumes, leſquels on repetera aux mêmes Heures juſqu'au Dimanche ; en obſervant toujours une entiere uniformité pour ce qui regarde les Hymnes, la Leçon, & le Verſet ; & ainſi on ne manquera point de recommencer toujours au Dimanche le Pſeaume 118.

Pour ce qui eſt de Vêpres, on les chantera toujours avec quatre Pſeaumes, que l'on commencera depuis le 109. juſqu'au 147. à l'exception de ceux que l'on en ſépare, &

Digitized by Google

dont on ſe ſert à d'autres Heures différentes, ſavoir depuis le 117. juſqu'au 127. & le 133. & le 142. Tous les autres ſe diront à l'Office de Vêpres : & parce qu'il ſe trouve trois Pſeaumes de moins pour rendre cette diſtribution complete, il faudra diviſer les Pſeaumes les plus longs qui ſe rencontrent entre ceux que nous avons marquez ; ſavoir le 138. le 143. & le 144. Pour ce qui eſt du 116. parce qu'il eſt tres-court, on le joindra avec le 115.

La diſpoſition des Pſeaumes qui ſe doivent dire à Vêpres, étant ainſi réglée, on dira le reſte, c'eſt-à-dire, les Leçons, les Répons, les Hymnes, les Verſets, & les Cantiques, comme nous l'avons déja établi.

On dira tous les jours à Complies les mêmes Pſeaumes,

Digitized by Google

c'eſt-à-dire, le 4. & le 90. & le 123.

Toute la Pſalmodie des heures du jour étant réglée de la ſorte ; les Pſeaumes qui reſtent, ſeront également diſtribuez à l'Office de la nuit des ſept jours de la ſemaine, en diviſant les plus longs, enſorte qu'il y en ait douze pour chaque nuit.

Cependant notre intention eſt au cas que quelqu'un n'approuve pas ce partage des Pſeaumes comme nous l'avons fait, qu'il ordonne en cela ce qu'il jugera plus à propos, pourvu qu'il faſſe de ſorte que toutes les ſemaines on diſe les 150. Pſeaumes du Pſautier, & qu'on les recommence toujours le Dimanche à l'Office de la nuit par le même Pſeaume : car aſſurément les Moines ſont

Digitized by Google

voir qu'ils ont beaucoup moins de zele qu'ils n'en devroient avoir pour le ſervice de Dieu, lors que dans le cours d'une ſemaine, ils ne diſent pas le Pſautier avec les Cantiques ordinaires ; puiſque nous liſons que les ſaints Moines nos prédéceſſeurs & nos peres diſoient avec ferveur & avec joie dans l'eſpace d'une journée, ce que plût à Dieu que nous autres lâches que nous ſommes, puiſſions dire dans le temps d'une ſemaine toute entiere.

CHAPITRE XIX.

De la maniere de pſalmodier.

NOus croyons que Dieu eſt préſent par tout, & que ſes yeux ſe portent en tous

Prov. 15.

Digitized by Google

lieux ſur les bons & ſur les méchans ; mais il ſemble que nous devons croire avec encore plus de certitude qu'il le fait plus particulierement, lorſque nous aſſiſtons au ſervice divin. Ayant donc un ſouvenir perpétuel de ce que dit le Prophete, *Servez le Seigneur avec crainte* ; & ailleurs, *chantez ſes louanges avec ſageſſe* ; & encore, *je vous loueray, Seigneur, en la preſence de vos Anges* : penſons avec quel reſpect nous devons paroître devant la Majeſté de Dieu, & devant ſes ſaints Anges ; & acquitons-nous avec tant de religion de cet exercice ſi ſaint, qu'il ſoit vray de dire que nos coeurs parlent de concert avec nos bouches.

Pſ. 2. Pſ. 46. Pſ. 137.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

De la révérence que l'on doit garder dans la priere.

SI lors que nous avons à desirer quelque chose des grands de la terre, nous ne les abordons jamais qu'avec des marques de la soumission & du respect que nous avons pour eux : à plus forte raison devons-nous offrir nos prieres à Dieu, qui est le Seigneur de l'Univers, avec toute l'humilité, la pureté, & la religion qui nous sera possible ; sachant que ce n'est ni par la multiplicité, ni par l'arrangement des parcles ; mais par la sincérité du coeur, par la componction & par l'abondance des larmes, que nous nous rendrons dignes

Matth. 6.

Digitized by Google

d'en être exaucez. C'eſt pourquoy il faut que la priere ſoit courte & pure, ſi ce n'eſt que le mouvement de l'Eſprit de Dieu nous porte à la faire avec plus d'étendue ; mais on ſe ſouviendra de la rendre fort courte, lors qu'elle ſe fera en commun par tous les Freres : & qu'au ſigne du Superieur, tout le monde ſe leve.

CHAPITRE XXI.

Des Doyens du Monaſtere.

SI la Communauté eſt grande, on choiſira entre les Freres, ceux qui ſe ſeront acquis le plus d'eſtime & d'approbation par la ſainteté de leur vie, pour les établir Doyens, c'eſt-à-dire, pour veiller ſur dix de leurs freres, *Act. 6.*

Digitized by Google

en ſe conduiſant en tout ſelon les commandemens de Dieu & les ordres de l'Abbé. On prendra garde que la diſpoſition de
Exode 18. ces Doyens ſoit telle que l'Abbé puiſſe avec une ſureté toute entiere, leur commettre une partie de ſes ſoins. Ce ne ſera point le rang qu'ils tiennent dans le Monaſtere, que l'on conſidérera dans ces ſortes d'élections, mais le mérite de la perſonne, ſa ſageſſe, & ſa doctrine. Si par hazard il s'en trouvoit quelqu'un, qui fût coupable pour s'être laiſſé aller à la préſomption & à l'orgueuil; & qui après avoir été repris juſqu'à trois fois, perſiſtât dans ſon opiniâtreté, on ne manquera point de le dépoſer, & de luy en ſubſtituer un autre qui en ſoit digne. Nous ordonnons qu'on tienne la même

Digitized by Google

même conduite à l'égard du Prieur.

CHAPITRE XXII.

Comment les Freres doivent prendre leur repos.

CHacun des Freres aura son lit à part ; & les lits seront [a] placez selon les ordres de l'Abbé par rapport à la disposition des particuliers. Ils seront tous couchez dans un même lieu [b], s'il est possible ; que si on ne le peut à cause du grand nombre, on les mettra dix ou vint ensemble avec des anciens qui veilleront sur leur conduite. On allumera

a al. garnis selon les ordres de l'Abbé par rapport au besoin & à la necessité des particuliers.

b sans autre separation que celle des lits.

Digitized by Google

une lampe dans les dortoirs qui éclairera toute la nuit juſqu'au matin. Les Freres coucheront tout vétus avec leur ceinture, ou ceints avec des cordes. Ils n'auront point de couteau à leur côté durant le ſommeil, crainte de ſe bleſſer dans l'illuſion de quelque ſonge. Ils ſeront toujours prêts au ſigne du réveil : ils ſe leveront, ils partiront à l'inſtant-même, & eſſaieront de ſe devancer les uns les autres pour ſe trouver au ſervice divin, ſans néantmoins bleſſer en rien la gravité & la modeſtie. Les plus jeunes Freres n'auront point leur lit les uns proche des autres ; mais ils ſeront mêlez parmy ceux des anciens. Ils pourront s'exciter doucement les uns les autres, en allant à l'Office divin, afin d'ôter à

Digitized by Google

ceux qui aiment à dormir, tout sujet d'excuser leur paresse.

Chapitre XXIII.

De l'excommunication pour les fautes.

S'Il se rencontre quelque Frere opiniâtre, désobéissant, superbe, murmurateur, qui viole en quelque point la sainte Regle, ou qui mépriſe les ordres de ſes Supérieurs; ils l'avertiront en particulier juſqu'à deux fois de ſa faute, ſelon le précepte du Seigneur; & au cas qu'il manque à s'en corriger, on l'en reprendra publiquement. Que s'il perſévere, on le doit excommunier, pourvu qu'il ſoit capable de comprendre quelle eſt la gran-

Digitized by Google

deur de ce châtiment ; que ſi ſa dureté eſt infléxible, il le faut punir de peines corporelles.

Chapitre XXIV.

Quelle regle on doit garder dans l'excommunication.

ON doit meſurer l'excommunication & la correction à la qualité de la faute, de laquelle le jugement eſt reſervé à l'Abbé. Si cependant il arrive qu'un Frere tombe dans quelqu'une de ces fautes que l'on appelle *de la legere coulpe*, il ſera ſeulement ſéparé de la table commune ; or celuy qui aura été puny de ce châtiment, n'impoſera dans l'Egliſe ni Pſeaume, ni Antienne ; & il ne récitera point de Leçons, juſ-

qu'à ce qu'il ait fait ſatisfaction. Il prendra ſes repas à part aprés que la Communauté aura mangé ; de ſorte que ſi les Freres mangent à la ſizieme heure, il mangera à la neuvieme ; s'ils mangent à la neuvieme, il mangera vers le ſoir * ; juſqu'à ce qu'il ait merité par une pénitence convenable que ſa faute luy ſoit pardonnée.

* c'eſt-à-dire, qu'il mangera deux ou trois heures aprés les autres.

CHAPITRE XXV.

Des grandes fautes.

ON interdira l'entrée de l'Egliſe & de la table commune, à celuy qui aura commis une faute que l'on appelle *de la grieve coulpe.* Nul des Freres ne le joindra pour

Digitized by Google

avoir avec luy ni aucun entretien ni aucun commerce. Il ſera ſeul appliqué au travail qui luy aura été ordonné ; & perſévérant dans les larmes de la pénitence, il ſe ſouviendra de ce jugement terrible de l'A-

1. Cor. 5. pôtre, qui dit, *Cet homme a été livré à Satan pour affliger & détruire ſa chair, afin que l'eſprit trouve grace & miſericorde dans le jour du Seigneur.* Il mangera à part, ſelon la meſure & à l'heure que l'Abbé luy aura préſcrite. Nul de ceux qui le rencontreront, ne le ſaluera, & on ne benira point ſa nourriture.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI.

De ceux qui abordent les Excommuniez sans la permission de l'Abbé.

SI quelqu'un des Freres, sans la permission de l'Abbé, ose se joindre, de quelque maniere que ce puisse être, à celuy qui aura été excommunié, soit pour luy parler, ou luy faire dire quelque chose; il sera puny d'une excommunication toute pareille.

CHAPITRE XXVII.

De quelle sorte l'Abbé doit prendre soin des Freres excommuniez.

L'Abbé aura tout le soin qui sera dans son pouvoir, des

Digitized by Google

Freres qui ſeront tombez dans
Matth. 9. quelque faute ; car *ce n'eſt point à ceux qui ont de la ſanté, mais aux malades, que l'application du medecin eſt néceſſaire.* C'eſt pourquoy il faut qu'il ſe conduiſe à leur égard comme un medecin prudent & aviſé ; qu'il ſe ſerve de toutes ſortes de moyens, qu'il envoye ſous main des plus anciens & des plus ſages de la Communauté, pour conſoler comme en ſecret, ce Frere troublé & agité, afin de le porter à une converſion humble & ſincere, &
2. Cor. 2. le ſoutenir ; *de crainte qu'il ne ſuccombe à la grandeur & à la*
Là-même. *violence de ſa triſteſſe* ; car comme dit l'Apôtre, il faut que la charité augmente à ſon égard, & que tous ſes freres prient pour ſon ſalut. L'Abbé doit s'appliquer autant qu'il luy ſera poſſible,

Digitized by Google

possible, aux brebis qui luy ont été confiées, & employer tout ce qu'il peut avoir de prudence & d'industrie, pour empêcher qu'il n'en periſſe une ſeule. Il faut qu'il ſache qu'il eſt établi pour conduire des ames foibles & malades, & non pas pour exercer ſur des ames ſaines & vigoureuſes, une autorité tyrannique. Il faut qu'il craigne cette menace du Prophete, par la bouche duquel le Seigneur ſe plaint, en diſant, *Vous choiſiſſiez les brebis qui vous paroiſſoient graſſes; & celles qui étoient maigres, vous les rejettiez*: & qu'il imite l'exemple de ce bon Paſteur, qui ayant laiſſé quatre-vingts-dix-neuf brebis dans les montagnes, s'en alla pour en chercher une qui s'étoit égarée; & duquel

Ezech. 34.

Luc 15.

Digitized by Google

la charité fut si grande, que l'ayant retrouvée, il voulut bien la mettre sur ses épaules sacrées, & la reporter dans le troupeau.

Chapitre XXVIII.

De ceux qui étant souvent corrigez, n'en deviennent pas meilleurs.

SI un Frére après avoir été souvent repris pour quelque faute que ce puisse être, & même ayant été puny d'excommunication, néglige de se corriger, il faut le traiter d'une maniere qu'il ressente davantage, & le frapper de verges pour le punir. Que si au lieu de profiter de ce châtiment, il en devient plus arrogant & plus superbe (ce que Dieu ne

Digitized by Google

permette pas) & qu'il ſoutienne la faute qu'il a commiſe; pour lors l'Abbé en uſera comme un medecin plein de ſageſſe : ſi après avoir employé tous les remedes poſſibles, avoir répandu le vin & l'huile dans ſes plaies, s'être ſervy des exhortations, des paroles des divines Ecritures, enfin du feu de l'excommunication, & de punitions de verges rudes & ſanglantes, il reconnoît qu'il ne gagne rien par tous ſes ſoins; il faut qu'il y ajoute encore, ce qui eſt davantage, ſa priere, & celle de ſes freres, afin que le Seigneur qui peut tout, rende la ſanté à ce malade. Que ſi toute cette conduite eſt inutile, & ne ſert de rien pour ſa guériſon, en ce cas-là l'Abbé le retranchera du corps de la Communauté, ſelon ce pré-

Digitized by Google

1. *Cor.*5. cepte de l'Apôtre, *Otez le méchant du milieu de vous*; & ail-
7. leurs, *si un infidele se retire, qu'il se retire*, de crainte qu'une brebis malade n'infecte le troupeau tout entier.

Chapitre XXIX.

Si on doit recevoir de nouveau les Freres qui seront sortis du Monastere.

SI un Frere étant sorty de luy-même du Monastere, ou en ayant été chassé par sa propre faute, a le dessein d'y rentrer; il faut premierement qu'il promette de faire toutes choses pour se corriger du vice & du déréglement qui a été la cause de sa sortie. Ensuite on le recevra, en le métrant dans la derniere place, afin

Digitized by Google

que par-là ſon humilité ſoit éprouvée. Que s'il luy arrive encore de ſortir, on pourra le recevoir juſqu'à trois fois; après quoy il faut qu'il ſache que c'eſt pour toujours que la porte du Monaſtere luy ſera fermée.

CHAPITRE XXX.

De quelle ſorte on doit châtier les Enfans.

ON doit obſerver à l'égard de chaque âge & de chaque eſprit, une conduite & une meſure qui luy convienne & qui luy ſoit propre: c'eſt pourquoy lorſque les enfans, & les plus jeunes Freres, ou ceux qui ne ſont point capables de comprendre quel châtiment c'eſt que l'excommuni-

Digitized by Google

cation, commettent quelque faute, on ſe ſervira de jeûnes longs & fréquens ; & de rudes flagellations, pour les corriger.

CHAPITRE XXXI.

Quel doit être le Celerier du Monaſtere.

ON choiſira pour Celerier du Monaſtere, quelqu'un d'entre les Freres, qui ſoit ſage, d'un eſprit meur, ſobre, qui mange peu ; qui ne ſoit ni altier, ni turbulent, ni deſobligeant, ni pareſſeux, ni prodigue : mais qui ait la crainte de Dieu, & qui tienne comme lieu de pere à toute la Communauté. Qu'il ait ſoin de tout ; qu'il ne faſſe rien ſans l'ordre de l'Abbé ; qu'il obſerve les choſes qui luy ſont com-

Digitized by Google

mandées, & qu'il prenne garde à ne point contriſter ſes freres. Que s'il y en a quelqu'un qui par hazard deſire de luy quelque choſe qui ne ſoit pas raiſonnable, qu'il ne luy cauſe aucune peine en le refuſant avec mépris; mais qu'il le faſſe d'un air & d'une maniere ſi humble & ſi honnête, que celuy qui luy demande une choſe injuſte, connoiſſe qu'il la luy refuſe avec raiſon. Qu'il veille à la garde de ſon ame; qu'il ſe ſouvienne ſans ceſſe de la parole de l'Apôtre, qui dit, que *celuy qui aura bien ſervy, s'acquerera une place avantageuſe.* 1. *Tim.* 3. Qu'il ait un ſoin tout particulier des malades, des enfans, des hôtes & des pauvres, étant aſſuré que ce ſont des devoirs dont il rendra compte à Jeſus-Chriſt au jour de ſon juge-

Digitized by Google

ment. Qu'il conſidere tous les meubles & tout le bien du Monaſtere, comme les vaſes qui ſont conſacrez au ſervice de l'Autel ; qu'il ne néglige rien ; qu'il ne ſoit ni avare, ni prodigue, ni diſſipateur des biens du Monaſtere ; & qu'il faſſe tout avec regle & avec meſure, & ſelon les ordres qu'il en aura reçus de l'Abbé. Sur tout, qu'il donne des marques de ſon humilité : & quand il ne peut accorder ce qu'on luy demande, qu'il ait au moins dans la bouche des paroles qui contentent, parce qu'il eſt écrit, *Une parole douce eſt plus aggréable qu'un grand préſent.* Qu'il ne ſe mêle préciſément que de ce que l'Abbé luy aura commis, & qu'il ne s'ingere point de ce qu'il luy aura défendu. Qu'il donne

Eccli. 18.

Digitized by Google

aux Freres ſans chagrin & ſans les faire attendre, ce qu'on a accoutumé de leur donner, afin de leur ôter tout ſujet de ſcandale ; ſe ſouvenant de la punition que mérite, ſelon la parole de Jeſus-Chriſt, celuy qui aura ſcandalizé l'un des plus petits. Que ſi la Communauté eſt nombreuſe, on luy donnera quelqu'un qui puiſſe l'aider dans ſes fonctions, afin qu'il s'acquite avec joie du miniſtere dont il eſt chargé. Qu'on ne manque point de donner & de demander dans les temps convenables, les choſes néceſſaires, afin que tout ſe paſſe dans la maiſon de Dieu ſans cauſer à perſonne ni trouble ni triſteſſe.

Matth. 18.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII.

Des meubles & des outils qui ſervent dans le Monaſtere.

L'Abbé chargera ceux des Freres, dont la vie & les meurs luy ſeront connues, des meubles, des habits, & des outils du Monaſtere, & d'autres choſes ſemblables. Il les leur mettra entre les mains, comme il le jugera à propos, afin qu'ils les conſervent, qu'ils les reſſerrent, & qu'ils empêchent que rien ne s'en perde. Il en retiendra un mémoire, afin que quand les Freres ſe ſuccederont les uns aux autres dans le ſoin de ces mêmes choſes, & qu'elles leur ſeront confiées, il ſache ce qu'il donne & ce qu'il reçoit. Que ſi quelqu'un

Digitized by Google

traite avec négligence ou malpropreté, les meubles du Monaſtere, il en ſera repris, & châtié d'une punition réguliere, s'il ne s'en corrige.

CHAPITRE XXXIII.

Si les Moines doivent avoir quelque choſe en propre.

QU'on ait un ſoin principal de retrancher dans le Monaſtere, juſqu'à la racine, le vice de la propriété ; & qu'aucun des Freres n'ait la hardieſſe de donner ou de recevoir la moindre choſe, ſans la permiſſion de l'Abbé, ni de retenir en propre quoique ce ſoit, non pas même un livre, des tablettes *, un

* enduites de cire, ſur leſquelles les anciens écrivoient. Du papier.

Digitized by Google

poinçon *, enfin rien du monde ; puiſqu'il ne leur eſt pas ſeulement permis d'avoir ni leur corps, ni leur volonté dans leur puiſſance : mais ils doivent eſpérer ce qui peut leur être néceſſaire, de la charité du pere de la Communauté, & n'avoir jamais rien qu'ils ne le tiennent ou de ſa main ou de ſa permiſſion. Tout doit donc être commun entre les Freres, ſe-
Act. 4. lon ce qui eſt écrit : & nul ne doit avoir la témérité de dire qu'une choſe luy appartienne. Que s'il s'en trouvoit quelqu'un qui fût porté & ſe laiſsât aller à ce vice ſi deteſtable, on l'en reprendra juſqu'à deux fois ; & s'il ne s'en corrige, on le punira rigoureuſement de ſa faute.

* ou une touche, pour écrire ſur les tablettes. Une plume.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV.

Si on doit également pourvoir aux néceſſitez des Freres.

ON doit, comme il eſt écrit, *donner à chacun ſelon ſes beſoins*; & notre intention n'eſt pas pour cela que l'on ait acception des perſonnes (dequoy Dieu nous préſerve) mais qu'on ait égard aux infirmitez; enſorte que celuy qui peut ſe paſſer de moins que les autres, en rende graces à Dieu, & n'en ait aucune peine; & qu'au contraire celuy qui a beſoin qu'on luy donne davantage, s'humilie de ſon infirmité, & qu'il ne luy arrive jamais de s'élever des graces qu'on luy accorde. C'eſt ainſi que tous les Act. 4.

Digitized by Google

membres differens de ce même corps, ſeront dans une intelligence parfaite. On prendra-garde ſur toutes choſes, que, par quelque raiſon que ce puiſſe être, on ne témoigne pas le moindre murmure, ni par le geſte, ni par la parole. Celuy qui tombera dans cette faute, ſera châtié d'une punition rigoureuſe.

CHAPITRE XXXV.

Des Semainiers de la cuiſine.

LEs Freres ſe rendront tellement ſervice les uns aux autres, que tous ſoient également appliquez à l'office de la cuiſine, ce qui augmentera leur charité, & leur attirera de la part de Dieu, une tres-grande récompenſe. Nul n'en ſera donc

Digitized by Google

exempt, ſi ce n'eſt qu'on l'en diſpenſe à cauſe qu'il ſera malade, ou qu'on luy aura donné quelqu'autre occupation plus importante & plus utile au Monaſtere.

On accordera aux foibles, quelques perſonnes pour les ſoulager, afin qu'ils s'acquittent de leur miniſtere ſans triſteſſe. On donnera les mêmes ſecours à tous les Semainiers, ſelon le nombre des Freres, & la diſpoſition des lieux. Si la Communauté eſt grande, le Celerier ſera exempté de ce ſervice, auſſi-bien que ceux, comme nous l'avons déja dit, qui ſeront employez à des choſes plus utiles. Les autres ſe ſerviront tour-à-tour par le ſentiment d'une charité mutuelle.

Celuy qui doit ſortir à la

Digitized by Google

fin de la ſemaine du ſervice de la cuiſine, la balaiera le Samedy, & nettoiera ſeul généralement tout ce qui dépent de cet office, & il lavera tous les linges qui auront ſervy à eſſuyer les piéds & les mains des Freres. Il doit auſſi avec celuy qui luy ſuccede, laver les piéds de toute la Communauté: & il remettra tous les vaiſſeaux, qui ſervent au miniſtere de la cuiſine, nets & entiers entre les mains du Celerier, lequel en chargera celuy qui entre en ſemaine, afin qu'il ſache ce qu'il donne, & ce qu'il reçoit.

Les Semainiers avant * l'heure du repas, boiront chacun une fois, & mangeront un morceau de pain; ce qui leur

* ou durant l'Office qui précede immediatement l'heure du repas.

ſera

sera donné pardessus leur portion ordinaire, afin qu'ils puissent rendre service à leurs freres pendant tout le repas, sans murmure, & avec moins de peine. Dans les jours solennels [a], ils differeront jusqu'après [b] le service divin.

Ceux qui entrent dans le service de la cuisine, & ceux qui en sortent, se mettront à genoux devant leurs freres dans l'Eglise, le Dimanche, à la fin de l'Office du matin, pour leur demander le secours de leurs prieres. Celuy qui sort, dira ce Verset, *Benedictus es, Domine Deus, qui adjuvisti me & consolatus es me*; qui sera dit par trois fois; & après avoir reçu la bénédiction, il se retirera. Celuy qui doit luy succéder,

Ps. 118. Ps. 85.

a les Fêtes & les Dimanches.
b Sextes.

Digitized by Google

dira enſuite cet autre Verſet,
Pſ. 69. *Deus in adjutorium meum intende, Domine ad adjuvandum me feſtina* ; & après l'avoir dit, & tout le Chœur l'ayant répeté par trois fois, il recevra la bénédiction, & entrera dans ſon office.

CHAPITRE XXXVI.

Des Malades.

IL faut que tout cede au ſoin qu'on eſt obligé de prendre des malades ; & on doit croire que c'eſt véritablement Jeſus-Chriſt que l'on ſert dans leur perſonne, puiſqu'il
Matth. 25. *là-même.* a dit, *J'ay été malade, & vous m'avez viſité* ; & encore, *ce que vous avez fait à l'un de ces petits, vous me l'avez fait à moy-même.* Les malades de leur

Digitized by Google

côté conſidèreront que l'honneur que l'on porte à Dieu, eſt le motif du ſervice qu'on leur rent; & ils s'empêcheront par leurs inquietudes & la ſuperfluité de leurs envies, de donner de la peine aux Freres qui les ſervent. Cependant on doit ſupporter leurs foibleſſes avec beaucoup de patience, parce qu'il n'y a rien par où l'on puiſſe mériter davantage. L'Abbé donc aura toute l'application poſſible, afin qu'on ne néglige rien dans ce qui concerne l'aſſiſtance des malades.

On leur deſtinera une chambre à part, & on établira pour les ſervir, un des Freres qui craigne Dieu, qui ſoit diligent & ſoigneux. On leur permettra de ſe ſervir des bains, toutes les fois qu'on le jugera né-

Digitized by Google

ceſſaire ; mais pour ceux qui ſe portent bien, particuliere-ment s'ils ſont jeunes, on ne leur en accordera l'uſage que rarement.

On permettra de manger de la chair aux malades, & à ceux qui ſeront dans une grande foibleſſe, pour le rétabliſſement de leurs forces ; & lors qu'ils ſe porteront mieux, ils re-prendront leur abſtinence ac-coutumée *. Que l'Abbé donc prenne extrémement garde que les malades n'ayent rien à ſouffrir de la négligence des Celeriers ou des ſerviteurs, & qu'il ſe ſouvienne que toutes les fautes de ſes diſciples, ſe-ront ſur ſon compte.

* qui conſiſte à n'uſer point de la chair des animaux à quatre piéds, que S. B. va défendre dans le Chapitre 39.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVII.

Des vieillards & des enfans.

QUoique la nature nous porte aſſez par elle-même, à avoir compaſſion des vieillards & des enfans, nous ne laiſſerons pas de pourvoir à leurs beſoins par l'autorité de la Regle. On aura donc toujours égard à leur foibleſſe ; & au lieu de leur faire obſerver toute la rigueur de la Regle dans la nourriture, on pourra la modérer en leur faveur, par le motif d'une charité ſainte, & leur permettre de ne pas attendre les heures régulieres, pour manger.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVIII.

Du Lecteur ſemainier.

ON lira toujours à la table des Freres ; & que ce ne ſoit pas le premier-venu qui prenne le livre pour s'acquitter de cet office : mais qu'il y ait un Lecteur réglé, qui entre dans cette fonction le Dimanche pour toute la ſemaine. Le Lecteur ne manquera pas après l'Office & la communion *, de demander à toute la Communauté, le ſe-

* ce qui ſe doit entendre, ſelon la tradition & la pratique de Cluny & de Citeaux, de la Meſſe & de la Communion-eucariſtique, ou, ſelon celle du Montcaſſin & des Congregations formées *ad inſtar*, de la communion, ou union des prieres, enfin des prieres communes qui précédent le dîner ; c'eſt-à-dire, de l'Office de Sextes.

Digitized by Google

cours de ſes prieres, afin qu'il plaiſe à Dieu de le préſerver de l'eſprit d'élevement & de complaiſance : & pour cet effet, on dira trois fois publiquement dans l'Egliſe, enſorte que ce ſoit luy qui commence, ce Verſet, *Domine labia mea aperies ; & os meum annuntiabit laudem tuam* ; & après avoir reçu la bénédiction, il entrera dans ſa fonction de lecteur. *Pſ.* 50.

On gardera un ſilence ſi exact pendant le repas de la Communauté, que tout bruit ceſſant, il n'y ait que la voix toute ſeule de celuy qui lit, que l'on entende. On aura ſoin de mettre ſur les tables, ce qui peut être néceſſaire pour le boire & pour le manger ; & les Freres ſe ſerviront les uns les autres avec tant de ſoin, que perſonne n'ait ſujet de rien

Digitized by Google

demander. Si néantmoins on avoit oublié de pourvoir à tout, on en avertira plutôt par quelque ſon ou par quelque ſigne, que par la parole.

Que perſonne n'ait la hardieſſe de faire quelque queſtion ſur le ſujet de la lecture, ou ſur quelqu'autre matiere que ce puiſſe être, de crainte de donner lieu à la tentation, ſi ce n'eſt que le Supérieur ait quelque choſe à dire pour l'édification des Freres, ce qu'il doit faire en peu de paroles.

Le Lecteur avant que de commencer la lecture, prendra une fois à boire, à cauſe de la communion ſainte *, &

* que l'on explique plus communément de la reception de l'Eucariſtie; quoyque d'autres l'entendent de l'union ſainte que le Lecteur ne laiſſe pas de conſerver avec ſes freres, quoyqu'il ne mange point avec eux.

de

Digitized by Google

de crainte que s'il étoit à jeun, il n'eût trop de peine à ſoutenir la lecture. Après que la Communauté ſera levée de table, il mangera avec les Semainiers & ſerviteurs de cuiſine.

Au reſte, il faut ſavoir que les Freres ne doivent pas être nommez d'ordre ni de ſuite, pour lire ou chanter, mais l'on prendra ſeulement ceux qui pourront s'acquiter de ce miniſtere avec plus d'édification.

CHAPITRE XXXIX.

De la quantité & de la meſure qu'on doit garder dans le manger.

NOus croyons que c'eſt aſſez de donner à chaque Frere pour ſa nourriture par jour tous les mois de l'an-

Digitized by Google

née, ſoit qu'il [a] mange à la ſizieme heure, ou [b] à la neuvieme [c], deux portions cuites, afin de condéſcendre aux diſpoſitions differentes des particuliers, enſorte que celuy qui ne pourra pas s'accommoder de l'un de ces mets, mange de l'autre. Il ſuffit donc de donner aux Freres, ces deux portions cuites; ſi neantmoins on peut avoir quelques fruits ou quelques légumes nouveaux, on pourra en ajouter une troiſieme.

Il ſuffira de donner ſeulement par jour à chaque Frere, une livre de pain à bon poids [d], ſoit qu'il n'y ait qu'un

a dîne, & par conſequent qu'il faſſe deux repas.

b qu'il jeûne, & par conſequent qu'il ne faſſe qu'un repas.

c ſous laquelle eſt compriſe auſſi celle du ſoir en Carême.

d environ quinze onces.

Digitized by Google

repas, ou qu'il y en ait deux; car au cas que les Freres soupent *, le Celerier aura soin de leur réserver pour leur souper, la troisieme partie de la livre de pain qu'on leur aura donnée. S'il se trouvoit que les Freres ussent été appliquez à de grands travaux, il sera au pouvoir du Supérieur, d'y ajouter quelque chose, s'il le juge nécessaire, en prenant toujours garde qu'il ne se commette nul excès, afin qu'aucun des Freres n'en ressente de ces indigestions qui en sont les suites ordinaires, parce qu'il n'y a rien de si opposé à la tempérance, dans laquelle un Chretien doit vivre, que l'excès du manger, selon la parole de notre Seigneur qui dit, *Prenez-garde que vos coeurs ne s'appe-* Luc 21.

* aprés avoir déja dîné.

Digitized by Google

zantiſſent par l'intempérance dans le boire ou dans le manger. On ne ſuivra pas la même regle à l'égard des enfans ; on leur en donnera moins qu'à ceux qui ſont plus avancez en âge, pour garder en tout, une temperance exacte.

Pour ce qui eſt de la chair des animaux à quatre piéds, l'abſtinence en ſera étroitement gardée par tous les Freres, à l'exception des malades, & de ceux qui ſe trouveroient dans de grandes foibleſſes.

CHAPITRE XL.

De la meſure du boire.

1. Cor. 12. CHacun a reçû de Dieu un don qui luy eſt propre, enſorte que la diſpoſition de l'un, n'eſt pas celle de l'au-

Digitized by Google

tre. C'eſt ce, qui fait que ce n'eſt pas ſans ſcrupule, que nous établiſſons des regles pour la nourriture des autres. Néantmoins ayant égard à la qualité des perſonnes foibles, nous eſtimons qu'un demiſſetier de vin [a] par jour, peut ſuffire à chaque Frere. Ceux qui ont reçû de Dieu la grace de s'en paſſer [b], doivent ſavoir qu'ils en recevront une récompenſe particuliere. Si néantmoins la ſituation du lieu, la nature des travaux, la chaleur de l'Eté, exige quelque choſe davantage; il dépendra du Supérieur de l'accorder, ſe ſouvenant toujours qu'on ne doit commettre aucun excès ni dans le boire ni dans le manger. Quoy

[a] meſure de ſaint Denys en France, environ douze onces.

[b] tout-à-fait *ou* à moins.

Digitized by Google

que nous liſions que le vin ne convient point aux Moines; cependant comme dans nos temps, il n'eſt pas poſſible de le leur perſuader; au-moins, ſi nous accordons quelque choſe en cela, que ce ſoit en petite quantité, & en gardant toute la
Eccl. 19. tempérance néceſſaire; puiſqu'il eſt écrit que *l'uſage du vin, porte* même *les plus ſages à abandonner Dieu.* Que ſi le Monaſtere étoit ſi pauvre, ou que l'on fût dans un pays où le vin fût ſi rare, que non-ſeulement on ne pût pas fournir cette meſure, que nous avons réglée, mais qu'il fallût ſe paſſer à beaucoup moins, ou même qu'il n'y en eût point du tout; il faut que ceux qui ſe trouvent dans cét état, en louent Dieu, & qu'ils demeurent en paix, au-lieu de murmurer &

Digitized by Google

de s'en plaindre : ſur quoy nous vous avertiſſons pardeſſus toutes choſes, de ne vous laiſſer aller jamais au murmure.

CHAPITRE XLI.

A quelle heure les Freres doivent prendre leur repas.

DEpuis le ſaint jour de Pâques juſqu'à la Pentecôte, les Freres dîneront à la ſizieme heure *, & ſouperont le ſoir. Depuis la Pentecôte durant tout l'Eté, ils jeûneront le Mécredy & le Vendredy, juſques à la neuvieme heure [a]; ſi ce n'eſt qu'ils en fuſſent diſpenſez à cauſe des travaux de la campagne, ou des chaleurs exceſſives : & les autres jours

* midy.

a environ deux heures: car Nones en Eté ſont avancées d'une bonne heure: *v. c.* 48.

Digitized by Google

ils mangeront à la ſizieme heure ; ce qu'ils pourront faire toujours, s'ils ont des travaux à la campagne, ou que les chaleurs ſoient violentes ; & cela dépendra de la prudence de l'Abbé, lequel ſe conduira en tout avec tant de modération & de regle, qu'il procure le ſalut des ames, & que les Freres s'acquitent de leurs devoirs ſans aucun murmure.

Depuis [a] les Ides de Septembre juſqu'au commencement du Carême, les Freres mangeront toujours [b] à la neuvieme heure [c] : & depuis le commencement du Carême juſqu'à Pâques, ils ne mange-

a le 13. Septembre ; ce qui ſe prent incluſivement.

b exceptez les Dimanches, (& apparemment les Fêtes) où l'on doit manger à la ſizieme heure.

c environ nos deux heures.

Digitized by Google

ront que le ſoir [a]; mais il faut régler cette heure du ſoir [b] de telle ſorte, que les Freres n'ayent pas beſoin d'autre clarté pour manger, que de celle du jour. On doit ſuivre le même ordre dans tous les temps; afin que les Freres dans les jours de jeûne, comme dans ceux qui n'en ſont pas, [c] mangent toujours avant la nuit.

a vers les cinq heures.

b c'eſt à dire l'heure du repas; & par conſéquent celle de Vêpres, qui le doivent immediatement précéder.

c ſoupent.

CHAPIT XLII.

Que perſonne ne parle après Complies.

LEs Moines doivent [d] garder continuellement un

d lett. s'étudier de garder le ſilence en tout temps.

Digitized by Google

ſilence exact ; mais encore plus particulierement aux heures de la nuit. C'eſt pourquoy dans tous les temps de l'année que l'on mange le ſoir, ſoit [a] dans les grands jeûnes, ſoit [b] dans les jours de deux repas ; auſſitôt qu'ils auront ſoupé, ils s'aſſeoiront tous dans un même lieu ; & l'un d'entr'eux lira les Conférences [c], les vies des Peres, ou quelque choſe qui puiſſe donner de l'édification ; à l'exception des ſept premiers livres de la Bible, & des livres des Rois ; parce qu'une telle lecture ne ſeroit point utile aux eſprits foibles, dans ces temps-là, quoyqu'on puiſſe la faire à d'autres heures. Aux autres jours de

a en Carême.
b quand on ne jeûne pas.
c des anciens Solitaires, ramaſſées par Caſſien.

Digitized by Google.

jeûne [a], peu de temps après Vêpres, les Freres iront ſans differer, à la Lecture, comme nous venons de le dire ; & pendant qu'on lira quatre ou cinq feuillets, ou autant que l'heure le pourra permettre, ils s'aſſembleront de tous côtez : celuy même auquel on auroit donné quelque commiſſion particuliere, la quitera pour s'y trouver comme les autres. Et ainſi tous les Freres étant enſemble diront Complies ; & depuis qu'elles ſeront achevées, il ne ſera plus permis à perſonne, de parler de quoyque ce puiſſe être : & s'il arrivoit à quelqu'un de violer cette regle du ſilence, ſa prévarication ſera punie des peines les plus rigoureuſes ; ſi ce n'eſt que la charité, que l'on

[a] où l'on ſoupe aprés Nones.

Digitized by Google

doit aux hôtes, contraignît de parler, ou que l'Abbé fût obligé d'ordonner quelque choſe à quelqu'un des Freres : ce que toutefois l'on ne doit faire qu'avec toute ſorte de retenue, de modeſtie & d'honnêteté.

CHAPITRE XLIII.

De ceux qui viennent tard, ou à l'Office divin, ou au Réfectoir.

AU moment qu'on aura entendu le ſignal de l'Office divin, tous les Freres laiſſeront tout ce qu'ils peuvent avoir dans les mains, & partiront dans le moment, & avec toute la diligence poſſible, pour s'y trouver ; en gardant néantmoins toute la gravité & la modeſtie néceſſaire, afin d'exclure toute ſorte d'oc-

Digitized by Google

caſion & tout ſujet de diſſipation & de legereté. Il n'y a donc rien qu'on doive préférer à l'oeuvre de Dieu. Que ſi quelqu'un n'arrivoit à l'Office de la nuit, qu'après le *Gloria Patri* du Pſeaume 94. (lequel nous voulons pour cette conſidération, être dit tres-poſément) il ne ſera point au Choeur dans ſa place accoutumée; mais il ſe tiendra dans la derniere, ou à part dans quelqu'autre lieu, que l'Abbé aura deſtiné pour ceux qui commettront ces ſortes de négligences; afin qu'étant expoſé aux yeux de l'Abbé, & à ceux de tous les Freres, juſqu'à ce que l'Office ſoit achevé; il répare ſa faute par cette ſatisfaction publique. Or nous avons jugé à propos de les mettre à part, ou dans la derniere place, afin

Digitized by Google

qu'aumoins la honte qu'ils auront d'être vus de tout le monde, les oblige à ſe corriger de leur pareſſe : car s'ils demeuroient hors de l'Egliſe, il s'en rencontreroit peut-être quelqu'un, qui iroit ſe recoucher pour dormir ; ou qui ſe tenant aſſis dehors, à ſon aiſe, s'amuſeroit à badiner, & donneroit au Démon une occaſion de le tenter. Il vaut donc mieux qu'il ſoit dans le Choeur, afin qu'il ne perde pas l'Office tout entier ; mais qu'il ne laiſſe pas de porter la peine de ſon péché.

Pour ce qui eſt des Heures du jour, celuy qui ne s'y rendra qu'après le Verſet *, & le *Gloria Patri* du premier Pſeaume, qui ſe dit après le Verſet *, ſe tiendra dans le dernier lieu, comme nous l'avons réglé ; &

* *Deus in adjutorium.*

* *Deus in adjutorium.*

Digitized by Google

n'aura pas la hardiesse de se joindre au Choeur des Freres qui chantent l'Office, jusqu'à ce qu'il ait suby la punition établie; à moins que l'Abbé ne luy en donne la permission, à condition toutefois qu'il ne laissera pas d'être puny en quelqu'autre maniere, de la faute qu'il a commise.

A l'égard du Réfectoir, celuy qui n'y sera pas arrivé avant le Verset *, ensorte que les Freres puissent tous ensemble faire la priere, & se mettre à table, & qui aura manqué de s'y trouver par sa faute & par sa négligence, sera repris jusqu'à deux fois: que s'il n'a pas soin de s'en corriger, on le séparera de la table commune; il mangera seul séparé de la compagnie de ses freres, & sera privé de sa portion de

* *Oculi omnium.* ou *Edent pauperes.*

Digitized by Google

vin, jusqu'à ce qu'il ait satisfait, & qu'il se soit corrigé. On traitera de la même maniere, celuy qui n'aura pas assisté au Verset * qui se dit après le repas. Que qui que ce soit ne se donne la liberté de boire, ou de manger, hors des temps & des heures déterminées. Que si quelqu'un fesoit difficulté de recevoir ce qui luy auroit été présenté de la part ou de la main du Supérieur, on luy refusera de luy donner la même chose, ou quelqu'autre semblable, lorsqu'il la désirera, jusqu'à ce qu'il ait appris à être plus simple & plus soumis.

* Confiteantur. ou Memoriam.

CHAP.

Digitized by Google

CHAPITRE XLIV.

De quelle maniere ceux qui ont été excommuniez, doivent satisfaire.

CEluy qui aura été retranché de l'Eglise, & de la table commune, pour une grande faute, demeurera prosterné à la porte de l'Eglise, durant qu'on y célébrera le saint Office; & se tenant, sans rien dire, le visage contre terre, il embrassera les piéds de tous ceux qui en sortiront; ce qu'il continuera de faire jusqu'à ce que l'Abbé juge que sa pénitence soit accomplie. Et lorsque l'Abbé luy aura ordonné de le venir trouver, il se prosternera à ses piéds, & fera la même chose à tous ses freres,

Digitized by Google

afin qu'ils luy accordent le ſecours de leurs prieres ; & alors ſi l'Abbé l'ordonne ainſi, il ſera reçu au Choeur, & mis dans la place qu'il luy aura marquée, avec cette condition toutefois, qu'il n'impoſera point de Pſeaumes, & qu'il ne dira ni Leçons ni autres prieres ſemblables s'il ne luy en donne un ordre exprès. Il ſe proſternera à terre à la fin de toutes les Heures de l'Office dans l'endroit même où il ſe trouvera, & ne manquera point d'en uſer de la ſorte juſqu'à ce que l'Abbé luy commande de ceſſer cette pénitence.

A l'égard de ceux qui ſeront ſeulement ſéparez de la table, pour des fautes légeres, ils feront leur ſatisfaction dans l'Egliſe, juſqu'à ce que l'Abbé leur ordonne d'en demeurer-

Digitized by Google

là ; & que, leur donnant sa bénediction, il leur declare qu'ils en ont assez fait.

CHAPITRE XLV.

De ceux qui font des fautes dans l'Eglise.

SI quelqu'un récitant un Pseaume, un Répons, une Antienne, une Leçon, fait une faute ; à moins que dans le moment même il ne s'en humilie, & n'en fasse une satisfaction publique ; il en sera puny d'une maniere plus sévere, comme n'ayant pas voulu reparer par son humilité, la faute qu'il avoit faite par sa négligence. On punira les Enfans, de peines corporelles, pour ces sortes de fautes.

Digitized by Google

CHAPITRE XLVI.

De ceux qui manquent en quelque choſe que ce puiſſe être.

SI quelqu'un étant appliqué à quelque travail, ſoit dans la Cuiſine, ſoit dans la Dépenſe, dans la Boulangerie, dans le Jardin, dans quelque métier, quelque office, quelque lieu que ce puiſſe être; vient à manquer, à rompre, à perdre quelque choſe, ou à commettre quelque faute ſemblable, en quelque endroit que ce ſoit; & ne vient pas de luy-même & dans le moment s'en excuſer, & s'en humilier devant l'Abbé, & devant la Communauté; & que la choſe ſoit connue par un autre que par luy, il en ſera châtié plus rigoureuſement.

Digitized by Google

Que ſi ſa faute eſt ſecrete & cachée, il la découvrira ſeulement à l'Abbé, ou à quelques anciens des plus ſpirituels, qui ſachent traiter leurs propres maux, & tenir ceux des autres dans le ſilence.

CHAPITRE XLVII.

De la charge d'annoncer l'heure de dire l'Office.

L'Abbé aura le ſoin d'avertir luy-même pour l'Office divin le jour & la nuit, ou de commettre pour cela quelqu'un des Freres, qui ſoit ſi ponctuel, que tout ſe faſſe aux heures reglées. Ceux qui auront reçu ordre d'impoſer les Pſeaumes & les Antiennes, le feront après l'Abbé, chacun ſelon ſon rang; & perſonne ne

Digitized by Google

s'ingerera ni de chanter, ni de lire, que ceux qui le pourront faire avec édification. Celuy que l'Abbé aura chargé de ce devoir, s'en doit acquiter avec humilité, modeſtie, & tremblement tout-enſemble.

CHAPITRE XLVIII.

Du travail des mains.

L'Oiſiveté eſt l'ennemie des ames : c'eſt ce qui fait que les Freres doivent donner de certains temps au travail des mains, & d'autres à la lecture des choſes ſaintes. Ainſi nous croyons qu'il eſt à propos de regler ces deux temps en la maniere ſuivante.

Depuis la Fête de Pâques juſqu'aux Calendes d'Octobre *, les Freres ſortant le

* 1. Octobre.

Digitized by Google

matin [a], travailleront aux choſes qui ſe trouveront néceſſaires, depuis la premiere heure du jour [b], juſques vers [c] la quatrieme [d]; & depuis la quatrieme, ils s'occuperont à la lecture à peu près [e] juſqu'à la ſizieme [f]: après laquelle ayant dîné [g], ils iront ſe repoſer ſur leur couche dans un profond ſilence. Que s'il y en a quelqu'un qui ait envie de lire en particulier, il le pourra faire,

a apparemment, après l'Office de Primes.

b quatre heures du matin vers le Solſtice; ſix, vers les Equinoxes: & ainſi à proportion.

c en ſorte qu'il y ait un petit eſpace de temps depuis la fin du travail juſqu'à la quatrieme heure, pour reciter Tierces.

d un peu plus de neuf heures dans le Solſtice; dix, aux Equinoxes.

e prenant dans cet intervalle le temps néceſſaire pour dire Sextes.

f midy.

g ou, s'il eſt jeûne, immediatement après Sextes.

Digitized by Google

pourvu que ce ſoit ſans incommoder perſonne. On dira Nones plutôt [a] qu'à l'ordinaire, dans le milieu de la huitieme heure [b]; & on travaillera enſuite juſqu'au ſoir [c]. Que ſi les Freres ſe trouvent obligez par la diſpoſition du lieu, ou par la pauvreté du Monaſtere, de s'employer à faire la moiſſon, cela ne les doit point affliger, puiſque ce ſera pour lors qu'ils ſeront véritablement Moines, quand ils vivront du travail de leurs mains, ſelon l'exemple des Apôtres & de nos peres. Il faut néantmoins que toutes

a que les Fêtes & Dimanches.

b c'eſt-à-dire, à la ſeptieme & demie; qui revient, ſelon nous, à une heure & demie, aux Equinoxes.

c environ cinq heures & demie, où doivent commencer Vêpres, pour ſouper vers ſix heures & un quart, faire la lecture de devant Complies à la demie, dire Complies à ſept heures, & ſe coucher à ſept & demie.

choſes

choſes ſe faſſent avec modération pour le ſoulagement des foibles.

Depuis les Calendes d'Octobre juſqu'au commencement du Carême, les Freres liront juſqu'à la ſeconde heure toute pleine [a]; alors on dira Tierces, & puis chacun s'appliquera juſqu'à la neuvieme heure [b], au travail qui luy aura été marqué [c]. Au moment qu'ils entendront le premier coup de Nones, ils quiteront tous leur travail, pour ſe tenir prêts au ſecond coup: & après qu'ils ſe ſeront levez de table [d], ils s'occupe-

a huit heures du matin, vers l'Equinoxe; près de neuf & demie, au fort de l'Hiver.

b environ deux heures après midy.

c prenant neantmoins ſur ce temps-là, celuy de dire Sextes à midy.

d où l'on ſe mettoit préciſément après Nones.

Digitized by Google

ront [a] à leurs lectures, ou à apprendre les Pſeaumes.

Durant tout le Carême ils liront le matin juſqu'à la troiſieme heure complete [b]; [c] & ils travailleront enſuite juſqu'à la fin [d] de la dixieme [e].

Au commencement du Carême on donnera à chacun des Freres, un livre tiré de la Bibliotheque, qu'il lira de ſuite

a juſqu'à Vêpres, qui ſe doivent dire ſur les quatre heures & un quart, pour faire la lecture vers cinq heures & demie, (car ces jours-là, entre Vêpres & la lecture, il doit y avoir un petit intervalle *v. c.* 42.) dire Complies à ſix heures, & ſe coucher à ſix & demie.

b neuf heures, à l'Equinoxe.

c alors on dira Tierces.

d enſorte néantmoins qu'on recite Sextes & Nones à l'heure ordinaire.

e environ nos quatre heures du ſoir, pour dire Vêpres enſuite, & ſouper ſur les cinq heures, de ſorte qu'on n'ait pas beſoin pour manger, d'autre clarté que de celle du jour; faire la lecture ſur les ſix heures, dire Complies à la demie, & ſe coucher à ſept.

Digitized by Google

& tout entier : & ſur tout, on ne manquera pas de commettre un ou deux Freres des plus anciens, pour aller dans tous les endroits du Monaſtere, au temps de la lecture ; afin de prendre garde qu'il n'y ait quelqu'un qui ait aſſez de pareſſe pour paſſer ſon temps ou à badiner, ou à ne rien faire, au lieu de l'employer comme il le doit, à la lecture ; & qui non ſeulement ſe nuiſe à luy-même, mais encore qui tire les autres de leur devoir. Et ſi par hazard il s'en trouvoit quelqu'un qui ſe fût laiſſé aller à cette négligence (ce que Dieu empêche) on l'en reprendra juſqu'à deux fois ; & s'il manque à s'en corriger, on le châtiera d'une punition réguliere, & avec une rigueur qui puiſſe donner de la crain-

Digitized by Google

te au reſte de ſes freres.

Un Frere ne ſe trouvera jamais avec un autre aux heures indues. Ils paſſeront le Dimanche dans la lecture, à l'exception de ceux qui auront des offices & des occupations particulieres. Que s'il ſe rencontroit quelqu'un dont la pareſſe & la lâcheté fût ſi grande, qu'il ne voulût ou ne pût ni s'appliquer, ni lire; on l'employera à quelque travail, afin qu'il ne demeure pas dans l'oiſiveté. Pour ce qui regarde les perſonnes infirmes ou delicates, on leur donnera des occupations & des travaux proportionnez à leur foibleſſe, afin de les tirer de l'inutilité, ſans toutefois les accabler, & ſans leur donner ſujet d'abandonner leur entrepriſe. Ce ſera l'Abbé qui jugera de leur diſpoſition.

Digitized by Google

CHAPITRE XLIX.

De l'observation du Carême.

ENcore qu'un Moine doive dans tous les temps de la vie, observer la pénitence du Carême; neantmoins parce qu'il y en a tres-peu qui en soient capables, nous exhortons tous les Freres, de se conduire avec tant de vigilance & de pureté, dans ce saint temps, qu'ils puissent effacer les négligences de toute l'année. C'est à quoy nous satisferons avec toute l'exactitude nécessaire, si nous nous préservons de tout déreglement; si nous accompagnons notre oraison de nos gémissemens & de nos larmes; si nous tenons nos coeurs dans la componction;

Digitized by Google

ſi nous nous exerçons dans les jeûnes & dans les lectures ſaintes.

Il faut donc dans ces jours ajouter quelque choſe à nos pratiques & à nos auſteritez accoutumées, en priant plus qu'à l'ordinaire, & en nous retranchant dans le boire & dans le manger, enſorte que chacun, par le mouvement d'une piété toute volontaire, & avec la joye que donne le
Rom. 14. ſaint Eſprit, offre à Dieu quelque choſe au delà de ce qui luy eſt preſcrit; c'eſt-à dire, qu'il ſe mortifie dans le boire, dans le manger, dans le dormir: & que s'il y en a quelqu'un qui ſoit porté à trop parler, à tenir des diſcours peu ſerieux, ou à commettre des actions légeres; qu'il ſoit plus retenu & plus ſage: enfin que

tous attendent la Solennité de Pâques dans une ſainte impatience. Cependant, que perſonne ne ſe retranche de rien qu'il n'en avertiſſe l'Abbé, & qu'il ne le faſſe avec ſon agrément & ſa bénédiction ; parce que tout ce qui ſe fait ſans la permiſſion du pere ſpirituel, ſera imputé à preſomption & à vaine gloire, & demeurera ſans récompenſe. Ainſi il ne ſe doit rien faire qu'avec le conſentement de l'Abbé.

CHAPITRE L.

De ceux qui travaillent dans des lieux éloignez de l'Egliſe du Monaſtere, ou qui ſont en voyage.

LEs Freres qui travaillent en des lieux fort éloignez

Digitized by Google

du Monaſtere, & qui ſelon le jugement de l'Abbé, ne peuvent pas ſe rendre à l'Egliſe aux Heures de l'Office ; le diront à genoux, dans une ſainte révérence, au lieu-même où ils ſe rencontreront. Ceux qui ſeront en chemin, ne laiſſeront pas non plus paſſer les heures deſtinées pour l'Office, ſans s'en acquiter en particulier, en la maniere qu'ils le pourront.

CHAPITRE LI.

Des Freres qui vont dans des lieux qui ne ſont pas fort éloignez.

LEs Freres qui étant ſortis pour quelque affaire que ce puiſſe être, eſperent de revenir au Monaſtere le même

Digitized by Google

jour, ſe garderont bien de manger dehors, qui que ce ſoit qui les en preſſe, ſi ce n'eſt que l'Abbé ne leur en eût donné la permiſſion. Ceux qui contreviendront à ce reglement, ſeront punis d'excommunication.

CHAPITRE LII.

De l'Oratoire du Monaſtere.

IL faut que l'Oratoire ſoit préciſement ce qu'elle doit être, ſelon le nom qu'on luy donne, & qu'elle ne ſerve à aucun autre uſage. L'Office étant finy, les Freres en ſortiront dans un profond ſilence, afin de rendre à Dieu la reverence qui luy eſt due, & que ſi quelqu'un d'entr'eux veut s'y arrêter, pour y faire quel-

Digitized by Google

que oraiſon particuliere, il ne puiſſe être troublé par l'indiſcrétion de perſonne. Que ſi un autre avoit le même deſſein, il peut y entrer ſimplement, & y prier, non pas d'une voix élevée, mais avec larmes & avec ferveur: mais on ne permettra point à celuy qui n'aura pas les mêmes intentions, de demeurer dans l'Egliſe après l'Office, comme il a eſté dit, de crainte qu'il n'importune quelqu'autre de ſes freres.

CHAPITRE LIII.

De la maniere de recevoir les hôtes.

ON doit recevoir les hôtes, comme Jeſus-Chriſt même, puis qu'il doit dire un jour, *j'ay été voyageur & étran-*

Matth. 25.

ger, & vous m'avez reçu. Il faut leur rendre à tous, l'honneur qui leur eſt du; mais on doit avoir plus de conſidération pour les voyageurs, & pour ceux qui nous ſont unis par les liens ſacrez d'une même foy. Donc, au moment qu'on ſaura l'arrivée de quelque hôte, le Supérieur, & quelques-uns des Freres iront au devant de luy avec toutes les marques d'une charité ſincere: & après avoir fait la priere enſemble, ils pourront luy donner & recevoir de luy le baiſer de paix; ce que l'on ne fera point qu'après avoir prié, afin de prévenir les illuſions du Demon. On les ſaluera avec une humilité profonde; & ſoit qu'ils arrivent au Monaſtere, ou qu'ils en partent, on adorera Jeſus-Chriſt qu'on reçoit en

Gal. 6.

Matth. 18. 5.

Digitized by Google

leur perſonne, par une profonde inclination, ou par un proſternement de tout le corps.

Auſſitôt que les hôtes auront été reçus, on les menera dans l'Egliſe à la priere; & enſuite le Supérieur, ou celuy des Freres, auquel il en aura donné l'ordre, s'aſſeoira auprès d'eux, & leur lira [a] la parole de Dieu, pour leur édification; & après, on les traitera avec toute l'honnêteté que l'on pourra. Le Supérieur ſe diſpenſera du jeûne [b] pour manger avec eux, ſi ce n'eſt un jeûne [c] principal que l'on ſoit obligé d'obſerver; mais pour les Freres, ils garderont leur jeûne accoutumé.

L'Abbé donnera à laver les

a l'Ecriture ſainte.
b prevenant l'heure du repas.
c commandé par l'Egliſe.

Digitized by Google

mains aux hôtes : il leur lavera auſſi les piéds à tous, aſſiſté de [a] ceux des Freres, auſquels il en aura donné l'ordre; & après s'être acquitez de ce devoir de charité, ils diront ce Verſet, *Suſcepimus Deus miſericordiam tuam in medio templi tui.* Sur tout, que l'on ait un ſoin tout particulier de recevoir les pauvres & les voyageurs ; car on reçoit plus Jeſus-Chriſt en eux que dans les autres. Pour les Grands du monde, ils s'attirent aſſez le reſpect & la conſidération, par la crainte que l'on a de leur déplaire. Pſ. 47.

Il y aura une cuiſine à part pour l'Abbé & pour les hôtes; afin que comme ils ſurviennent à toutes les heures, & que le Monaſtere n'en déſem-

a lett. toute la Communauté.

Digitized by Google

plit jamais, ils ne troublent point le repos des Freres. On chargera tous les ans du ſoin de cette cuiſine, deux Freres, qui ſoient capables de s'en bien acquiter, auſquels on en pourra joindre quelqu'autre, s'ils ont beſoin de ſecours, afin que tout ſe faſſe ſans qu'ils ayent occaſion ni de murmurer, ni de ſe plaindre : & au contraire, quand il arrivera qu'ils ne ſeront pas ſuffiſamment occupez, ils s'appliqueront aux travaux qu'on leur donnera. Et comme non ſeulement dans cet office, mais dans tous les autres, on accordera aux Freres, des perſonnes pour les aider, lors que cette aſſiſtance leur ſera néceſſaire ; auſſi, quand il ſe trouvera qu'ils n'auront pas aſſez d'occupation, ils ne manque-

Digitized by Google

ront point d'éxécuter les autres choſes, qui pourront leur être ordonnées.

Il y aura un logement deſtiné pour la reception des hôtes, dans lequel on tiendra un nombre ſuffiſant de lits préparez. On en donnera le ſoin à un Frere qui craigne Dieu, afin que la maiſon de Dieu ſoit ſagement gouvernée par des hommes ſages.

Au reſte, que nul des Freres ne ſe donne la liberté ni d'entretenir, ni d'aborder les hôtes, s'il n'en a reçu un ordre particulier ; mais s'il en voit, ou s'il en rencontre quelqu'un, il le ſaluera avec humilité, comme il a déja été dit, & après s'être recommandé à ſes prieres, il paſſera, en luy diſant, qu'il ne luy eſt pas permis de parler aux étrangers.

Digitized by Google

CHAPITRE LIV.

Que les Moines ne doivent recevoir, ni lettres, ni preſens.

IL eſt abſolument défendu à tout Moine de donner ou de recevoir de nul de ſes parens, ou de qui que ce ſoit, non pas même d'aucun de ſes * freres, ni lettres ni preſens, de quelque nature qu'ils puiſſent être, ni faire ou recevoir aucuns complimens, ſans une permiſſion expreſſe de l'Abbé. Et quoique ce ſoit que ſes parens luy puiſſent envoyer, il ne doit pas avoir la hardieſſe de le recevoir, ſi l'Abbé ne le juge à propos: que ſi l'Abbé le trouve bon, il ſera en ſon pouvoir de le faire donner à qui il luy plaira, ſans que le Frere

* confreres.

Digitized by Google

Frere, auquel on l'avoit envoyé, en ait la moindre peine, de crainte de s'expoſer à la tentation du Demon. Celuy qui manquera d'obſerver cette regle, ſera puny des peines régulieres.

CHAPITRE LV.

Des habits des Freres.

ON donnera des habits aux Freres ſelon la nature des lieux, & la température de l'air ; parce que dans les plus froids on a beſoin d'en avoir davantage, que dans les régions chaudes. C'eſt à l'Abbé à avoir égard à cette différence. Pour nous, nous eſtimons que dans les pays temperez, c'eſt aſſez de donner à

Digitized by Google

chaque Frere une robbe [a] & une coulle [b]; laquelle, en Hiver, ſera plus neuve & plus chargée de poil; & en Eté, plus raſe & plus uſée: avec un ſcapulaire [c], pour s'en ſervir dans le travail [d]. Ils auront pour leur chauſſure, des chauſſes [e] & des ſouliers [f].

Les Freres ne ſe mettront

a habit de deſſous, qui ſe mettoit immédiatement ſur la chair. La tunique ou la ſoutane.

b c'eſt le froc d'aujourdhuy, avec cette différence que la pointe du capuce étoit ſur la tête, & que les manches étoient plus étroites & plus juſtes. Elle n'étoit point pliſſée non plus, car il n'y entroit que ce qu'il falloit d'étoffe.

c ſorte d'habilſement qui couvroit la tête & les épaules; de la forme du camail des Eccleſiaſtiques d'aujourdhuy, à la reſerve qu'il ne deſcendoit pas ſi bas, & que le capuce étoit en pointe.

d au-lieu de coulle.

e letr. des chauſſons.

f proprement, des ſandales; c'eſt-à-dire, des ſemelles, qui garniſſent la plante du piéd, & qui ſont attachées par deſſus avec des cordons ou des courroyes.

Digitized by Google

point en peine de quelle couleur * sont leurs habits, ni si l'étoffe en est grossiere ; mais on l'achetera telle qu'elle se rencontrera dans le pays, & le meilleur marché que l'on pourra. L'Abbé donnera ordre à la mesure des vêtemens, & prendra garde qu'ils ne soient point trop courts, mais proportionnez à la taille de ceux qui les portent. Toutes les fois que l'on en prendra de neufs, on rendra les autres dans le moment même, & on les mettra dans le Vestiaire, pour les donner aux pauvres ; car il suffit aux Freres d'avoir deux robbes & deux coulles, soit pour en changer les nuits, soit pour les laver : tout ce que l'on pourroit avoir au-delà, est inutile, & doit être re-

* blanche, ou noire-naturel.

Digitized by Google

tranché. Ils rendront auſſi leur chauſſure, & généralement toutes leurs viéilles hardes, quand on leur en donnera de neuves.

Ceux qui iront à la campagne, prendront des hauts-de-chauſſes [a] du Veſtiaire, & les rendront à leur retour, après les avoir lavez. Les robbes & les coulles qu'ils porteront dans les voyages, ſeront un peu meilleures & plus honnêtes que celles dont ils ont accoutumé de ſe ſervir; & on les tirera du Veſtiaire, pour les y remettre, lors qu'ils ſeront revenus.

Les lits auront pour toute garniture, une [b] paillaſſe piquée, une eſpece de drap [c] pour

a car on n'en portoit point dans le Monaſtere.

b natte de jonc ou de paille.

c tiſſu de poil ou de lifieres; ou moitié poil moitié laine.

Digitized by Google

la couvrir, une couverture de laine, & un chevet. L'Abbé en fera ſouvent la viſite, de crainte qu'on n'y cache quelque choſe contre la pauvreté que l'on a promiſe. Que s'il ſe trouvoit quelqu'un qui eût la moindre choſe, qui ne luy eût pas été donnée par l'Abbé, il en ſera tres-rigoureuſement puny. C'eſt pourquoy, afin de retrancher ce vice de propriété, juſques à la racine, l'Abbé aura ſoin de donner aux Freres toutes les choſes, dont ils pourront avoir beſoin; ſavoir, une coulle, une robbe, des chauſſes & des ſouliers, un calçon [a], un couteau, des tablettes [b], un poinçon [b], une aiguille à cou-

a proprement & à la letre, un morceau d'étoffe ou de toile, qui touchoit à la chair, & qui ſervoit au même uſage que nos calçons d'aujourdhuy.

b b c'eſt-à-dire, du papier, avec une plume & de l'encre.

Digitized by Google

dre, un mouchoir ; & de cette sorte il leur ôtera tout sujet de se servir de la nécessité pour pretexte. Cependant l'Abbé se souvenant de cette instruction
Act. 4. des Actes des Apôtres, *On donnoit à chacun selon ce qui luy étoit nécessaire* ; considerera les infirmitez de ceux qui ont de veritables besoins, sans avoir égard à la mauvaise volonté de ceux qui en pourroient avoir de la jalousie : & qu'il pense dans tout ce qu'il ordonne, que Dieu le jugera selon ses oeuvres.

Chapitre LVI.

De la table de l'Abbé.

L'Abbé mangera toujours avec les hôtes & les voyageurs ; & lors qu'il n'y en aura

Digitized by Google

point dans le Monaſtere, il pourra appeler à ſa table, ceux qu'il luy plaira d'entre les Freres: il laiſſera toujours neantmoins à la table de la Communauté, un ou deux des plus anciens, pour y maintenir la diſcipline.

CHAPITRE LVII.

Des Artiſans du Monaſtere.

S'Il y a dans le Monaſtere, des Freres qui ſachent quelque métier, ils le pourront exercer, ſi l'Abbé le leur ordonne; ce qu'ils feront avec toute l'humilité poſſible. Que s'il s'en trouvoit quelqu'un qui voulût ſe prévaloir de ſes connoiſſances, de ſon addreſſe, & de l'utilité que le Monaſtere en recevroit; on le retirera

Digitized by Google

pour toujours de ſon métier, & on ne ſouffrira plus qu'il s'y employe, ſi ce n'eſt que l'Abbé le voyant humilié de ſa faute, ne luy ordonne de le reprendre. Ceux qui vendent les ouvrages du Monaſtere, prendront garde de ſe conſerver les mains nettes, & de n'y commettre aucune fraude. Ils
Act. 5. ſe ſouviendront de la punition d'Ananie & de Saphire, de crainte que s'ils manquoient de ſe conduire en cela avec un deſintereſſement & une pureté parfaite, eux & tous ceux qui tomberoient dans la même infidelité, ne reçuſſent dans leurs ames, le coup de la mort, comme les autres le reçurent dans leurs corps. Que ce ne ſoit donc pas l'avarice, qui mette le prix aux choſes que l'on vendra, mais qu'on les donne

donne à meilleur marché que ne font les gens du monde, afin que Dieu ſoit glorifié en toutes choſes.

CHAPITRE LVIII.

De la maniere de recevoir les Freres.

SI quelqu'un vient au Monaſtere dans le deſſein de s'y engager, on ne luy en accordera pas facilement l'entrée, mais on fera ce que dit l'Apôtre, *Eprouvez les eſprits pour reconnoître s'ils ſont de Dieu* : & au cas qu'il perſiſte en frappant à la porte ; & qu'après avoir ſupporté patiemment pendant quatre ou cinq jours, toutes les difficultez & les mauvais traitemens qu'on luy aura pu faire, il demeure fer-

1. Jean 4.

Digitized by Google

me dans ſa reſolution ; on luy en accordera l'entrée, & on le mettra pour quelques jours dans le logement des hôtes : il entrera enſuite dans celuy des Novices ; il y mangera, il y couchera, & y fera tous ſes exercices ſpirituels.

On luy donnera pour le conduire, un ancien, qui ſoit propre pour gagner les ames à Jeſus-Chriſt ; lequel veillera ſur luy avec une application particuliere, pour remarquer s'il cherche Dieu purement, s'il ſe porte avec ferveur à l'Office divin, & à l'obéiſſance, & s'il aime les actions & les choſes qui le rabbaiſſent & qui l'humilient.

On luy declarera ce qu'il a à ſouffrir de dur, de penible, & d'amer, dans le chemin qui conduit au Ciel : & s'il té-

Digitized by Google

moigne qu'il perſiſte dans le deſſein de s'engager ; deux mois * étant expirez, on luy lira & expliquera la Regle tout de ſuite, en luy diſant, Voila la loy ſous laquelle vous deſirez de combattre ; ſi vous vous croyez capable de l'obſerver, entrez ; ſinon, vous êtes encore libre, retirez-vous.

S'il perſévere après cela, on le menera dans le logement des Novices, & on continuera de l'exercer dans tout ce qui pourra éprouver ſa patience : & ſix mois enſuite, on luy lira la Regle tout de nouveau, afin qu'il ſache ce qu'il doit ſe propoſer dans la vie qu'il embraſſe : & s'il demeure ferme, quatre mois après on la luy lira pour la troiſieme fois : & enfin, ſi ayant murement de-

* d'épreuve, dans le logement des hôtes.

Digitized by Google

libéré, il promet de la garder dans toute ſon étendue, & d'éxécuter toutes les choſes qui luy ſeront préſcrites, on le recevra dans la Communauté; & il doit être averty que dez ce jour, il eſt ſoumis à la Regle, & qu'il ne luy eſt plus permis de quiter le Monaſtere, & de ſecouer le joug de cette même Regle, de laquelle il vient de faire profeſſion, ayant eu tant de temps pour ſe determiner ou à embraſſer ou à laiſſer l'engagement qu'il a pris.

Le Novice en feſant Profeſſion, promettra publiquement dans l'Egliſe, Stabilité *, Converſion de meurs, & Obéiſſance, en la préſence

* dans le Monaſtere ; c'eſt-à-dire, dans le lieu de ſon engagement & de ſa Profeſſion.

Digitized by Google

de Dieu & de ſes Saints, afin qu'il ne puiſſe ignorer, que s'il luy arrive jamais de manquer à ce qu'il a promis, il ſera condamné de Dieu, duquel il ſe moque.

Il fera ſa Promeſſe ſous le nom des Saints dont on aura les Reliques, & ſous celuy de l'Abbé qui ſera preſent *: il l'écrira de ſa main, ou il ſe ſervira de la main d'un autre, qu'il priera de luy rendre cet office s'il ne ſait pas écrire; & après y avoir fait un ſigne, il la mettra luy-même ſur l'Autel, & auſſitôt il chantera ce Verſet, *Suſcipe me, Domine, ſecundùm eloquium tuum, & vivam; & non confundas me ab expectatione mea*; que toute la Communauté ré-

Pſ. 118.

* les prenant pour témoins de ſa Promeſſe.

Digitized by Google

petera après luy, jusqu'à trois fois, en y ajoutant *Gloria Patri.* Il se prosternera ensuite aux piéds de tous les Freres, l'un après l'autre, afin qu'ils luy accordent le secours de leurs prieres; & dez ce jour, il doit être consideré comme étant du corps de la Communauté.

S'il a quelques biens, il faut qu'il les donne aux pauvres, avant que de faire Profession, ou qu'il en faſſe une donation au Monaſtere par un Acte public, sans s'en rien reserver; car il doit savoir que dez cet instant, il ne peut pas même disposer de son propre corps.

C'est pourquoy dans ce moment même, on luy ôtera les habits du siecle, dont il étoit revétu, & on luy donnera ceux

Digitized by Google

du Monaſtere * : cependant on conſervera dans le Veſtiaire, les habits qu'il aura quitez, afin que s'il arrivoit jamais (ce que Dieu ne permette pas) que par l'inſtigation du Demon il ſortît du Monaſtere, on puiſſe luy rendre ce qui étoit à luy, le dépouiller de ce qui eſt à la Maiſon, & l'en chaſſer. Pour la cedule de la Profeſſion qu'il a miſe ſur l'Autel, & que l'Abbé a retirée, elle ne luy ſera point rendue, & on la gardera dans le Monaſtere.

* plus ſimples, plus pauvres, & plus uniformes ; car c'étoit toute la différence.

Digitized by Google

CHAPITRE LIX.

De quelle maniere on doit recevoir les enfans, soit des Nobles, soit des Pauvres.

SI quelque personne de condition veut offrir son fils à Dieu dans le Monastere, & que cet enfant soit encore petit; le pere & la mere feront eux-mêmes la Promesse [a] dont nous avons parlé [b], enveloppant la Main de l'enfant, l'Offrande [c] & la Promesse [d] tout-ensemble, dans [e] le voi-

a de l'engagement; c'est-à-dire qu'ils promettront eux-mêmes publiquement pour leur fils, Stabilité, Conversion &c.

b dans le Chapitre précédent.

c de pain & de vin destiné pour le Sacrifice.

d l'Acte de Profession, la Formule des Vœux, le *Promitto*.

e autr. la nappe ou le tapis.

Digitized by Google

le [a] de l'Autel. Ils le préſenteront à Dieu de cette ſorte, & s'obligeront avec ſerment dans le même Ecrit, de ne luy donner jamais rien de leurs biens, ni directement ni indirectement, ſoit par eux-mêmes, ſoit par aucune perſonne interpoſée, de crainte de luy faire naître une occaſion de violer la pauvreté qu'il a promiſe. Et au cas qu'ils ne veuillent pas en uſer de la ſorte, & qu'ils ayent envie de laiſſer au Monaſtere quelque marque de leur charité par une eſpece de reconnoiſſance [b], ils pourront luy faire une donation de ce qu'ils ont envie de luy laiſſer, & s'en reſerver, s'ils le

a qui ſert ou à couvrir les vaſes ſacrez, ou à envelopper la Patene, ou à préſenter ou recevoir les Offrandes.

b ou-bien pour racheter par cette aumône les peines dues à leurs pechez.

Digitized by Google

veulent, la jouiſſance pendant leur vie. Enfin, ils boucheront de ſorte toutes les avenues, qu'ils ôtent à leur enfant, tout ſujet de former des eſperances, qui ne ſerviroient qu'à le tromper & à le perdre (ce que Dieu détourne), comme nous l'avons appris par l'expérience.

Les perſonnes moins accommodées feront la même choſe. Pour celles qui n'ont rien du tout, elles feront ſimplement leur Promeſſe, & préſenteront leur fils avec l'Offrande *, en préſence de témoins.

* ordinaire, de pain & de vin.

Digitized by Google

CHAPITRE LX.

Des Prêtres qui voudront s'engager dans le Monastere.

SI quelque Prêtre demande d'être reçu dans le Monastere, on ne se pressera pas de luy accorder ce qu'il desire. Que s'il persiste dans sa demande, il faut luy dire, & qu'il se persuade qu'il sera soumis comme les autres, à toute la discipline de la Regle, & qu'on ne l'exemptera pas de la moindre régularité; en sorte que s'il vient à y manquer, on puisse luy dire cette parole, *Mon amy, dans quel dessein êtes-vous venu icy?* On luy permettra toutefois de tenir la premiere place après l'Abbé, de donner les béné-

Digitized by Google

dictions, & de * préſider au Choeur, pourvu que l'Abbé l'ordonne; ſinon, qu'il ne ſe mêle de rien, ſachant qu'il eſt ſoumis à la diſcipline réguliere, & qu'il doit être encore plus que les autres, un modele d'humilité à tous les freres. Que s'il y a quelque choſe à établir & à regler dans le Monaſtere, & qu'on y traite de quelque affaire où il ſoit préſent, il n'y tiendra que le rang de ſa reception, & non pas celuy qui luy a été accordé à cauſe de ſon caractere.

* faire l'office.

Pour les Eccleſiaſtiques inferieurs, s'il y en a quelqu'un qui deſire auſſi d'être reçu dans le Monaſtere, on luy accordera un rang mediocre, pourvu qu'il promette Stabilité, & d'obſerver la Regle.

Digitized by Google

CHAPITRE LXI.

De quelle maniere on doit recevoir les Moines étrangers.

SI un Moine étranger vient de quelques pays éloignez, dans le Monastere, & qu'il desire de s'y arrêter en qualité d'hôte seulement : pourvu qu'il se contente de la vie que l'on y mene, qu'il y vive simplement, & qu'il n'y cause aucun trouble par la superfluité de ses envies ; on l'y recevra autant de temps qu'il le voudra. Que s'il y trouve quelque chose qui mérite d'être repris, & qu'il le fasse avec charité & humilité tout-ensemble, l'Abbé l'examinera avec prudence ; car il se pourroit bien faire, que ce seroit pour cela même

Digitized by Google

que l'Eſprit de Dieu l'y auroit conduit. Que ſi dans la ſuite il prenoit reſolution de s'y fixer pour toujours, on ne le rejetera point; & d'autant plus, que pendant qu'il y a demeuré, on a eu tout le temps de prendre des connoiſſances certaines de ſa vie & de ſes meurs. Que s'il a paru deſirer des choſes ſuperflues, & avoir des inclinations vitieuſes; non ſeulement on ne doit pas l'aſſocier au corps du Monaſtere; mais il faut luy dire le plus honnêtement que l'on pourra, qu'il ſe retire, de crainte qu'il ne communique ſon déreglement aux autres.

Que ſi ſa conduite n'eſt pas telle qu'elle oblige à le congédier; non ſeulement il ne faut pas attendre qu'il demande d'être reçu dans le Monaſtere,

Digitized by Google

pour l'y admettre ; mais on luy perſuadera d'y demeurer, afin que les autres profitent de ſon exemple, en luy feſant connoître qu'en quelque lieu que l'on ſe trouve, on ſert un même maître, & on combat ſous les enſeignes d'un même Roy. L'Abbé luy pourra donner un rang un peu au deſſus de celuy de ſa réception, s'il juge qu'il le mérite ; & non ſeulement il luy ſera permis d'en uſer de la ſorte à l'égard des Moines *, mais encore des Prêtres & des Eccleſiaſtiques inferieurs, dont nous avons parlé, ſi leur vertu les en rent dignes.

* étrangers.

L'Abbé prendra garde de ne recevoir jamais nul Moine d'aucun Monaſtere connu, ſans le conſentement de ſon Abbé, & ſans ſes lettres de recommandation, ſe ſouvenant qu'il

Digitized by Google

Tob. 4. eſt écrit ; *Ne faites pas à un autre, ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fiſt à vous-même.*

Chapitre LXII.

Des Prêtres du Monaſtere.

LOrs que l'Abbé voudra que quelqu'un de ſes freres ſoit élevé au Sacerdoce, ou au Diaconat, pour le ſervice de ſon Monaſtere, il choiſira entre-eux, celuy qu'il en eſtimera le plus digne ; & quand il aura été ordonné, qu'il prenne garde de ne ſe pas laiſſer ſurprendre par aucun ſentiment d'élevement ou d'orgueuil, & qu'il ne s'ingere de rien, que de ce qui luy ſera préſcrit par l'Abbé, ſachant que ce nouveau titre veur

Digitized by Google

veut qu'il ſoit encore plus ſoumis à la diſcipline du Cloître, qu'il ne l'étoit auparavant; & bien loin que cette dignité luy ſoit une raiſon pour le diſpenſer de l'obéiſſance & de l'aſſujétiſſement dans lequel la Regle l'oblige de vivre; au contraire, il doit s'avancer de plus en plus dans les voies de Dieu par l'exactitude de ſa conduite.

Qu'il garde en toutes rencontres, & qu'il ſe contente du rang que luy donne ſon entrée dans le Monaſtere, ſi ce n'eſt qu'il ſe trouve à l'Autel dans les fonctions de ſon miniſtere; ou bien, que la Communauté & l'Abbé ayent voulu l'élever par la conſidération de ſon mérite: & en ce cas-là même, il obſervera exactement toutes les choſes qui

Digitized by Google

luy ſeront ordonnées par les Doyens, & par les autres Supérieurs : & s'il luy arrivoit de faire le contraire, on le traitera non pas comme un Prêtre, mais comme un deſobéiſſant : on l'avertira pluſieurs fois de ſon égarement ; on fera intervenir l'Evêque, s'il y perſiſte : enfin, ſi les fautes devenant publiques, il demeure dans ſon endurciſſement & dans ſa révolte, il ſera chaſſé du Monaſtere ; ſi toutefois ſon opiniâtreté eſt telle, qu'on ne puiſſe le reduire à ſe ſoumettre & à obéir à la Regle.

Digitized by Google

CHAPITRE LXIII.

De l'ordre & du rang que l'on doit garder dans la Communauté.

LEs Freres tiendront dans le Monastere, le rang de leur entrée *, ou celuy qui leur aura été donné à cause de leur mérite, & selon les ordres de l'Abbé: lequel néantmoins prendra garde de ne pas jeter le trouble dans le troupeau dont la conduite luy a été confiée, & de faire des dispositions injustes, comme s'il vouloit agir d'une puissance & d'une autorité absolue; mais au contraire, il pensera incessamment qu'il doit rendre à Dieu un compte rigoureux de toutes ses ordonnances & de toutes ses actions.

* au Novitiat.

Digitized by Google

Il faut donc que les Freres gardent le rang de leur réception, ou celuy que l'Abbé leur aura donné, ſoit lors qu'ils iront [a] à la Paix ou à la [b] Communion [c], qu'ils impoſeront des Pſeaumes, ou qu'ils prendront leur place dans le Choeur: & en quelque lieu que ce ſoit, ce ne ſera point l'âge qui les diſtinguera, puiſque Samuel & Daniel, quoy qu'ils ne fuſſent encore que des enfans, ont jugé des anciens. Enfin, à l'exception de ceux que l'Abbé aura ou élevez par des vues ſuperieures, ou qu'il aura rabaiſſez par des raiſons particulieres, ils

a recevoir le baiſer de Paix à la Meſſe, ou le donner aux hôtes.

b autr. Communauté; ſoit au Refectoir, ſoit à la Lecture de devant Complies, ou ailleurs; enfin, en quelque endroit qu'ils ſe trouvent enſemble.

c eucariſtique, ſelon l'explication la plus commune, & la plus vray-ſemblable.

Digitized by Google

tiendront tous la place de leur entrée dans le Monaſtere : enſorte que, par exemple, celuy qui y ſera venu à la ſeconde heure du jour, de quelque âge & de quelque dignité qu'il puiſſe être, ſe regardera comme inferieur à celuy qui y ſera venu à la premiere. Et pour ce qui eſt des Enfans, ils ſeront indifferemment ſoumis à tous les Freres, qui en toutes occaſions, leur feront garder une diſcipline exacte.

Il faut donc que les plus jeunes honorent les anciens, & que les anciens aiment les plus jeunes. Il ne ſera permis à qui-que ce ſoit de nommer aucun de ſes freres purement par ſon nom ; mais les anciens appelleront les plus jeunes *Freres* ; & les jeunes donneront aux anciens le nom de

Digitized by Google

Nonni [a], qui eſt un terme qui marque la révérence d'un fils à l'égard d'un pere. Pour l'Abbé, parce qu'il eſt regardé comme tenant entre les Freres, la place de Jeſus-Chriſt, ils le nommeront *Seigneur* [b] & *Abbé*; non point parce qu'il s'attribue luy-même ce titre, mais à cauſe de l'honneur & de l'amour qu'ils portent à Jeſus-Chriſt: c'eſt pourquoy il doit extremement penſer à ſe conduire de ſorte qu'il ſoit digne du reſpect que l'on luy rent.

En quelque lieu que les Freres puiſſent ſe rencontrer, le plus jeune [c] demandera la bé-

a mot Egyptien latinizé, qu'on n'a point traduit, parce qu'on n'en ſache aucun en notre langue qui y raporte, au moins, au maſculin. On dit bien *Nonne* ou *Nonnain*, mais c'eſt au feminin.

b comme qui diroit peut-être aujourd'huy *Monſieur*.

c ſaluera le plus ancien, & luy fera honêteté, ſe recommandant à ſes prieres.

Digitized by Google

nédiction au plus ancien ; & quand un ancien paſſera, le plus jeune ſe levera devant luy, & luy fera place, & n'aura pas la hardieſſe de s'aſſeoir que l'ancien ne luy ordonne, afin d'obſerver ce qui eſt écrit, *Prévenez-vous les uns les autres par des marques de reſpect & de déference.* Rom. 12.

Les Enfans, & ceux qui ónt un peu plus d'âge, aſſiſteront à l'Egliſe, & au Refectoir, dans leur rang, avec modeſtie & ſans confuſion ; mais en quelqu'autre lieu qu'ils ſe rencontrent, on aura d'eux un ſoin particulier : & il y aura toujours quelqu'un qui veillera ſur eux, pour leur faire garder une diſcipline exacte, juſqu'à ce qu'ils ayent atteint un âge plus raiſonnable [a].

a quinze ans, par exemple. v. c. 70.

Digitized by Google

Chapitre LXIV.

De l'élection & de l'établissement de l'Abbé.

ON tiendra pour regle constante dans l'élection de l'Abbé ; que celuy-là soit étably, qui aura été choisy dans la vue de Dieu, par un consentement général de toute la Communauté, ou même par la plus petite partie, pourvu que son choix soit le meilleur. On considérera dans cette élection, le mérite, la sagesse & la doctrine de la personne, quand même elle n'auroit que le dernier rang dans le Monastere.

Que s'il arrivoit que la Communauté toute entiere eût d'un commun avis jeté les yeux, (ce que Dieu ne permette

Digitized by Google

mette pas) ſur un ſujet qui ſe laiſſât aller à ſes paſſions, & à ſes déreglemens : ſes vices étant venus à la connoiſſance de l'Evêque du Dioceſe, des Abbez, ou des gens-de-bien qui ſont dans le voiſinage ; il faut qu'ils empêchent que la conſpiration des méchans n'ait ſon effet, qu'ils prennent ſoin de donner à la maiſon de Dieu, un diſpenſateur qui ſoit digne de la gouverner & de la conduire ; & qu'ils ſoient aſſurez que leur action ſera recompenſée, s'ils agiſſent en cela avec des intentions pures, & dans un ſaint zele pour la gloire de Dieu ; & qu'au contraire, leur péché ſera puny, ſi dans cette occaſion ils manquent d'y contribuer.

Il faut que l'Abbé après ſa nomination, penſe inceſſam-

Digitized by Google

Luc 16. ment à la pezanteur du fardeau dont il a été chargé, & à qui il doit rendre compte de ſon adminiſtration ; & qu'il ſoit perſuadé qu'il eſt établi, non pas tant pour préſider, que pour être utile à ſes frères.

Il doit donc être inſtruit dans la Loy divine, afin qu'il ſache, & qu'il ait en luy comme une ſource, de laquelle il puiſſe tirer les véritez & les maximes & anciennes & nouvelles *, dont il doit ſe ſervir pour l'inſtruction de ſes freres. Il faut auſſi qu'il ſoit chaſte, ſobre, charitable, & qu'il faſſe paroître dans toute ſa conduite, plus de douceur que de ſévérité, afin qu'il trouve en Dieu pour luy-même, la même bonté qu'il aura eue

* c'eſt-à-dire, toutes les veritez & les maximes, dont il doit ſe ſervir &c.

Digitized by Google

pour les autres. Il haïra les vices, mais il ne laiſſera pas d'aimer ſes freres. Il ſe conduira dans les corrections avec prudence, & n'y commettra aucun excès, de crainte qu'en voulant trop ôter la rouille du vaſe, & le rendre trop net, il ne le rompe. Qu'il ne perde jamais de vue ſa propre fragilité, & qu'il ſe ſouvienne qu'il eſt défendu d'achever de briſer le roſeau qui eſt déja éclaté. *Iſaie 42. Matth. 12.*

Nous n'entendons pas pour cela qu'il ſouffre que les vices ſe nourriſſent & ſe multiplient; mais qu'il ſe ſerve pour les retrancher, d'une conduite prudente & charitable, ſelon qu'il l'eſtimera le plus avantageux pour chacun de ſes freres, comme nous l'avons déja dit, enſorte qu'il s'étudie beaucoup

Digitized by Google

plus à ſe faire aimer, qu'à ſe faire craindre. Qu'il ſoit poſé dans ſa maniere d'agir, qu'il ne ſoit ni inquiet, ni exceſſif, ni opiniâtre, ni jaloux, ni trop ſoupçonneux; car autrement il n'aura jamais de repos.

Qu'il ſoit prévoyant & conſidéré dans tous ſes ordres, dans les choſes qui regardent Dieu, comme dans celles qui regardent le monde: & qu'il ait, lors qu'il ordonne quelques emplois & quelques travaux, tout le diſcernement & toute la moderation neceſſaire, imitant la diſcrétion du ſaint
Gen. 33. Patriarche Jacob, qui diſoit, *Si je fais marcher mes troupeaux plus qu'ils ne peuvent, ils mourront tous en un jour.* Ainſi, ſuivant cet exemple de diſcrétion, qui eſt la mere de toutes les vertus, & d'autres exemples

Digitized by Google

ſemblables ; qu'il faſſe toutes choſes avec tant de regle & de meſure, que les forts les puiſſent deſirer, & que les foibles ne tombent point dans le découragement. Sur tout, qu'il obſerve & faſſe obſerver cette Regle dans tous ſes points, afin que s'étant fidelement acquité de ſon miniſtere, il entende de la bouche du Seigneur, ces paroles qu'il dit à ce ſerviteur fidele, qui avoit diſtribué la nourriture dans le temps, à ceux qui avoient travaillé avec luy ; *Je vous dis en verité, il donnera à ce ſerviteur le gouvernement ſur tous ſes biens.* Luc. 12.

CHAPITRE LXV.

Du Prieur du Monaſtere.

IL n'arrive que trop ſouvent que l'établiſſement des Prieurs cauſe de grands maux dans les Monaſteres, lors qu'il s'en trouve, qui ſe laiſſant aller à un eſprit & à un mouvement d'orgueuil, s'imaginant qu'ils ſont de ſeconds Abbez, & s'attribuant une autorité qui ne leur eſt point due, nourriſſent des ſcandales, & excitent des diviſions dans les Communautez, & particulierement dans celles, où le Prieur eſt nommé par le même Evêque, & par les mêmes Abbez, auſquels appartient l'inſtitution de l'Abbé. Il eſt aiſé de voir qu'il n'y a rien de moins rai-

Digitized by Google

ſonnable qu'une telle diſpoſition, puiſque par ce moyen on donne ſujet au Prieur de s'élever dez le moment de ſa nomination, & de ſe perſuader qu'il n'eſt point dans la dépendance de ſon Abbé, puis qu'il a reçu ſon inſtitution, de ceux mêmes qui la donnent à l'Abbé : ce qui eſt une ſource d'envie, d'animoſitez, de querelles, de médiſances, de jalouſies, de diſſentions, & de toutes ſortes de confuſions & de deſordres; parce que l'Abbé & le Prieur ſe trouvant dans des ſentimens contraires, il eſt impoſſible que dans une telle diviſion, leurs ames ne ſoient expoſées à d'extremes dangers; & que ceux qui ſont ſous leur conduite, venant à prendre party, & à flatter les paſſions des uns & des autres, ne s'enga-

Digitized by Google

gent dans une perte commune: or ce mal retombe principalement ſur ceux qui ſont les auteurs * de ces deſordres.

C'eſt pourquoy nous croyons, que pour conſerver la charité & la paix, il faut que le gouvernement & l'adminiſtration du Monaſtere, ſoient entierement entre les mains de l'Abbé; & que, s'il eſt poſſible, comme nous l'avons déja dit, on ſe ſerve de Doyens qui pourvoyent, ſous ſes ordres, à tous les beſoins & à toutes les néceſſitez de la Communauté; afin que le miniſtere étant partagé entre pluſieurs, un ſeul n'ait pas occaſion de s'élever. Que s'il arrive que le lieu l'exige, ou que la Communauté

* d'une telle diſpoſition & d'une telle coutume, que le Prieur ſoit établi d'une autre main que de celle de l'Abbé.

Digitized by Google

le demande avec raiſon & humilité tout-enſemble, & que l'Abbé le juge à propos, il établira luy-même pour Prieur, celuy qu'il luy plaira, ayant pris ſur cela le ſentiment des plus vertueux de ſes freres.

Le Prieur exécutera avec reſpect tout ce qui luy ſera preſcrit par ſon Abbé; il ne fera rien contre ſa volonté, ni contre ſes ordres; car d'autant plus qu'il eſt élevé au deſſus de ſes freres, il doit auſſi être plus attaché à l'obſervation de la Regle.

Que s'il tomboit dans quelque déreglement, qu'il s'enflât d'orgueuil, ou qu'il fût convaincu de négliger l'obſervation de la ſainte Regle, on l'en reprendra juſqu'à quatre fois; & s'il manque à ſe corriger, on uſera à ſon égard des

Digitized by Google

châtimens & des corrections régulieres : que s'il perſiſte dans ſon opiniâtreté, on le dépoſera, & on méttra dans ſa place quelqu'un qui en ſoit digne. Et enfin, ſi après tout cela, il vivoit entre ſes freres comme un homme inquiet & deſobéiſſant, on le chaſſera du Monaſtere. Cependant, que l'Abbé n'oublie jamais qu'il rendra compte à Dieu de ſes jugemens & de toutes ſes ordonnances, de crainte que ſon ame ne ſe laiſſe ſurprendre par un faux zele d'envie & d'amertume.

CHAPITRE LXVI.

Du Portier du Monaſtere.

ON mettra à la porte du Monaſtere, un Frere qui

Digitized by Google

aît de l'âge, qui ſoit ſage, qui ſache porter une parole & en rapporter la réponſe, qui ait le jugement meur, & qui ſoit aſſidu & attaché à ſon devoir. Il doit avoir une cellule tout contre la porte, afin que ceux qui viennent au Monaſtere, le trouvent d'abord, & qu'il ſoit toujours prêt de leur rendre réponſe. Auſſi-tôt que quelqu'un frappera à la porte, ou qu'il entendra la voix d'un pauvre, il répondra *Deo gratias* [a], ou bien *Benedicat* [b]; & avec une dou-

a ſuppl. *agimus*; nous remercions Dieu de ce que ſa providence vous a conduit icy, & de ce qu'il nous viſite en votre perſonne.

b ſuppl. *Deus*; Dieu vous beniſſe; non pour l'éconduire, mais pour le ſaluer. *autr.* il luy demandera ſa bénédiction, en diſant *Benedicat* ſuppl. *Reverentia*, ou *Caritas*, ou *Dominatio veſtra*, ou quelqu'autre expreſſion ſemblable; c'eſt-à-dire, Beniſſez-moy, *Benedic*, comme portent quelques Editions. *ou bien*, rapportant *benedicat* au Portier même; il répondra *Deo gratias* ou quelqu'autre parole de bénédiction & d'honêteté.

Digitized by Google

ceur inſpirée de la crainte de Dieu, & mêlée d'une charité ardente, il rendra ſes réponſes ſans faire attendre : & au cas qu'il ait beſoin de quelqu'un pour luy aider dans ſon office, on luy donnera quelque Frere plus jeune que luy.

Il faut, autant que l'on pourra, bâtir les Monaſteres dans une ſituation commode, où l'on puiſſe avoir les choſes néceſſaires, comme de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie, & d'autres lieux qui donnent facilité pour exercer des arts & des métiers differens, afin que les Moines ne ſoient point obligez de ſortir de l'enceinte des murs, n'y ayant rien qui nuiſe davantage au ſalut de leurs ames.

Or nous voulons que cette Regle ſoit ſouvent lue dans la

Digitized by Google

Communauté, pour empêcher qu'aucun des Freres ne se serve de son ignorance, comme d'une raison légitime pour ne la pas observer.

CHAPITRE LXVII.

Des Freres qui vont en voyage.

LEs Freres qui doivent aller en voyage [a], se recommanderont avant que de partir, aux prieres de l'Abbé & de tous les Freres [b]; & on ne manquera point tous les jours à la fin [c] de tout l'Office, de faire une mémoire des absens. Le même jour qu'ils

a pour quelques jours.

b apparemment à la fin de quelqu'une des Heures de l'Office.

c peut être seulement de Complies, avant le *Pater*, & la bénédiction.

Digitized by Google

ſeront de retour au Monaſtere, ils ſe proſterneront dans l'Egliſe, à la fin de toutes les Heures de l'Office, pour demander l'interceſſion de leurs freres, afin d'obtenir de Dieu le pardon des fautes, qui pourront leur être échapées par la liberté qu'ils auront donnée à leurs yeux, par les mauvais diſcours qu'ils auront entendus, ou les paroles inutiles qu'ils auront proférées.

Qu'il n'y en ait aucun qui ait la hardieſſe de rien rapporter à ſes Freres, de ce qu'il aura, ou vu, ou entendu pendant ſon voyage, parce qu'il en peut arriver de grands maux. Que ſi quelqu'un tomboit dans un tel inconvénient, il ſubira les peines régulieres. On punira de la même maniere, tous ceux qui auront la témérité de

Digitized by Google

ſortir hors l'enceinte du Monaſtere, d'aller en quelque lieu que ce puiſſe être, ou de faire quoique ce ſoit, ſans l'ordre & ſans la permiſſion de l'Abbé.

CHAPITRE LXVIII.

Ce que doivent faire les Freres, quand on leur commande des choſes impoſſibles.

S'Il arrive que l'on ordonne à un Frere, des choſes trop fortes, ou mêmes impoſſibles, il faut qu'il reçoive le commandement qu'on luy fait, avec toute ſorte de douceur & d'obéiſſance. Que s'il voit qu'elles excedent entierement ſes forces, il répréſentera à ſon Superieur, les cauſes de ſon impuiſſance, ſans émotion & avec toute la circonſpection

Digitized by Google

poſſible, & non point en luy témoignant de l'orgueuil, de la contradiction, ou de la réſiſtance. Que ſi le Superieur, après la remontrance qu'il luy aura faite, perſiſte dans l'ordre qu'il luy a donné, il faut que le Frere ſe perſuade qu'il luy eſt utile qu'il en uſe de la ſorte; & que, méttant ſa confiance dans l'aſſiſtance de Dieu, il luy obéiſſe par le ſentiment d'une charité ſincere.

CHAPITRE LXIX.

Que nul dans le Monaſtere n'ait la témérité de prendre la défenſe d'un autre.

IL faut extremement prendre garde que par nulle raiſon, aucun des Freres dans le Monaſtere, n'ait la témérité d'en

Digitized by Google

d'en défendre un autre, comme s'il vouloit le protéger, quelque affinité qu'il ait avec luy du côté du ſang & de la nature : & que jamais, ſous quelque pretexte que ce puiſſe être, perſonne ne s'attribue cette autorité ; parce qu'il peut naître de là, des ſcandales preſques infinis. Que ſi quelqu'un tranſgreſſe cette ordonnance, il ſera châtié avec beaucoup de rigueur.

CHAPITRE LXX.

Que nul n'ait la hardieſſe de frapper, ou d'excommunier perſonne.

ON retranchera de la Communauté tout ce qui pourroit donner occaſion de s'élever. C'eſt pourquoy nous ordonnons & nous établiſſons

Digitized by Google

que nul des Freres n'ait la hardieſſe d'en excommunier, ou d'en frapper un autre, ſi ce n'eſt que l'Abbé luy en ait donné le pouvoir. On reprendra publiquement ceux qui commettront des fautes, afin que les autres en ayent de la crainte. Pour ce qui eſt des Enfans, tout le monde prendra garde à eux; & il y aura des gens qui auront inſpection particuliere ſur leur conduite, juſqu'à ce qu'ils ayent atteint l'âge de quinze ans; en quoy toutefois on gardera toute la meſure & la modération neceſſaire: mais celuy qui ſe donneroit cette liberté à l'égard de ceux qui ſont plus âgez, ſans un ordre exprés de l'Abbé; ou même, qui corrigeroit les Enfans, ſans diſcrétion, & avec trop de chaleur & de ſévérité,

1. *Tim.* 5.

Digitized by Google

il subira pour cela les peines régulieres, parce qu'il est écrit, *Ne faites pas à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fist à vous-même.* Tob. 4.

CHAPITRE LXXI.

Que les Freres s'obéissent les uns aux autres.

CE n'est pas seulement à l'Abbé que tous les Freres doivent obéir, mais il faut encore qu'ils s'obéissent les uns aux autres, & qu'ils sachent que c'est par cette voie-là qu'ils trouveront l'entrée du Royaume de Dieu. Donc, après s'être acquitez des ordres de l'Abbé, & de ceux qu'il a prépose pour le gouvernement du Monastere, aux commandemens desquels on ne doit préférer

Digitized by Google

l'ordonnance d'aucun particulier ; les jeunes obéiront aux plus anciens, avec toute ſorte de charité & d'empreſſement. Que s'il s'en trouvoit quelqu'un qui par un eſprit de contradiction, ne le voulût pas faire, on ne manquera pas de le punir.

Si un Frere eſt repris par ſon Abbé, ou par quelque ancien, pour quelque legere occaſion que ce puiſſe être ; pour peu qu'il remarque en luy ou d'émotion ou de colere, il ſe proſternera auſſitôt à ſes piéds, le viſage contre terre, & il y demeurera pour luy faire ſatisfaction [a], juſqu'à ce qu'il luy faſſe connoître par [b] la bénédi-

a autr. juſqu'à ce qu'il l'ait appaiſé par les marques qu'il luy aura données de ſa patience, de ſon humilité & de ſon repentir.

b quelques marques exterieures de douceur & de bonté, & par les paroles d'honnêteté qu'il luy dira.

Digitized by Google

ction qu'il luy donnera, que son émotion est appaisée. Que si quelqu'un mépriſe ce point de la Regle, qu'il ſoit puny d'une peine corporelle ; & au cas qu'il perſiſte dans ſon opiniâtreté, qu'on le chaſſe du Monaſtere.

CHAPITRE LXXII.

Du bon zele que les Moines doivent avoir.

COmme il y a un zele d'amertume qui eſt mauvais, qui ſepare de Dieu, & qui conduit en Enfer ; auſſi, il y en a un qui eſt bon, qui ſepare des vices, qui nous conduit à Dieu & à la vie éternelle. *Jac. 3.*

Il faut donc que les Freres s'exercent dans ce ſaint zele avec une charité ardente, c'eſt-à-dire qu'ils doivent ſe préve-

Digitized by Google

Rom. 12. nir par des témoignages d'honneur & de reſpect ; ſupporter avec une patience parfaite les infirmitez les uns des autres, ſoit qu'elles ſoient dans le corps, ſoit qu'elles ſoient dans
Philip. 2. l'eſprit : & qu'ils ſe rendent à l'envy une obéiſſance exacte. Que nul ne faſſe ce qu'il croit qui luy eſt bon, mais ce qu'il juge être utile à ſon frere : qu'ils ſe donnent entr'eux des marques d'une amitié toute chaſte & toute pure : qu'ils
2. *Pet.* craignent Dieu : qu'ils ayment
1. leur Abbé d'un amour humble & ſincere tout-enſemble : & qu'ils ne préferent jamais rien à Jeſus-Chriſt, auquel il plaiſe de nous accorder à tous tant que nous ſommes, l'éternité de ſes Saints.

Digitized by Google

CHAPITRE LXXIII.

Que la pratique ou l'obſervation de toute juſtice n'eſt pas contenue dans cette Regle.

NOus avons enfin écrit cette Regle, enſorte que l'obſervant dans les Monaſteres, nous puiſſions faire connoître que nous gardons quelque honêteté dans nos moeurs, & que nous avons au-moins parmy nous, les commencemens d'une * conduite religieuſe. Mais pour ceux qui tendent à la perfection, ils ont les enſeignemens des ſaints Peres, dont la pratique & l'obſervation porte les ames à une piété conſommée. Car y a-t-il une

* vie véritablement Chretienne & Evangelique.

Digitized by Google

ſeule page, ou une ſeule de ces divines inſtructions qui ſe trouvent dans l'ancien ou dans le nouveau Teſtament, qui ne nous donne pour notre conduite, des regles d'une rectitude infinie ? Y a-t-il un ſeul livre des ſaints Peres, & des Docteurs Catholiques, qui ne nous monſtre le droit chemin qui nous doit conduire à notre Createur ? Et les Conférences des anciens Solitaires, leurs Inſtituts, leur maniere de vie, & la Regle de notre pere ſaint Baſile ; ſont-elles autre choſe que les exemples que de parfaits obéiſſans nous ont laiſſez, ou des moyens certains pour acquerir les vertus de notre état ; & tout-enſemble un ſujet de honte & de confuſion pour nous autres, qui paſſons miſérablement nos jours dans

dans la négligence & dans la pareſſe. Qui que vous ſoyez donc, qui deſirez de marcher avec viteſſe pour arriver à cette céleſte patrie ; accompliſſez par la grace de Jeſus-Chriſt, cette Regle, que nous vous avons écrite comme un petit commencement de la vie * monaſtique * : & vous vous éleverez enfin, en la pratiquant, comme nous l'avons déja dit, à de plus grandes choſes ; & parviendrez avec le ſecours de Dieu au comble d'une doctrine toute ſainte & d'une vertu toute divine.

* chrétienne.

* en la comparant aux Regles anciennes, que ſaint Benoiſt a extremement adoucies ; réduiſant la ſienne, à l'égard des veilles de la nuit, de la nourriture, des jeûnes, des habits, & de preſque toutes les autres pratiques, aux moeurs & à la diſcipline des premiers Chretiens, & même des Chretiens de ſon temps.

FIN.

Digitized by Google

TABLE
DES CHAPITRES contenus en ce Livre.

PREFACE *De saint Benoist sur sa Regle.* page 1

CHAP. I. *Des diverses especes de Moines.* 13

CHAP. II. *Des qualitez de l'Abbé.* 16

CHAP. III. *Comment l'Abbé doit prendre l'avis des Freres.* 27

CHAP. IV. *Des Instrumens des bonnes œuvres.* 30

CHAP. V. *De l'Obéissance.* 38

CHAP. VI. *Du Silence.* 42

CHAP. VII. *De l'Humilité.* 44

CHAP. VIII. *Des divins Offices de la nuit.* 61

CHAP. IX. *Combien on doit*

Digitized by Google

Table des Chapitres.

dire de Pſeaumes aux Heures de la nuit. 6

CHAP. X. *Comment on doit dire l'Office de la nuit en Eté.* 65

CHAP. XI. *Comment il faut dire l'Office de la nuit les Dimanches.* 66

CHAP. XII. *Comment il faut dire l'Office du matin.* 69

CHAP. XIII. *Comment on doit dire l'Office du matin les autres jours de la ſemaine.* 70

CHAP. XIV. *Comment on doit dire l'Office de la nuit dans les Fêtes des Saints.* 73

CHAP. XV. *En quel temps on doit dire* Alleluia. 74

CHAP. XVI. *Combien de fois on doit célébrer le ſervice divin pendant le jour.* 75

CHAP. XVII. *Combien on doit dire de Pſeaumes à ces heures de l'Office.* 77

CHAP. XVIII. *De l'ordre que*

Digitized by Google

l'on doit garder dans la distribution des Pseaumes. 79

CHAP. XIX. *De la maniere de psalmodier.* 84

CHAP. XX. *De la révérence que l'on doit garder dans la priere.* 86

CHAP. XXI. *Des Doyens du Monastere.* 87

CHAP. XXII. *Comment les Freres doivent prendre leur repos.* 89

CHAP. XXIII. *De l'excommunication pour les fautes.* 91

CHAP. XXIV. *Quelle regle on doit garder dans l'excommunication.* 92

CHAP. XXV. *Des grandes fautes.* 93

CHAP. XXVI. *De ceux qui abordent les Excommuniez sans la permission de l'Abbé.* 95

CHAP. XXVII. *De quelle sorte l'Abbé doit prendre soin des*

Digitized by Google

Freres excommuniez. Ibid.

CHAP. XXVIII. *De ceux qui étant ſouvent corrigez, n'en deviennent pas meilleurs.* 98

CHAP. XXIX. *Si on doit recevoir de nouveau les Freres qui ſeront ſortis du Monaſtere.* 100

CHAP. XXX. *De quelle ſorte on doit châtier les Enfans.* 101

CHAP. XXXI. *Quel doit être le Celerier du Monaſtere.* 102

CHAP. XXXII. *Des meubles & des outils qui ſervent dans le Monaſtere.* 106

CHAP. XXXIII. *Si les Moines doivent avoir quelque choſe en propre.* 107

CHAP. XXXIV. *Si on doit également pourvoir aux néceſſitez des Freres.* 109

CHAP. XXXV. *Des Semainiers de la cuiſine.* 110

CHAP. XXXVI. *Des Malades.* 114

Digitized by Google

Table des Chapitres.

CHAP. XXXVII. *Des vieillards & des enfans.* 117
CHAP. XXXVIII. *Du Lecteur ſemainier.* 118
CHAP. XXXIX. *De la quantité & de la meſure qu'on doit garder dans le manger.* 121
CHAP. XL. *De la meſure du boire.* 124
CHAP. XLI. *A quelle heure les Freres doivent prendre leur repas.* 127
CHAP. XLII. *Que perſonne ne parle aprés Complies.* 129
CHAP. XLIII. *De ceux qui viennent tard, ou à l'Office divin, ou au Réfectoir.* 132
CHAP. XLIV. *De quelle maniere ceux qui ont été excommuniez, doivent ſatisfaire.* 137
CHAP. XLV. *De ceux qui font des fautes dans l'Egliſe.* 139
CHAP. XLVI. *De ceux qui manquent en quelque choſe*

Digitized by Google

que ce puisse être. 140.
CHAP. XLVII. *De la charge d'annoncer l'heure de dire l'Office.* 141
CHAP. XLVIII. *Du travail des mains.* 142
CHAP. XLIX. *De l'observation du Carême.* 149
CHAP. L. *De ceux qui travaillent dans des lieux éloignez de l'Eglise du Monastere, ou qui sont en voyage.* 151
CHAP. LI. *Des Freres qui vont dans des lieux qui ne sont pas fort éloignez.* 152
CHAP. LII. *De l'Oratoire du Monastere.* 153
CHAP. LIII. *De la maniere de recevoir les hôtes.* 154
CHAP. LIV. *Que les Moines ne doivent recevoir, ni lettres, ni presens.* 160
CHAP. LV. *Des habits des Freres.* 161

Digitized by Google

Table des Chapitres.

CHAP. LVI. *De la table de l'Abbé.* 166
CHAP. LVII. *Des Artisans du Monastere.* 167
CHAP. LVIII. *De la maniere de recevoir les Freres.* 169
CHAP. LIX. *De quelle maniere on doit recevoir les enfans, soit des Nobles, soit des Pauvres.* 176
CHAP. LX. *Des Prêtres qui voudront s'engager dans le Monastere.* 179
CHAP. LXI. *De quelle maniere on doit recevoir les Moines étrangers.* 181
CHAP. LXII. *Des Prêtres du Monastere.* 184
CHAP. LXIII. *De l'ordre & du rang que l'on doit garder dans la Communauté.* 187
CHAP. LXIV. *De l'élection & de l'établissement de l'Abbé.* 192
CHAP. LXV. *Du Prieur du*

Digitized by Google

Table des Chapitres.

Monaſtere. 198
CHAP. LXVI. *Du Portier du Monaſtere.* 202
CHAP. LXVII. *Des Freres qui vont en voyage.* 205
CHAP. LXVIII. *Ce que doivent faire les Freres, quand on leur commande des choſes impoſſibles.* 207
CHAP. LXIX. *Que nul dans le Monaſtere n'ait la témérité de prẽdre la défenſe d'un autre.* 208
CHAP. LXX. *Que nul n'ait la hardieſſe de frapper, ou d'excommunier perſonne.* 209
CHAP. LXXI. *Que les Freres s'obéiſſent les uns aux autres.* 211
CHAP LXXII. *Du bon zele que les Moines doivent avoir.* 213
CHAP. LXXIII. *Que la pratique ou l'obſervation de toute juſtice n'eſt pas contenue dans cette Regle.* 215

Fin de la Table des Chapitres.

Digitized by Google

Extrait du Privilege du Roy.

PAr grace & Privilege du Roy donné à Verſailles le 18. jour de Mars 1688. Signé MIGNON, & ſeellé, il eſt permis au ſieur MAISNE de faire imprimer *la Regle de ſaint Benoiſt nouvellement traduite* &c. *le Texte de la même Regle avec des notes, ou tout ſeul*, durant le temps de vingt-cinq années conſecutives, à compter du jour que ledit Livre ſera achevé d'imprimer; avec défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ni debiter aucun deſdits livres, ſous quelque pretexte que ce ſoit, ſans le conſentement dudit ſieur MAISNE, ou de ſes ayans-cauſe, à peine de deux mille livres d'amende, & autres peines portées plus au long par leſdites Lettres de Privilege.

Et ledit ſieur MAISNE *a cedé & tranſporté ſon droit pour le preſent Privilege, à François Muguet, Imprimeur ordinaire du Roy, pour en jouïr ſuivant & conformément au Traité fait entre eux.*

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 26. Mars 1688. Signé COIGNARD, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 14. May 1689.

Les Exemplaires ont eſté fournis.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google